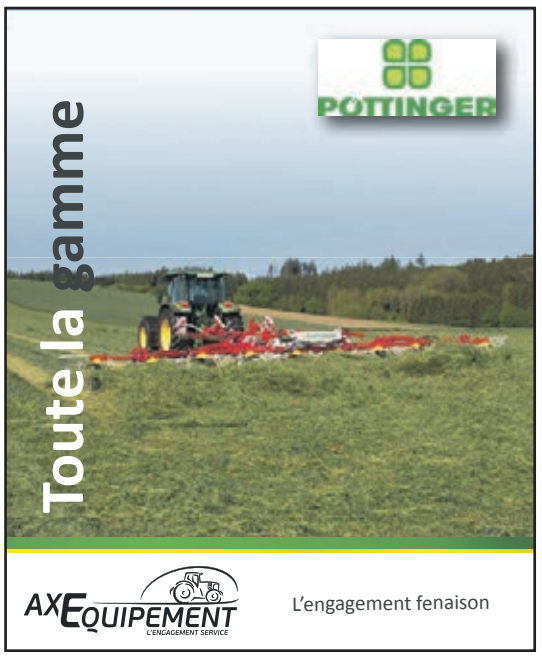
L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1321 - VENDREDI 08 MAI 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Exposition universelle de Milan


Actuagri


Actuagri

Le "modèle" français exporte sa différence

L'exposition universelle a ouvert ses portes le 1er mai à Milan. C'est un message au monde que la France entend lancer en faisant la promotion d'une agriculture diversifiée et d'une industrie agroalimentaire innovante. Le modèle français s'expose sans complexe, jouant la carte de la qualité, de l'innovation et de la diversité pour marquer sa différence à l'export. *Page 3*

Côte d'Or

› Côte d'Or Conseil Élevage

En perpétuelle évolution



Nièvre

› Rallye élevage

L'autonomie fourragère à porté de main



Yonne

› Fédération des chasseurs

Moins de dégâts de sanglier







Sommaire

Côte d'Or

04 • Côte d'Or Conseil Élevage : En perpétuelle évolution
05 • Agriculture biologique : On ne vit pas plus mal qu'avant…
06 • Insectes : Discrètes méligèthes

Nièvre

07 • SIA : Une mini-ferme dans le parc de la préfecture
08 • Rallye-Élevage : L'autonomie fourragère à portée de main
09 • Conférence "grandes cultures" : Trouver des solutions pour tous les risques

Yonne

10 • Cruzy Terre d'Antan : Deux jours pour conjuguer le passé au présent
11 • Fédération des chasseurs de l'Yonne : Moins de dégâts de sangliers
12 • Vignoble de Vézelay : Henri de Saint-Père

Bourgogne et ailleurs

13 • JA de Bourgogne : La fusion en ligne de mire
14 • Produire autrement : Innovation et agroécologie en marche en Bourgogne
15 • PCAE : Un dispositif qui voit plus grand

Filières

16 • Terre d'ovin : Pleine réussite pour les portes ouvertes

Infos Services

17 • Firmes et machinisme
18 • Analyses et tendances
20 • Petites Annonces
22 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

enBref

La FRB Bourgogne demande la suspension des cotations entrée-abattoirs

Face à la totale et incomprehensible déconnexion des cours des bovins par rapport à la fluidité du marché, la Fédération Régionale Bovine (FRB), section spécialisée de la FRSEA Bourgogne, demande à l'administration Bourguignone de prendre ses responsabilités et de suspendre dans l'immédiat la diffusion des cotations entrée-abattoirs, dont les remontées semblent totalement manipulées par les opérateurs d'aval de la filière.
Il convient en outre à France Agrimer de diligenter une enquête auprès de ces mêmes opérateurs pour s'assurer de la fiabilité des remontées. Les éleveurs en proie à de lourdes difficulties de trésorerie ne peuvent faire indéfiniememnt les frais du cadenassage des prix orchestré de concert par les opérateurs d'abbatage et la grande distribution. L'orientation des cours à la baisse en France est sacndaleuse alors que les prix producteurs ne cesent de monter dans tous les autres pays Européens. La non reaction de l'administration sur ce sujet le serait tout autant.

Crise bovine : des mesures pour alléger la trésorerie des élevages

A l'occasion d'une rencontre le 4 mai avec Jean-Pierre Fleury, président de la Fédération nationale bovine (FNB), le ministre de l'Agriculture a confirmé les mesures d'aide à l'élevage bovin viande qui traverse des difficultés financières importantes. En complément des dispositifs comme les demandes individuelles d'exonération de taxe sur le foncier non bâti, Stéphane Le Foll a ainsi demandé à la MSA des reports et effacements des cotisations sociales sur l'enveloppe 2015 du fonds d'action sanitaire et sociale, une première enveloppe de 3,5 millions d'euros ayant déjà été consacrée à la filière et 2 millions d'euros de fonds d'allègement des charges ont été débloqués.
Le ministre incite par ailleurs les banques à soutenir les éleveurs en difficulté avec des reports d'échéance et/ou la renégociation des prêts avec des taux conformes à ceux du marché. Dans un communiqué du 5 mai, la FNB souligne cette nécessaire détermination, rappelant également que «*des moyens financiers de plus grande ampleur seront de toute façon indispensables*». Face au problème des cotations déconnectées des réalités du marché, Stéphane Le Foll a par ailleurs demandé à FranceAgriMer une analyse des raisons de ces écarts. Enfin, le ministre a l'intention de convoquer rapidement une table-ronde avec l'ensemble des acteurs de la filière pour arrêter une stratégie commune sur l'exportation. Pour la FNB, «*ce sera l'heure de vérité. Soit l'aval de la filière entend réagir et instaurer une nouvelle dynamique, soit nous irons à l'affrontement*» explique l'organisation.

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'État).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 67 85

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 45 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Bien vivre sa future société

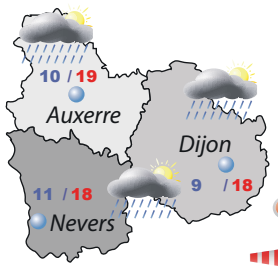
Créer une société ou remplacer un associé amène à prendre du temps pour caler le capital, organiser les comptes associés, choisir la forme juridique adéquate, conduire les activités de l'entreprise et trouver l'optimisation fiscale, sociale et juridique pour son fonctionnement. On oublie souvent, qu'une société c'est aussi une association d'Hommes avec leur caractère, leur stratégie et une conception du métier où les attentes entre travail, vie personnelle et vie sociale sont parfois différentes. Eluder ces questions au moment de l'intégration d'un nouvel associé ou lors d'une association, c'est prendre le risque de découvrir que l'on ne partage pas toujours des objectifs communs pour tenir le cap de l'entreprise. Sachez que vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer les relations avant l'association définitive avec un tiers. S'associer en famille peut aussi nécessiter de s'y préparer ou dans parler. N'hésitez pas (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Pour plus d'information, contactez la Chambre d'agriculture (03 86 94 22 22).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 8 au 17 mai

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 8 Mai

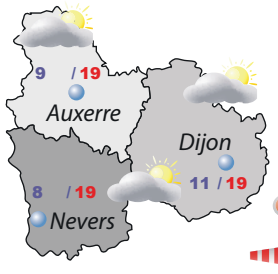


Averses
Ce vendredi se déroulera sous de nombreuses averses. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

St Désiré
Soleil : 06:20 - 21:07
Lune : 00:19 - 09:52

Samedi 9 Mai

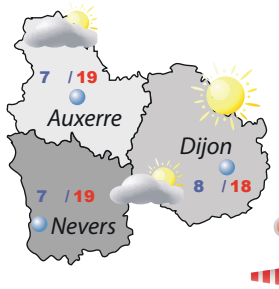


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les températures seront dans l'ensemble stationnaires.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 40 km/h

Ste Pacôme
Soleil : 06:18 - 21:08
Lune : 01:09 - 10:54

Dimanche 10 Mai



Nuageux
Le ciel sera nuageux mais le soleil fera tout de même quelques belles apparitions par endroits.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Ste Solange
Soleil : 06:17 - 21:09
Lune : 01:53 - 12:00

Prévisions à 7 jours

Lundi 11 au Mercredi 13 Mai :
Un ciel nuageux pour mardi et mercredi. De rares averses sont attendues pour ce mercredi.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 8 à 16 °C T° maxi. : 22 à 24 °C

Jeudi 14 au Dimanche 17 Mai :
Un ciel nuageux et quelques averses pour jeudi et vendredi. Ce week-end se déroulera sous un ciel clair.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 2 à 8 °C T° maxi. : 15 à 17 °C

clin d'œil



Salon

L'agriculture française affirme sa diversité à Milan

L'Exposition universelle a ouvert ses portes début mai, et pour six mois. Visite à l'occasion de l'inauguration.



Catherine Longueville/la Vendée Agricole

Martine Aubry, Laurent Fabius, Stéphane Le Foll, Ségolène Royal et Alain Berger ont inauguré le pavillon France.

Pour les 140 pays présents à Milan, les dernières heures avant l'ouverture de l'Exposition universelle ont été chargées. Malgré des retards importants dans certains pavillons, les 110 ha du site ont finalement pu accueillir le public, mais aussi les nombreux politiques présents le 1er mai, pour l'inauguration officielle.

Même si Stéphane Le Foll reconnaît que la France s'est un temps interrogée sur sa présence sur le site, ce n'est pas sans fierté que le ministre de l'Agriculture a inauguré, vendredi 1er mai, le pavillon France à l'Exposition universelle de Milan. *«Nous avons au final un des pavillons les moins chers, et qui figure pourtant dans les préférés»* explique Stéphane Le Foll, comme pour justifier la dépense des quelque 20 millions d'euros que représente le pavillon. *«C'est un message au monde entier»* ajoute le ministre avant d'insister sur la sécurité alimentaire et la durabilité de l'agriculture. *«Comment nourrir la planète, c'est vraiment le défi de ce siècle»* ajoute Ségolène Royal. La ministre de l'écologie était elle aussi présente à l'inauguration. *«Nous voulons montrer que l'intelligence humaine est capable d'y répondre, en prenant en compte les différentes fragilités»*. À quelques mois de la conférence sur le climat, Ségolène Royal a souhaité rappeler que *«des solutions existent»*. *«Les thèmes que nous aborderons lors de cop21 seront voisins»* évoque Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères.

Au-delà de l'exposition au sens propre réalisée par chaque pays, comme une vitrine à l'international, le thème de l'exposition (*«nourrir la planète»*) permet de découvrir comment chaque pays présent (140) voit et conçoit son agriculture, et la gastronomie. Si la Russie met en scène la chimie, l'Argentine se place clairement en grenier du monde, avec son pavillon en forme de silos, alors que l'Italie préfère axer ses différents pavillons sur le produit final, l'alimentaire. Du côté de la France, c'est finalement le lien entre une agriculture très diversifiée, l'agro-alimentaire et la convivialité de la gastronomie qui est mis en scène. *«Le modèle Français, c'est la diversité»* martèle Stéphane Le Foll. Devant le bâtiment, une soixantaine de variétés de céréales, plants de légumes, fruits, arbres et autres vignes ont été disposés. *«La France ne se place pas ici dans l'objectif de «nourrir la planète», nous ne sommes pas les Brésiliens !»* lance Alain Berger, commissaire général de la France pour l'Exposition universelle.



C. Longueville

En chiffres

Coût : 23 millions dont 20 millions déboursés par l'Etat, 1,5 million par des régions et 1,5 par des entreprises mécènes. 80 pavillons à visiter. Entrée : 27 à 39 euros.

Des visions différentes de l'agriculture

Un modèle agricole très lié au modèle alimentaire au sein du pavillon France. *«Nous devons produire plus et mieux, avec moins d'impact»* ajoute Hubert Garaud, président de Terrena. Il insiste sur la nécessaire évolution de l'agriculture. *«Ne croyons pas trop que nous sommes les plus forts ! La France peut rester maître de la gastronomie, mais il faut se remettre en cause. En 2008, lorsque nous avons lancé l'agriculture écologiquement intensive, on s'est vite aperçu que les agriculteurs étaient réceptifs, et allaient même parfois plus vite»*. Une évolution également soulignée par Alain Blogowski, conseiller scientifique d'Alain Berger. *«La vraie question désormais, c'est d'aller de la fourchette à la fourche. Nous avons par exemple réussi à vendre du foie gras au Japon, quand nous y avons ajouté du wasabi… C'est un exemple qui montre bien qu'il ne faut pas se contenter de nos acquis»*. Une gastronomie également évoquée par Catherine Dumas. L'ancienne sénatrice de Paris est l'une des initiatrices du classement de la gastronomie Française à l'Unesco. *«L'agriculture et l'alimentaire, c'est un ensemble. Il y a un lien très fort entre l'agriculture et les Français»*.

Reste qu'au sein de l'Exposition universelle, le monde animal est très absent - règles d'hygiène obligent - mais les hommes et femmes qui font l'agriculture et l'alimentaire aussi. Dommage.

ELISABETH HERSAND, LA VIENNE RURALE

www.expo2015.org/fr/index.html?packedargs=op=changeLan

La baguette française à l'honneur



Catherine Longueville/la Vendée Agricole

Pendant les six mois de l'exposition, les visiteurs pourront déguster une baguette spéciale expo. Ce petit pain de 20 cm de long trouve son originalité dans sa *«grigne»* - incise effectuée sur le pâton avant de l'enfourner- qui reprend les formes du pavillon en bois. La brigade de 20 boulangers a du pain sur la planche. 4 000 baguettes et 1 500 viennoiseries sont préparées dans un fournil, chaque jour.

Halle de marché et grange

Le bois du Jura habille le pavillon français

Entièrement construit en bois d'épicéa et de mélèze du Jura, le pavillon français couvre une surface de 2000 m2. À l'image d'une « canopée », la structure en bois lamellé-collé épouse les formes d'une halle de marché, d'une cathédrale avec sa charpente tout en courbes et voûtes avec une foison d'ustensiles de cuisine, de bouteilles de vin, de boîtes de conserves, de poissons métalliques. En levant les yeux, le visiteur découvre une ruche avec 300 alvéoles où sont nichés des épis de maïs, de la lavande et des écrans vidéos. Outre les stands dédiés aux aliments, le pavillon héberge des expositions telle une robe constituée à partir des résidus de maïs. Sous le toit, le pavillon accueille un restaurant où 9 grands chefs sont attendus. L'entreprise de Dominique Simonin, charpentier à Morteau dans le Doubs a enlevé l'appel d'offre face à 4 autres sociétés telle Vinci. 1 000 tonnes d'arbres ont été nécessaires pour l'assemblage des 2 000 pièces assemblées par un système de chevilles invisibles. Sur les 23 millions investis par l'Etat français, la construction du pavillon en bois coûte 14 millions d'euros. Cet édifice en bois est démontable et doit être réutilisé. Le nom du futur acquéreur se fait attendre.



Catherine Longueville/la Vendée Agricole

CATHERINE LONGUEVILLE, LA VENDÉE AGRICOLE

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

▶ Agenda

20/05 Assemblée générale de la FDSEA

La FDSEA 21 tiendra son assemblée générale mercredi 20 mai à Sombernon autour de la thématique *«Entreprendre ensemble pour une nouvelle dynamique en Côte d'Or»* qui sera présentée dans notre prochaine édition. Éric Thirouin, agriculteur en Eure-et-Loire et président de la commission environnement de la FNSEA, est invité pour aborder les dossiers d'actualité et répondre aux questions du public. Au programme notamment : le plan Écophyto, la directive nitrates ou encore la définition des cours d'eau. Pour cette dernière problématique, Éric Thirouin est en contact permanent avec le ministère de l'écologie.

Des accords seraient sur le point d'être signés pour aboutir à une cartographie précise. L'élaboration de deux chartes, l'une d'entretien, l'autre de contrôle des cours d'eau, serait en très bonne voie. Le parc national des forêts de Champagne Bourgogne sera lui aussi abordé à Sombernon. Éric Thirouin connait bien ce sujet pour s'être déjà rendu au ministère de l'environnement défendre une position agricole *«totalement exclue des négociations». «Le combat n'est pas terminé»* assure le représentant de la FNSEA. La défense des zones intermédiaires sera également au programme : *«le ministre de l'Agriculture refuse malheureusement de les prendre en compte. Une révision des MAE zone intermédiaire est pourtant nécessaire. Je ne désespère pas à l'idée de les voir modifier à l'avenir. Il est trop tard pour 2015 mais pas pour 2016... Il faut que cette zone spécifique se fédère, soit plus plus forte pour avoir plus de poids, d'où l'importance du syndicalisme».*

Côte d'Or Conseil Élevage

En perpétuelle évolution

La production laitière poursuit sa mutation avec une diminution du nombre d'éleveurs et un agrandissement des troupeaux. Le conseil s'adapte lui aussi.



Les élevages laitiers ont vu leurs effectifs augmenter de 42% en dix ans. Certaines vaches, ici de Villy-en-Auxois, semblent elles-mêmes s'en étonner...

La production laitière poursuit sa mutation avec une diminution du nombre d'éleveurs et un agrandissement des troupeaux. Le conseil s'adapte lui aussi. Si de nombreux chiffres ont été dévoilés lors de l'assemblée générale de Côte d'Or Conseil Élevage, certains resteront certainement dans la mémoire des participants. A commencer par les données relatives à l'augmentation des effectifs : en dix ans, l'accroissement se résume à 20 vaches par troupeau, soit une impressionnante évolution de 42%... La moyenne par élevage atteint désormais 69 vaches. En 2014, l'augmentation des effectifs couplé à un gain de productivité a permis un accroissement conséquent des livraisons (+7%). Avec 13 912 résultats, le nombre de lactations terminées en 2014 progresse comme l'année précédente de 2%. La production départementale approche aujourd'hui les 110 millions de litres malgré la baisse du nombre de producteurs. Côte d'Or Conseil Élevage recense désormais 202 adhérents (90% des éleveurs laitiers du département).

Aspect qualitatif

La conjoncture favorable de 2014 et l'augmentation rapide de la taille des troupeaux n'ont pas incité les éleveurs à réformer. Des vaches à cellules ont sans doute contribué à une dégradation du taux cellulaire. La moyenne de la production départementale s'élève d'ailleurs à 355 000 cellules pour l'ensemble des quatre races Brune, Simmental, Montbéliarde et Prim'Holstein : un niveau stable mais toujours préoccupant. Ce taux élevé à la production implique de trier le lait ayant une forte concentration en cellules pour ne livrer que le meilleur. L'incidence économique évaluée à partir des pénalités laiteries, des pertes de lait et du coût des traitements des mammites approche les 10 000 euros par exploitation. Le taux butyreux est quant à lui en légère baisse (-0,4g/kg) et peut s'expliquer par un choix des éleveurs de limiter les quantités de matière grasse sur les index des taureaux retenus dans les plans d'accouplement. Le taux protéique, satisfaisant avec une légère augmentation en 2014, reste supérieur d'un point à la moyenne nationale (effet racial).

Fusion avec Alysé

Les caractéristiques des troupeaux changent, le conseil aussi. Guy Buntz, président de Côte d'Or Conseil Élevage, a évoqué le rapprochement avec Alysé (historiquement Aube Loiret Yonne Services aux Éleveurs) : *«L'échéance de la fusion est prévue pour 2017. Ce délai nous donne du temps pour coordonner nos actions. Notre objectif est de bâtir une offre de service unique. Pour cela, nous devons adapter notre organisation humaine et notre fonctionnement. La préparation de cet avenir commence par de nombreuses actions déjà menées en commun : échanges de compétences pour la formation des agents : formations machine à traire, représentation et formation sur les outils conseillers, direction partagée... Une réflexion commune est déjà engagée par rapport aux services apportés aux éleveurs équipés en robot ainsi que pour les grands troupeaux. Notre motivation principale, dans un monde concurrentiel et innovant, est d'anticiper vos besoins pour être toujours votre interlocuteur privilégié dans la production laitière».*

AURÉLIEN GENEST

▶ Rencontres

Un travail sur les protéines



Dominique Caillaud, ingénieur à Idele (ex-Institut de l'Élevage), s'est intéressé à l'autonomie en protéines des élevages laitiers lors d'un exposé : *«Il y a encore beaucoup trop de gaspillages dans certaines exploitations en terme de concentrés azotés, avec des apports qui restent supérieurs aux besoins. Pour être davantage autonome, il y a également la piste de la diversification d'assolement, avec l'introduction de fourrages riches en azote. Le maïs, riche en énergie, est encore systématiquement utilisé avec, comme correcteurs, le tourteau de soja. Les légumineuses sont une option à prendre en compte, la nouvelle Pac va en ce sens, je n'invente rien. Autre point : la flexibilité. Le temps où nous étions assurés d'un prix du lait est révolu et mieux vaut adapter son pilotage. Il faut savoir lever le pied quand la conjoncture est moins favorable. Les éleveurs sont encore trop souvent guidés par le volume de lait par vache».*

Et ces dix prochaines années ?



Samuel Bulot, président de la commission lait de la FDSEA, donne son avis pour la prochaine décennie : *«Il y a eu beaucoup de changements ces dernières campagnes mais je pense que les plus conséquents sont derrière nous. Le nombre de producteurs va continuer de baisser, certaines fermes pourraient continuer de grandir mais dans des proportions moindres, car nous sommes proches de certaines limites. En revanche, la volatilité des prix est de plus en plus importante et restera en permanence. Il faudra apprendre à vivre avec. Concernant le prix du lait, l'hémisphère sud connaît actuellement des difficultés avec une forte sécheresse. Cela devrait permettre aux prix de se maintenir ces prochains mois, même si les pays du Nord s'apprêtent à produire plein pot. Les marchés tirent malgré tout vers le haut malgré l'embargo russe. La Chine et l'Inde sont très demandeuses».*

Au service des éleveurs

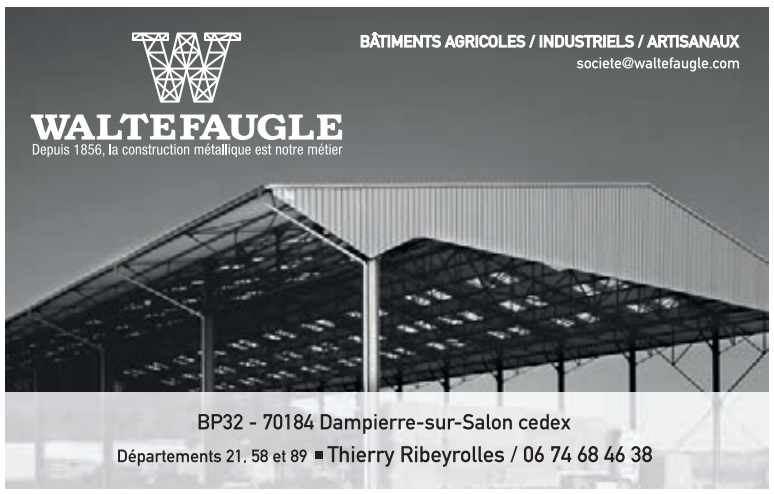


Côte d'Or Conseil Élevage compte 21 salariés, dont Élise Jarlot, spécialisée dans le conseil. La jeune femme de 23 ans, présente à l'assemblée, résume son quotidien : *«Nous avons chacun un secteur déterminé. Pour ma part, j'interviens dans 45 exploitations de l'Auxois, limite Morvan. Après chaque contrôle de performances, je rencontre les éleveurs avec qui j'analyse les résultats. Nous regardons ensemble les rations, les suivis de reproduction et de qualité de lait. Nous débutons en ce moment nos dossiers technico-économiques Galacsy».*

Il veut s'installer en lait



Maxime Duthu, de Saint-Martin-du-Mont près de Saint-Seine-l'Abbaye, participait à cette réunion en tant qu'apprenti du Gaec de Champcourt, basé dans son propre village. Ce jeune homme de 16 ans, du CFA de Quetigny, compte s'installer plus tard en lait : *«Je pense qu'il y a de l'avenir dans cette filière. Beaucoup de monde arrête mais du lait, il en faudra toujours et de plus en plus ! Je pense qu'à un moment donné, les prix remonteront durablement par rapport aux importants besoins de consommations. La fluctuation des prix ne me fait donc pas peur».*



Le GDS répond à vos questions

Ce qu'il faut savoir sur la BVD

La BVD (Diarrhée Virale Bovine ou Maladie des muqueuses) est une cause fréquente des maladies d'élevages et ses impacts sont variables d'un élevage à l'autre (veaux faibles ou malformés, diarrhée abondante et rebelle à tout traitement, ulcères dans la bouche, troubles de la reproduction …). Les principales sources de contamination d'un troupeau vis-à-vis de la BVD sont l'introduction de bovins porteurs du virus et le contact avec le voisinage. Pour cela, la recherche du BVD à l'introduction et l'isolement des bovins introduits jusqu'à l'obtention des résultats sont des mesures efficaces pour lutter contre une éventuelle contamination. Aujourd'hui, le meilleur moyen de protéger son troupeau contre le virus BVD est la vaccination, pour cela nous vous invitons à prendre contact avec votre vétérinaire sanitaire. Compte tenu du fort impact sanitaire et économique que la maladie des muqueuses peut avoir dans un élevage, dès le moindre doute à ce sujet, nous vous invitons à prendre contact avec votre vétérinaire sanitaire ou avec notre technicienne, Mathilde Drouhin au 03 80 68 67 36.

Agriculture biologique

«On ne vit pas plus mal qu'avant...»

Une exploitation de l'ex-canton de Saint-Seine-l'Abbaye se réjouit de sa reconversion en bio.

Le Gaec des Échazets, dans le village de Pellerey, ouvrait ses portes la semaine dernière dans le cadre d'une visite organisée par le Sedarb. Nicolas, René et Romain Boucherot ont fait part de leur expérience en agriculture biologique, orientation prise par le père de famille en 1998 et suivie unanimement par ses fils il y a quelques années. *«Nous ne reviendrions pour rien au monde en arrière»* indique René Boucherot. Ses motivations à quitter l'agriculture conventionnelle étaient de trois ordres : *«Il y avait tout d'abord l'aspect santé, je ne supportais plus du tout les traitements et j'avais tout le temps mal à la tête en rentrant du travail. Je cherchais également à valoriser les terres qui, ici, ont un faible potentiel. Dernier point, les charges opérationnelle : j'avais estimé à 100 000 francs à l'époque tout ce que j'utilisais en produits pour mes cultures, je trouvais ce montant beaucoup trop élevé par rapport à ce que je n'étais pas sûr de pouvoir récolter».*

Le veau à 7,35€/kg

Le Gaec des Échazets est aujourd'hui intégralement converti en bio, aussi bien ses cultures que son élevage. Le cheptel dénombre 150 vaches allaitantes en races Blonde d'Aquitaine, Charolais, et mixtes Montbéliarde/Simmental. L'exploitation produit une centaine de veaux de boucherie chaque année, vendus au prix de 7,35€/kg pour une moyenne de 140 kg de carcasses. Les vaches, elles, partent actuellement au tarif de 4,36€/kg. *«Nous avons une plus-value assurée d'au minimum 0,30€/kg en vendant les produits finis»* précise Nicolas Boucherot, président de la coopérative *«Les éleveurs bio de Bourgogne»* à qui il vend ses bovins. Le Gaec élève également 110 brebis Ile-de-France dédiées à une production d'agneaux gras.

«Accepter les mauvaises herbes»

Passer en bio est-il difficile ? *«Non, pas spécialement, même si c'est une remise en question de l'intégralité du système. Il faut, avant toute chose, être prêt dans sa tête»* répond René Boucherot. L'agriculteur reconnaît une certaine appréhension avant le *«passage à l'acte»* : *«comme tout le monde, nous avons des prêts sur le dos. On se demande si tout va bien se passer. La première année, sur des terres qui n'avaient reçu ni fumier ni luzerne depuis 40 ans, nous n'avions fait que 10q/ha en triticale. Forcément, ça fait bizarre... Mais nous avions passé trois années de luzerne derrière et des rendements de 30 à 40q/ha avaient été régulièrement obtenus par la suite. Il n'y a eu finalement aucun problème, les aides sont quoiqu'il arrive très bénéfiques».*



Nicolas Boucherot travaille avec son père et son frère en polyculture-élevage.

La question des mauvaises herbes n'en est pas vraiment une, selon Nicolas Boucherot : *«il faut juste savoir les accepter ! Dans le temps, il y avait déjà beaucoup de vulpin dans les parcelles. Mais tout redevient dans l'ordre dès lors que nous stoppons l'azote chimique. Le vulpin est toujours présent mais il ne concurrence plus les céréales».* Le Gaec des Échazets ne désherbe aucune parcelle, même pas mécaniquement : *«une fois la culture semée, nous attendons tranquillement la récolte. Il n'y a plus d'intervention. Tout le système est basé sur le préventif, la rotation fait une grande partie du travail avec l'alternance d'herbe et de culture. Bien sûr, le semis doit être une réussite dans tous les cas»* enchaîne l'agriculteur. La faible volatilité des prix des céréales, qui oscillent entre 380 et 400€/t, est très appréciée des agriculteurs, qui ont déjà obtenu 49q/ha en blé après une luzerne: *«c'est certain, cette régularité est la bienvenue, notamment pour mener à bien des projets sur l'exploitation. C'est une valeur sûre. En général, tous les prix en filière bio sont stables»* se réjouit Nicolas Boucherot, qui vend ses produits non consommés par ses bêtes à Dijon Céréales.

Ici pour produire

Pour l'élevage, toutes les contraintes liées aux traitements ont également disparu. Quelques vermifuges chimiques et antibiotiques restent toutefois autorisés en cas de problème. *«Sur le plan sanitaire, tout comme en cultures, nous jouons principalement sur l'aspect préventif en apportant des compléments naturels aux animaux pour les aider à s'immuniser».* Au final, les charges du Gaec sont réduites au minimum. D'un point de vue économique, les agriculteurs indiquent *«ne pas moins bien vivre qu'avant»*, loin de là... Nicolas Boucherot termine : *«en bio, nous avons la ferme volonté de produire, produire de la qualité et produire sainement. Je pense que c'est le défi de l'agriculture de demain vu les enjeux sociétaux et environnementaux. Le bio est une reprise en main totale du système. Nous agissons et réagissons en fonction des sols et des potentiels. Nous nous remettons constamment en cause par rapport au milieu et nous réfléchissons nous-mêmes comment s'en sortir, sans attendre que survienne une catastrophe naturelle à l'autre bout du monde pour que les prix remontent... Le bio est un système durable qui a plein d'avenir selon moi. C'est à relever : les boucheries bio augmentent leurs chiffres d'affaires tous les ans».*

AURÉLIEN GENEST

Contacter le Sedarb

Depuis 25 ans, les conseillers spécialisés du Service d'éco-développement agrobiologique et rural de Bourgogne (Sedarb) accompagnent les agriculteurs bio et ceux qui ont des projets d'installation ou de conversion à l'agriculture biologique. Des formations et journées techniques sont proposées, de même que des conseils personnalisés. Contact et informations : 03 86 72 92 20 ou www.biobourgogne.fr.

Entretien des haies

«Je fais quoi, maintenant ?»

Un agriculteur de l'ex-canton de Vitteaux s'inquiète d'une nouvelle réglementation qui l'interdit de toucher à ses haies.

Une aberration, un non-sens... Christophe Lechenault, éleveur à Saint-Thibault, a bien du mal à comprendre la BCEA 7 (Bonne condition agricole et environnementale relative au maintien des particularités topographiques): *«J'ai appris, par hasard, que nous n'avions plus le droit d'entretenir nos haies du 1er avril au 31 juillet. J'ai aussitôt appelé la FDSEA qui m'a confirmé cette nouvelle mesure qui, visiblement, embête beaucoup de monde en Côte d'Or et particulièrement dans l'Auxois».* En Gaec avec ses deux frères Vincent et Thierry sur une exploitation comptant 200 vaches charolaises, l'éleveur de 49 ans entretient chaque année 28 kilomètres de haies : *«le calendrier était déjà assez serré pour assurer cette tâche car nous appliquions jusqu'à présent le bon-sens paysan pour ne pas abimer les sols. Il y a de moins en moins de gel l'hiver pour rentrer dans les parcelles : nous avions l'habitude de commencer à l'automne avant de terminer en cette période. Je ne comprends vraiment pas les fondements de cette BCAE».* La nidification des oiseaux serait une motivation de cette *«Bonne condition agricole et environnementale»* : *«oui, il est très important de conserver les nids, je peux le comprendre, mais je mets au défi quiconque d'en trouver dans des haies comme celle-hlà»* relève l'agriculteur, *«ce qui était fait jusqu'à présent allait encore une fois dans le bon sens. Les bureaucrates feraient bien d'aller un peu plus sur le terrain voir ce qu'il se passe, ou au moins consulter les paysans avant de pondre de telles réglementations».* Christophe Lechenault participait la semaine dernière à la réunion du conseil d'administration de la FDSEA et a fait part de son problème. *«Aujourd'hui, il me reste près de la moitié de mes haies à tailler : je fais quoi, maintenant ?»* s'est-il interrogé devant le conseil qui l'a unanimement soutenu. La FDSEA fera remonter cette problématique à Paris et ne sera visiblement pas la seule : les entrepreneurs de travaux agricoles ont d'ores et déjà prévu de monter eux aussi au créneau. *«J'ai la chance d'avoir un appareil en propriété individuelle mais imaginez ceux qui l'ont a plusieurs ou en Cuma...»* poursuit Christophe Lechenault, *«la gestion du calendrier sera très difficile et pour certains entrepreneurs, c'est tout simplement leur métier et leur quotidien. Cette norme remet tout en cause».* L'agriculteur de Saint-Thibault est d'autant plus interrogatif que *«la Pac impose d'entretenir ces haies... On nous impose également les SIE, les surfaces d'intérêt écologique, pour favoriser la biodiversité. Le comble est qu'on nous réduit les périodes de travail de quatre mois, en plus, sur une période où nous avons des disponibilités, c'est incompréhensible. En cas de non-respect de cette loi, le risque de voir disparaître 3% de nos aides Pac».*

AURÉLIEN GENEST



Christophe Lechenault n'a plus le droit de broyer avant le 1er août.

Les cours d'eau, un autre dossier chaud

Le conseil d'administration de la FDSEA, réuni le 27 avril à Dijon, a abordé bien d'autres problématiques, dont celle de l'entretien des fossés et des cours d'eau. Le responsable professionnel Pierre-Étienne Contesse a fait part d'une avancée certaine du dossier : *«Le travail départemental de définition et d'entretien des cours d'eau réalisé par la DDT, l'Onema et la profession agricole avance. Celui-ci est confirmé par les travaux entrepris au niveau national par la FNSEA qui va permettre d'aboutir à une définition règlementaire dans le cadre de la loi biodiversité. La FNSEA a également obtenu que des cartographies des cours d'eau soumis à entretien soient réalisées afin de clarifier définitivement la situation. Après discussion avec l'administration, nous avons convenu de l'élaborer dans l'année à venir en Côte d'Or. Parallèlement, la FDSEA est vigilante quant au maintien d'une application pragmatique de la loi sur l'eau sur tout le département et par tous les agents de l'Onema».*

Insectes

Discrètes méligèthes

Les ravageurs du colza et de la moutarde se font rares pour la seconde année consécutive.

Bonne nouvelle pour les agriculteurs du *«21»* : tout comme l'an passé, 2015 se caractérise par une faible pression en méligèthes. Si les rendements en crucifères ne sont pas satisfaisants cette campagne, ce ne sera donc pas la faute à ces coléoptères. Les années 2010 et 2011 semblent très loin aujourd'hui : *«Ces deux campagnes étaient très infestées»* rappelle Jérôme Gervais, technicien à la Chambre d'agriculture.

Deux explications

Les exploitants agricoles n'étaient pas les seuls à déplorer ces fortes populations : «il suffisait d'être habillé en jaune l'été pour être attaqué par les méligèthes, elles raffolent de cette couleur» poursuit le Côte d'orien.

Jérôme Gervais résume le mode d'action des méligèthes : *«elles sortent des bois en mars, dévorent les boutons floraux et se nourrissent de pollen. Elles pondent à l'intérieur des boutons courant avril, les larves sortent début juin et tombent à terre»*. Contrairement à certaines rumeurs, les fortes inondations de l'année 2013 ne seraient pas directement à l'origine de la faible pression actuelle : *«ces aléas climatiques étaient survenus début mai, les œufs n'avaient pas encore éclos. De plus, ces inondations ne concernaient pas le plateau alors que les méligèthes étaient absentes ou presque sur l'ensemble du département, c'est la preuve que les inondations n'ont rien à voir avec cette accalmie»* relève le technicien de la Chambre. Membre d'un groupe national s'intéressant à la lutte contre ce ravageur des cultures, Jérôme Gervais considère tout de même l'aspect précipitations et surtout la régulation naturelle : *«l'eau a sans doute joué un rôle au moment de la floraison, cela a perturbé leur reproduction en 2012 et 2013. Je pense aussi à la régulation naturelle : on observe, un peu partout en France, une période de répit après des années de fortes pressions. Elles se retrouvent beaucoup plus sensibles, notamment à des virus, quand elles sont trop nombreuses»*.

AURÉLIEN GENEST



Les faibles pressions d'insectes ne seraient pas liées aux inondations de 2013.

▸ Formations

Chiffrer son projet d'installation

12, 21 et 28/05/2015 à Dijon – Durée à apprécier selon les profils
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr



Cultures

Le tournesol, à défaut du colza

Un agriculteur de l'ex-canton de Vitteaux a décidé de changer d'oléagineux dans sa rotation.



Crédit photo CA21

Brian Jeannin a semé la semaine dernière avec un écartement de 45 centimètres et un objectif de 80 000 pieds/ha.

«Trop gourmand en intrants et des passages en pulvérisateur beaucoup trop nombreux à mon goût et pour ma santé» : Brian Jeannin, du village de Beurizot, expose les raisons qui l'ont poussé à arrêter la culture du colza. C'est pourtant à l'issue de l'année record de 2009 (42q/ha sur ses propres parcelles) que ce jeune agriculteur de 27 ans a pris cette décision : *«avec cette culture, de l'argent rentre, mais de l'argent sort aussi avec tout ce qu'il coûte en production… Et encore, pour ma part, je n'avais pas de problèmes de désherbage car le Tréflan était encore autorisé à l'époque et mes rotations comptent jusqu'à huit cultures et cassent facilement le cycle des mauvaises herbes»*. Brian Jeannin a opté pour le tournesol sur la même surface que le colza, soit un total variant de six à dix hectares selon les années. Sans compter la *«pilule»* de l'an passé (10q/ha), son bilan est pour l'instant de 22q/ha sur l'ensemble de ses terres, tonnages intégralement vendus à Dijon Céréales. *«On va dire que c'est plutôt moyen»* note le Vitellien, qui semait une parcelle de 6 hectares la semaine dernière : *«les interventions sont moindres comme prévu, mais quelques difficultés ont été rencontrées lors de la récolte. Je continue de faire des essais dans plusieurs types de terre et je prendrai une décision en fin d'année»*. Brian Jeannin ne pense pas revenir au colza : *«j'ai un voisin qui rencontre de plus en plus de problèmes de géranium, ses frais de désherbage s'élèvent à 200€/ha, cela dissuade un petit peu…»*.

Plus de pois?

Selon les résultats de la prochaine campagne, le jeune agriculteur persévéra en tournesol ou augmentera sa surface en pois. *«J'en fais depuis plusieurs années et j'en suis plutôt satisfait. Je nourris mes vaches avec, cela me permet de diminuer ma facture d'aliments, c'est très pratique dans le contexte actuel»*. Mais avant d'envisager quelconque alternative, le Côte d'orien a mis toutes les chances de son côté pour obtenir un beau tournesol : *«je viens de semer un peu tard mais je ne pouvais pas faire autrement, je ne possède pas de semoir. L'une des choses les plus importantes, m'avait-on informé avant que je me lance dans cette culture, est la préparation du sol. Après un labour en février et un passage à la herse rotative début mars, j'ai passé une herse mécanique avec vibro ce matin avant de semer. Il paraît qu'il faut un vrai jardin pour que ça marche… Ce n'est pas vraiment le cas ici avec la présence de nombreux cailloux mais je verrai bien»*. La présence d'un bois en limite de son champ ne semble pas être un problème, bien au contraire : *«les années sèches, c'est dans les dix premiers mètres que j'obtiens les meilleurs résultats. La lisière apporte beaucoup de fraîcheur à ces terres superficielles et séchantes»*. Brian Jeannin se montre globalement optimiste pour ses cultures cette année : *«pour l'instant, tout va plutôt bien et les parcelles sont prometteuses. Les derniers 40 mm d'eau que nous avons reçus le week-end dernier ont fait du bien, quelques veines de terre commençaient d'apparaître. Quant à l'herbe, il n'y a aucun problème également, même si elle avait quelque peu peiné à démarrer. Croisons les doigts et espérons que les prix soient au rendez-vous cette année !»*

AURÉLIEN GENEST

Les lauréats du dernier salon de l'agriculture à l'honneur

Une mini-ferme dans le parc de la préfecture

Le préfet de la Nièvre a innové. Vendredi 30 avril, il a organisé une sorte de garden party, dans le parc de la préfecture, à Nevers, afin de mettre à l'honneur les lauréats du dernier Concours général agricole de Paris.



Eurovision et son veau, prix de rappel de championat 2015 à Paris, ont pu vérifier si l'herbe du parc de la préfecture était plus verte que leurs pâturages de Préporché.

Le président du Conseil départemental est coutumier du fait, moins le préfet de la Nièvre. Pour la première fois, Jean-Pierre Condemine, le représentant de l'État dans la Nièvre, a ouvert le parc de la préfecture aux agriculteurs nivernais récompensés lors du dernier Salon International de l'Agriculture. Malgré une météo humide, les heureux invités, ainsi que de nombreux représentants d'organisations professionnelles agricoles, ont pu admirer quelques uns des specimen d'animaux qui font l'excellence nivernaise en terme d'élevage. Eurovision, la vache prix de rappel de championnat du Gaec Beauzon frères, de Préporché, ainsi que des moutons Suffolk et Berrichons du Cher, de Julie et Christophe Chevalier, à Saint Sulpice, et de Bernard Lospied et Benjamin Pommier, à Tronsanges, ont été admis à goûter la belle herbe verte du parc, avant que les convives ne puissent à leur tour déguster les canapés proposés par le préfet et réalisés à base de produits locaux fournis par le magasin Secrets de paysans, de Coulanges-lès-Nevers. Avant cela, Jean-Pierre Condemine, dans son discours d'accueil, a justifié de son invitation : *«j'ai voulu reproduire, ô bien modestement, un «salon de l'agriculture», ici dans le parc de la préfecture, avec la présence de quelques animaux. Recréer le lien qui existe entre la terre et ceux qui la travaillent, entre la nature et les produits qui en émanent, façonnés par le travail des agriculteurs, et également dûs à l'imagination, curiosité, envie»* a-t-il lancé.

«Pas un monde monolithique»

Le préfet s'est dit *«très heureux et fier même»... «de pouvoir mettre en lumière les richesses de cette belle terre nivernaise, mettre en lumière l'amour que vous avez pour votre métier, la passion qui vous anime jusqu'à vous mesurer à d'autres passionnés, d'autres amoureux du travail bien fait»*.

Producteurs de miels, de vins, de bovins, d'ovins : à tous, Jean-Pierre Condemine a rappelé que *«le Concours général agricole est un concours exigeant, reconnu pour son impartialité et la qualité des produits valorisés. Créé en 1870, il a pour ambition de sélectionner et de primer les meilleurs produits du terroir français et animaux reproducteurs»...*

Comme un gage de valeur supplémentaire pour ces produits *«dont vous êtes les ambassadeurs convaincants d'une agriculture fondée sur la qualité, un subtil mélange entre savoir-faire ancestraux et avancées de la science»*.

Du coup, le préfet a voulu habilement faire passer un message au monde agricole du département : *«je n'ignore pas les difficultés de la profession. J'ai eu à cœur de visiter nombre d'exploitations au cours de ces 6 premiers mois dans la Nièvre. J'ai découvert la complexité de la PAC, les mesures agro-environnementales, la cohabitation parfois difficile entre intérêts divergents ; les difficultés réelles de vos métiers, les contraintes du labeur quotidien... Le monde agricole évolue sans cesse... Les choix sont différents d'un agriculteur à l'autre... Ce n'est pas un monde monolithique. C'est un secteur animé par des femmes et des hommes investis, soutenus par des convictions fortes»* a-t-il expliqué à ses hôtes, avant de les assurer de son *«soutien, de celui de leurs élus et de l'ensemble des Nivernais»*.

Emmanuel Coulombeix

Les stagiaires du CFPPA du Morvan préparent leurs projets

Le foncier en questions

Des jeunes (et moins jeunes) stagiaires en BPREA et CS *«bio»* du CFPPA du Morvan, ont participé, jeudi 23 avril, à un forum sur la recherche du foncier. Une obligation pour ces porteurs de projets, à plus ou moins long terme, dont certains d'entre eux veulent démarrer très vite.



Les BPREA et les CS *«bio»* du CFPPA du Morvan se sont interrogés sur la question du foncier, lors d'un forum organisé le 23 avril dernier.

Une journée de présentation et d'approche de la question du foncier, et plus particulièrement dans le Morvan : c'est à ce forum que le CFPPA du Morvan, a invité 17 de ses stagiaires, tous en formation soit en BPREA soit dans le Certificat spécialisé *«bio»* dans l'établissement de Château-Chinon. Des opérateurs du foncier aux approches économiques, des relations avec les cédants aux outils innovants pour s'installer, toutes les questions abordées ont permis aux participants d'avoir un aperçu réaliste de la situation des terres et des bâtiments dans le secteur. Si le matin, c'est François-Xavier de Langalerie qui a présenté le rôle et les missions de la Safer, et Magali Salteres qui a introduit le concept innovant de Terre de liens, une coopérative de financement participatif du foncier, l'après-midi a été consacré à une approche plus technico-économique des projets d'acquisition au regard des perspectives individuelles des stagiaires. Emmanuel Berton, du Crédit agricole Centre Loire, et Carole Simon, juriste de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, ont ainsi aiguillé les étudiants vers leurs prochaines recherches. Certains pensent s'installer à très court terme, soit en maraîchage, soit en élevage bovin ou ovin, soit en bio, *«d'autres disent préférer se former en multipliant les expériences chez différents agriculteurs avant de sauter le pas»* selon Carole Simon, pour qui l'intérêt de bien penser son foncier est une nécessité avant de s'installer. Tous les stagiaires ont été assidus et les questions aux différents intervenants ont été nombreuses durant toute la journée, au gré des présentations.

Patrimoine versus viabilité

La Safer, Terre de liens, le Crédit agricole Centre Loire et la Chambre d'agriculture disposent tous de sites internet, plus ou moins poussés, qui renvoient aux recherches de foncier. Chaque intervenant a donc présenté les outils que les stagiaires pourront utiliser pour leurs propres démarches, lorsqu'ils passeront à la réalisation. Le RDI (répertoire départ installation), l'application de la Safer, permettent de trouver des cédants de terres et de bâti qui nourrissent quelques ambitions *«patrimoniales»* sur leurs biens, quand il est conseillé aux repreneurs de bien mesurer l'aspect *«technico-économique»* de leurs projets.

Evidemment, les propriétaires attendent un gain le plus fourni possible sur leur patrimoine mais la clé d'une installation réussie repose tout aussi logiquement sur le calibrage approprié de l'acquisition à la viabilité économique du projet. Terre de liens, qui n'est que très peu présente dans la Nièvre (ndlr : une ferme à Azy-le-vif), constitue une alternative sécurisante pour un futur installé. Elle agit comme une coopérative foncière, avec des actionnaires (ndlr : non rémunérés), qui acquiert du foncier et le leur loue ensuite. Mais dans ce cas aussi, *«nous étudions la viabilité économique du projet»* a averti Magali Salteres.

E.C.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸Agenda

Mai Ramassage des déchets de soins vétérinaires

Comme chaque année, le GDS de la Nièvre organise la tournée de ramassage des déchets de soins vétérinaires:
- lundi 18 mai, à Alligny Cosne (Coopérative Axéréal, Suchet) de 8h à 8h45 ; à Varzy (Coopérative Axéréal, route de Champlemy) de 9h15 à 10h45 et à Corbigny (Sicagemac, route de Saint-Saulge) de 11h15 à 13h ;
- mardi 19 mai , à Sermoise (GDS58, ZA du Clos Ry) de 8h à 9h30 ; à Guérigny (Axéréal, ZI Villemanant) de 10h à 10h45 et à Châtillon-en-Bazois (Axéréal, route d'Aunay) de 11h30 à 13h;
- mercredi 20 mai, à Moulins-Ebngilbert (Sicafome, route de Châtillon) de 8h à 9h45 ; à Château-Chinon (parking municipal Jean Sallonnyer) de 10h15 à 11h15 et à Montsauche-les-Settons (parking près du Crédit agriole) de 11h45 à 12h45 ;
- jeudi 21 mai , à Decize (Axéréal, route de Champvert) de 8h à 9h45 ; à Cercy-la-Tour (Axéréal, route de Decize) de 10h15 à 11h45 et à Luzy (gare - coopérative Teol) de 13h à 14h30.

Le GDS demande aux agriculteurs de bien se conformer aux dates et horaires indiqués, aucune autre possibilité de collecte n'étant prévue en 2015. Les deux fûts doivent être remis fermés, l'autocollant code barre reçu avec la facture collé sur le fût de 50l (ou à défaut inscrire le numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50l et petit fût) moyennant 27,50 euros TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquitée sera adressée ultérieurement par la société EDC. Seuls les règlements par chèque seront acceptés. Renseignements complémentaires auprès du GDS 58 au 03 86 90 18 90.

22/05 Foire aux culards à Moulins-Engilbert

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire aux culards en collaboration avec la Sicafome, vendredi 22 mai au marché au cadran. Date limite d'inscription fixée au 7 mai avec un engagement de 10 euros par bovin au 03 86 84 28 75. Programme : Réception des animaux de 4h30 à 6h, délibérations du jury de 6h30 à 8h, vente au cadran à partir de 8h. Un règlement intérieur est disponible sur demande. Une nouveauté cette année : la possibilité de se restaurer sur place autour d'un menu charolais.

Rallye Élevage

L'autonomie fourragère à portée de main

Dans un contexte économique perturbé par la volatilité des prix et les contraintes réglementaires, la recherche de l'autonomie fourragère devient un enjeu majeur pour les systèmes allaitants. La Chambre d'agriculture organise trois rendez-vous sur ce thème dans trois exploitations différentes ayant adapté leurs pratiques.



Récolte de prairies riches en légumineuses: quelles sont les bonnes pratiques à maîtriser pour stocker un fourrage de qualité ?

Les systèmes d'élevage ovins et bovins allaitants sont sous la dépendance de la forte volatilité des charges (concentrés, engrais, carburants,...), la volatilité des marchés (évolution permanente des cours) et de l'adaptation à la réforme de la PAC.

Depuis une dizaine d'année, l'autonomie fourragère de la grande majorité des systèmes d'élevage allaitant se dégrade lentement mais sûrement. Or, la recherche d'une meilleure autonomie fourragère constitue l'un des leviers d'adaptation essentiels pour la sécurisation des systèmes de production. L'autonomie fourragère correspond à la part de fourrages pour couvrir les besoins du troupeau au pâturage et pendant l'hiver. Cette érosion de l'autonomie fourragère a pour conséquence un recourt de plus en plus important aux concentrés, avec un effet dégressif sur l'efficacité économique, notamment dans une période de forte augmentation du prix des concentrés.

Rechercher l'autonomie fourragère, essentielle à la maîtrise des charges opérationnelles, c'est optimiser au maximum :
- les quantités de fourrages (pâturage et stocks pour l'hiver).
- la qualité énergétique et protéique (herbe pâturée et fourrages récoltés).

Cette recherche ne peut-elle pas aussi s'appuyer sur l'implantation de prairies riches en légumineuses (légumineuses pures, légumineuses associées à une graminée ou prairies multi-espèces) ?

La conduite de ces prairies riches en légumineuses, délicate, doit être maîtrisée depuis le semis jusqu'à la récolte et la distribution aux animaux pendant l'hiver. La Chambre d'agriculture vous propose de rencontrer 3 éleveurs utilisateurs de légumineuses pour échanger et partager leur expérience concernant les bonnes pratiques à connaître et maîtriser pour récolter des fourrages de qualité, riches en protéines (du semis à la distribution) :

- Quelles sont les bonnes pratiques pour réussir l'implantation de prairies riches en légumineuses (préparation du sol ; conditions, périodes et doses de semis ; fertilisation, ...) ?
- Comment maîtriser la récolte de ces fourrages pour garder un maximum de feuilles (meilleur moment de la journée pour faucher, andainer, presser) et quels sont les points de vigilance dont il faut tenir compte pour maintenir la qualité de ces fourrages ?
- Comment distribuer et à quelles catégories réserver ce type de fourrages ?
- Peut-on se passer de complémentaire azoté avec ce type de fourrage ?

Des rendez-vous à ne pas manquer :

- Chez Bernard Blin, utilisateur de Luzerne / Dactyle et Prairies Multi-Espèces (Lieu dit La Fosse, 58120 Saint-Hilaire-en-Morvan, le 20 mai 2015 de 14h00 à 16 h00.
- Chez Eric et Régine Roubeau, utilisateurs de Luzerne / Dactyle et Prairies Multi-Espèces (Lieu dit Varennes, 58800 Pazy), le 10 juin 2015 de 14h00 à 16h00.
- Chez Emmanuel Fenayon, utilisateur de Trèfle Violet / Ray-Grass (Lieu dit Recoulon, 58170 Flety), le 11 juin 2015 de 14h00 à 16h00.

Un Préfet aux champs Visite à Chevenon



Comme il le fait régulièrement depuis son arrivée dans la Nièvre, il y a six mois, Jean-Pierre Condemine, le préfet, est allé visiter deux exploitations de la commune de Chevenon, mardi 28 avril après-midi. Il a commencé par une rencontre sur les terres d'Eric Dewavrin, le passionné président du Ceta Loire et Allier, où l'exploitant et Mickäel Geloen, l'animateur du groupe et conseiller de la Chambre d'agriculture, lui ont expliqué le système de cultures pratiqué sur place (photo Préfecture de la Nièvre).

La délégation de l'administration comptait dans ses rangs Yves Castel, le directeur de la DDT58 accompagné d'une agente. Avant de prendre le chemin d'une autre ferme, le représentant de l'Etat a pu échanger avec d'autres agriculteurs impliqués dans le projet Copernic, porté par le Ceta qui a déposé une demande de labellisation GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) auprès de l'administration.

Lettre de Patrice Joly à Stéphane Le Foll

«Un zonage incohérent...»

A deux reprises, Patrice Joly, président du Parc naturel régional du Morvan a écrit à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, pour lui demander de revoir les dispositions qui sont prises en matière de zonage «*prairies sensibles*» dans les sites Natura 2000 et de taux de chargement pour la mesure «*système herbager*» du dispositif agro-environnemental.

A la faveur d'appels d'agriculteurs légitimement ulcérés, le Parc a découvert l'existence d'un zonage «*prairies sensibles*» sur les sites Natura 2000 du Morvan, sans concertation, ni information préalable. Patrice Joly s'en offusque et en appelle au ministre de l'Agriculture.

«Ce genre de zonage, incohérent, parachuté sans explications, sans aucune concertation de la part de vos services, exacerbe localement les tensions, les peurs et incompréhensions, à juste titre.

C'est le Parc, en tant qu'opérateur Natura 2000 et MAEC, qui voit son patient travail d'animation, de pédagogie et de concertation anéanti par ce genre de décision et qui doit, en urgence, tenter d'y faire face.

Je demande donc instamment que vos services expliquent directement votre démarche, les objectifs poursuivis, la méthodologie employée et les zonages retenus aux agriculteurs concernés.

Je vous demande également de faire le nécessaire pour que les zonages soient revus dans les plus brefs délais, c'est-à-dire avant les engagements dans la Pac 2015, pour coller à la réalité des enjeux locaux afin que leur acceptation soit envisageable».

Concernant le deuxième point, le taux de chargement dans la mesure «*système herbager*», le président du Parc écrit :

«Votre communiqué de presse du 27 Mars 2015 a rassuré les éleveurs concernant le mode de calcul du chargement de l'ICHN en continuant à ne pas prendre en compte les veaux de moins de six mois. Mais le Parc anime un Projet Agro-Environnemental et Climatique important en 2015, mobilisant largement la mesure "système herbager", dont le mode de calcul s'appuie lui, sur un règlement de l'Union Européenne fixant la valeur des veaux de moins de six mois à 0,4 UGB. Je regrette vivement cette différence de prise en compte, très mal acceptée par les agriculteurs locaux. Ce mode de calcul vient pénaliser de façon importante les exploitations naisseuses du Morvan, temporairement trop chargées, et limite ou pénalise ainsi l'accès au dispositif agro-environnemental dans la mesure système herbager.

Localement les agriculteurs s'interrogent sur la cohérence des dispositifs et je souhaite relayer par ce courrier ce point de conflit, à mes yeux inutile.

Je vous demande donc de bien vouloir examiner ce point, et le faire remonter, le cas échéant, à l'échelon européen, pour que les mesures et méthodes soient harmonisées et ne pénalisent pas les éleveurs naisseurs alors que ces mesures sont conçues pour leur apporter un soutien en compensation d'un handicap naturel et à maintenir la richesse de leurs prairies, gage tangible de leurs bonnes pratiques».

Retour sur la Conférences «Grandes cultures» (3/5)

Claude Perrot (Groupama): «trouver des solutions pour tous les risques»

De la conférence *«Grandes cultures»* du 13 mars dernier à Pougues-les-Eaux, il était ressorti que les agriculteurs devaient respecter leurs fondamentaux pour trouver des marges d'amélioration des résultats. Dans chaque domaine d'expertise, les intervenants avaient, durant dix minutes, fait le point. Cette semaine, Terres de Bourgogne revient sur les risques à assurer avec Claude Perrot, de Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

Vus par l'assureur, les besoins fondamentaux consistent, pour l'agriculteur, à pérenniser son exploitation, éviter les crises, sécuriser son activité dans le temps, vivre de son travail et valoriser son capital. Lors de la Conférence grandes cultures, Claude Perrot, responsable des réseaux d'experts agricoles et vétérinaires à Groupama Rhône-Alpes Auvergne, avait, pour la partie qui le concerne, balayé les moyens de *«sécuriser les résultats économiques de l'exploitation»*. En matière d'assurance, les producteurs de grandes cultures ont, selon lui, besoin de solutions face à tous les risques de l'exploitation, qu'il s'agisse des matériels (tracteurs, véhicules...) qui peuvent être touchés par des accidents, pannes, incendies, vols, bris de glace; des bâtiments, parfois confrontés aux incendies, tempêtes, pertes de contenu, vols; des productions végétales (ou animales) soumises au risque de grêle ou d'autres aléas climatiques; qu'il s'agisse aussi d'activités annexes telles que le tourisme ou les énergies renouvelables, face aux accidents, incendies, tempêtes; ou bien encore du risque encouru par les intervenants (exploitant, conjoint, salarié...), eux-mêmes pas exempts d'être un jour pénalisés par l'accident, la maladie, l'invalidité ou les conflits... Face à tous ces risques, le responsable a présenté les outils proposés par l'assureur mutualiste qu'il représente : des contrats avec des garanties adaptées pour tous les risques de base (personnes, biens, outils de production, responsabilités), des garanties qui prennent en compte les évolutions réglementaires en terme de normes environnementales, sanitaires..., des garanties sur-mesure pour les activités de diversification (vente directe sur l'exploitation, sur les foires et marchés, les salons, activités agro-touristiques, perte de recettes sur panneaux photovoltaïques suite à sinistre...), et aussi un contrat Climats MRC qui garantit les pertes consécutives à tous les aléas climatiques sur cultures...

Possibilités d'adaptation

Claude Perrot a aussi défini des possibilités d'adaptation. *«L'assurance a un coût, en fonction de sa situation économique, il appartient à l'exploitant de choisir les secteurs de son exploitation qu'il souhaite protéger en priorité, en d'autres termes, répondre à la question «quel est le risque majeur de l'exploitation?» Ainsi, un céréalier garantira ses cultures contre les aléas climatiques, tandis qu'un éleveur faisant de la vente directe privilégiera la couverture du risque sanitaire. « Pour un bien ou une activité garantie, l'exploitant analysera la part de risque qu'il peut garder à sa charge en faisant varier le niveau de franchise sur les garanties souscrites et ainsi limiter le coût de la cotisation d'assurance»*. Par exemple, *«pour un bris de machine sur le matériel agricole, jusqu'à quel montant de réparations l'agriculteur choisit-il de rester son propre assureur»* demande le responsable de Groupama. Par ailleurs -autre possibilité d'adaptation- *«en fonction du montant d'épargne professionnelle de précaution qu'il aura pu constituer (Dotation pour amortissement), l'agriculteur déterminera la part qu'il pourra réinjecter sur l'exercice comptable suite à un aléa climatique sur ses cultures et, ce faisant, il réduira le capital assuré de ses cultures pour limiter le montant de la prime d'assurance tout en maîtrisant sa fiscalité»*.



Claude Perrot est responsable des réseaux d'experts agricoles et vétérinaires à Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

Ne pas oublier la prévoyance

Pour le responsable des réseaux d'experts de Groupama, *«l'assurance a vocation à protéger l'ensemble des moyens de production de l'exploitant mais la priorité, n'est-ce pas l'exploitant lui-même»* ? Il s'agit d'adapter l'exploitation à la prévoyance et de considérer comment cela peut-il améliorer les marges... Un assureur peut donc permettre de *«financer le remplacement en cas d'arrêt de travail, verser une rente d'invalidité en cas d'invalidité partielle (non couverte par les assurances décès invalidité des emprunts), de couvrir l'homme-clé et pérenniser l'exploitation en cas de décès par le versement d'un capital décès»*. Mais pour Claude Perrot, *«l'assurance doit aussi s'entendre comme un outil pour limiter les variations accidentelles de revenus et ainsi, outre la prise en charge totale ou partielle de la perte suite à un sinistre garanti, supprimer ou diminuer les surcoûts qui auraient été engendrés par ladite perte»*. Par exemple, la prise en charge des pertes de rendements sur les cultures suite à aléas climatiques, par le revenu qu'elle garantit, évitera d'avoir recours à une ouverture de crédit pour l'achat des intrants, laquelle est source de frais financiers... De tous ces éléments, l'intervenant a tiré deux conclusions : *«l'assurance est un dossier essentiel pour le chef d'entreprise qu'est l'agriculteur. Ce dossier est à traiter avec la même rigueur que tout ce qui touche aux facteurs directs de production »* et *«comme il travaille avec son centre de gestion, l'entrepreneur pourra faire de même avec son conseiller spécialisé et réfléchir avec lui à un plan global de sécurisation de son entreprise»*.

Propos recueillis par Emmanuel Coulombeix

Statut du fermage

Maîtrisez-vous les bases du statut du fermage ?

A l'échelle nationale, près de 70% du foncier est exploité en faire valoir indirect. Cette situation traduit le fait que la plupart des exploitants agricoles sont soumis à ce statut sur tout ou partie du foncier qu'ils mettent en valeur. Voté à l'unanimité en 1946, dans le contexte de l'après guerre, le statut du fermage avait pour but d'assurer une pérennité au fermier sur le foncier dont il est locataire afin qu'il se consacre à l'amélioration de la productivité de son exploitation pour assurer à la France son autonomie alimentaire. Près de 70 ans après son adoption, ce statut régit plus des deux tiers des surfaces agricoles françaises. Durant cette période certaines évolutions sont venues impacter le statut du fermage, le faisant évoluer régulièrement pour tenir compte des changements de pratiques.
Mais les fermiers maîtrisent-ils tous les règles de bases qui régissent le statut du fermage ?
Afin de lutter contre les idées reçues concernant le fermage, la FNSEA conjointement avec la Section nationale des fermiers et métayers et la Section nationale des propriétaires ruraux, a élaboré un document contenant huit vérités sur le statut du fermage afin de promouvoir la location des terres agricoles.
Dans la continuité de cette démarche, la FDSEA de la Nièvre met en place une formation pour s'approprier les éléments importants régissant ce statut, le 29 mai prochain. Si vous êtes intéressé par cette formation, n'hésitez pas à contacter la FDSEA pour vous inscrire au 03.86.93.40.92.

FDSEA 58

A suivre

Cours d'eau : Signature imminente

Après des années de mobilisation intensive, la FNSEA est en passe d'obtenir un acquis syndical important sur la définition des cours d'eau. Là où l'Onema et la Police de l'eau jouaient jusqu'alors sur une jurisprudence aux contours plutôt flous pour définir *«le cours d'eau»*, la FNSEA a négocié, au niveau national, une définition reposant sur trois critères cumulatifs :
- Un lit naturel à l'origine et
- Une alimentation par une source et
- Un débit suffisant une majeure partie de l'année

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, a réuni une dernière fois le 21 avril les parties prenantes de cette négociation à Paris, pour arrêter le calendrier de mise en œuvre d'une cartographie des cours d'eau reposant sur ces trois critères. La traduction dans la loi de cette négociation est dorénavant imminente.
A votre disposition en cas de besoin.

FDSEA 58

▸ Formations

"Document Unique d'Evaluation des Risques"

La FDSEA organise une formation "DUER" le jeudi 13 mai de 9h30 à 17h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla GUEGAN au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

Statut du fermage"

La FDSEA organise une formation "Statut du fermage" le vendredi 29 mai de 9h30 à 17h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. A l'ordre du jour : maîtrise de la règlementation du fermage ; droits et obligations de chaque partie; les différents cas de fin de bail…Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

Formations sur les Maec dans le Morvan

Les dates des trois formations du mois de mars sur les MAEC dans le Morvan ayant fait salles combles et les échéances des déclarations PAC ayant été reportées au mois de juin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a décidé de programmer 4 nouvelles sessions au mois de mai. Ces formations d'une journée doivent permettre aux agriculteurs participant de comprendre toutes les mesures contenues dans les MAE et les contraintes qui en découleront. 15 places par session sont disponibles. Les rendez-vous sont fixés le 13 mai à la mairie de Lormes, le 19 mai à la Communauté de communes à Luzy, le 20 mai à la Maison du Parc à Saint-Brisson et le 21 mai à St-Honoré-les-Bains (de 9h à 17h30). Renseignements et inscriptions auprès de Christophe Bossaron à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 39.

A noter

Fermeture des services de l'État vendredi 15 mai

Préfecture de la Nièvre
Sous-Préfectures de Château-Chinon, Clamecy, Cosne-sur-Loire
Unité Territoriale DIRECCTE
Direction Départementale des Territoires
Cette fermeture concerne tous les sites de la DDT :
Service Départemental de l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de la Santé
Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement du Logement
Les Trésoreries



► Bloc-notes

21/05 Assemblée Générale de la FDSEA 89

L'Assemblée Générale de la FDSEA de l'Yonne se déroulera jeudi 21 mai de 14 h 30 à 18 h, à la Salle des Fêtes de Jussy (rue de la tournelle). partie à huis-clos, de 14 h à 16 h, suivie de l'ouverture officielle de l'AG, autour d'un débat sur le thème : «Voir plus loin que la PAC, l'avenir de l'agriculture nous appartient!», avec la participation de Gérard Tubery, président de la FOP

21/05 AG du Syndicat Betteravier de l'Yonne

L'assemblée générale du Syndicat Betteravier de l'Yonne, se déroulera jeudi 21 mai, à partir de 9 h, Ferme de la Margottière, à Vallery
Avec la participation d'Alain Jeanroy, Directeur général de la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves et Dominique Dutartre, Président d'ARD (Agro-industries Recherches et Développements)

23/05 Les Jardins de la Croisière s'amusent

Les Jardins de la Croisière fêtent leurs 20 ans ! Portes Ouvertes, samedi 23 mai, à Sens (5, Chemin de la Croisière)
Au programme : Visite de l'exploitation ; Produits artisanaux (jus de fruits, miels, tisanes, gelées) ; Marché bio (Plants de légumes et aromatiques) ; Ateliers créatifs pour petits et grands ; Vente de produits du commerce équitable Artisans du monde ; Produits de l'Yonne (céréales, farine, lentilles) ; La ferme de Flo et ses animaux

Cruzy Terre d'Antan

Deux jours pour conjuguer le passé au présent

Forts du succès de leur première édition en 2013, les bénévoles de l'association des Trois Fontaines rejouent l'aventure cette année, le temps d'un week-end les 16 et 17 mai prochains.



Comme lors de l'édition 2013, la traction animale sera à l'honneur;

Ils étaient plus de 5 000 visiteurs, il y a 2 ans, à franchir les portes du temps, pour la 1ère édition de la manifestation *«Terre d'Antan»*. L'occasion pendant tout un week-end, dans ce petit village du Tonnerrois, de découvrir ou redécouvrir une agriculture aujourd'hui révolue, où le travail s'effectuait au rythme de l'homme et du temps. Devant le succès rencontré, le collectif *«Cruzy Terre d'Antan»* (regroupant également les Jeunes Agriculteurs des cantons de Cruzy, Ancy-le-Franc et Noyers, ainsi que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers), a décidé de se relancer dans l'aventure en organisant les 16 et 17 mai prochains, une 2e édition, toujours au même endroit, mais avec encore plus d'animations. Même si le stress cette année est au rendez-vous, comme s'en amuse le président de l'association des Trois Fontaines, Jonathan Nonnotte : *«la première fois, il y avait une part d'inconnu, mais aujourd'hui, mes bénévoles ont à cœur de faire aussi bien, sinon mieux et ça crée forcément du stress supplémentaire, vu que l'édition 2013 est restée dans les mémoires comme quelque chose de très positif…»*

Plusieurs nouveautés pour l'édition 2015, au premier rang desquelles, un concert gratuit, le samedi soir, au cœur même de la fête, sur le terrain de foot. On y trouvera même du boudin fabriqué à l'ancienne, en chaudron de bois, pour se restaurer. Autre nouveauté : des démonstrations de battage et fenaison, avec entre autres, la présence d'une *«tripoteuse»*… On se calme ! Il s'agit d'une batteuse à chevaux, utilisée dans les campagnes au siècle dernier. Egalement au programme, des épreuves de *«cutting»* : *«des chevaux qui font de la conduite de troupeaux de génisses, en l'occurrence, des Brunes des Alpes, jugées plus dociles. C'est plus ou moins de la «monte western», même si ce sont les Européens qui ont introduit cette pratique aux Etats-Unis…»* Et pour les personnes un peu désorientées il y a deux ans, faute de plan où situer les différents évènements de la fête : *«nous avons fait imprimer 2500 plans d'orientation et de grands panneaux seront installés pour aider à se repérer dans le village. Il y aura également moins de sectorisation entre les lieux et les activités, on sera plus dans une idée de prolongement…»* Quant au soleil, pas de problème, il sera au rendez-vous… : *«on l'a commandé et de toute façon, étant donné ce qu'il a plu ces derniers jours, c'est sûr, il fera beau les 16 et 17 mai prochains»* Pari tenu !

DOMINIQUE BERNERD



Entrée gratuite sur les 2 jours.

Au programme :

Du samedi 16 mai à 14 h au dimanche 17 mai, 18 h, **entrée gratuite** pendant toute la durée de la fête

Autour des animaux :

Promenades en calèches ; Labour avec ânes et chevaux ;
Démonstrations débardage et fenaison ; Sarclage dans les vignes ;
Démonstration de dressage western et cutting
Baptêmes à dos d'ânes et de poneys ; Maréchal ferrant, bourrelier
Démonstrations attelage avec des ânes de grande taille ;
Présentation de races de moutons élevés dans l'Yonne, tonte de moutons ; Chiens de troupeaux et chiens truffiers ; Exposition basse-cour
Autour des vieux tracteurs :
Exposition de tracteurs et de leurs outils
Démonstrations de travail du sol et de fenaison
Battage à l'ancienne
Attribution du prix Yvan Moreau pour le plus beau tracteur
A ne pas manquer :
Le samedi :
19 h 00 : Fabrication de boudin noir avec restauration sur place
20 h 00 : Concert gratuit : « Les Chaussettes Sauvages »
Le dimanche :
9 h 30 : Marche des familles, 5 km au pas des ânes et des chevaux
11 h 45 : Apéro concert avec France Accordéon
12 h 00 : Jambon à l'os cuit au feu de bois

Marché artisanal de producteurs et artistes

Expositions : Les Poilus de la Grande Guerre ; Sur le thème du «cheval de guerre»
Animations pour enfants, tombola, paniers garnis
Buvette et restauration

Cruzy le Châtel : village au pied du château de Maulnes, à mi-parcours entre Tonnerre et Châtillon sur Seine
Coordonnées GPS : latitude 4785 ; longitude 4,3



Fédération des Chasseurs de l'Yonne

Moins de dégâts de sangliers

Moins de dégâts sangliers et au final, une facture «indemnités» presque divisée par deux pour les chasseurs de l'Yonne. Une bonne nouvelle, tempérée par des effectifs toujours à la baisse.



Aux côtés du président Lecas, Guy Peretz, dont c'était la dernière intervention à la tribune en tant que directeur du laboratoire d'analyses IDEA, dont les activités sont transférées au laboratoire Cœur de France (Eurofins), à Moulins, dans l'Allier.

La fédération des Chasseurs de l'Yonne vient de tenir son assemblée générale à Auxerrexpo. L'occasion pour son président, Olivier Lecas, de faire part de ses inquiétudes, concernant plusieurs textes législatifs en cours, au premier rang desquels le projet de Biodiversité examiné récemment en première lecture par les députés, *«dans la précipitation, alors que l'enjeu majeur de la sauvegarde de la biodiversité est partagé par le monde de la chasse, nous avons assisté à un acharnement anti chasse de la part des députés verts…»* D'en appeler aux sénateurs et députés du département, pour les alerter *«sur les points négatifs de ce projet de loi…»* et leur demander de soutenir les amendements présentés par le groupe chasse de l'Assemblée Nationale, *«où toutes les sensibilités sont représentées…»* Coup de gueule également du président Lecas, au sujet du classement des nuisibles et plus particulièrement, des espèces du groupe 2. Un nouvel arrêté est en préparation et entrera en vigueur le 1er juillet prochain : l'Yonne conserverait nuisibles le renard, la corneille noire et le corbeau freux sur l'ensemble du département. La martre et la fouine pourraient également se trouver sur la liste, mais cela reste à confirmer. En revanche, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet échappent à la classification : *«les éléments que nous avons pu produire avec la Chambre d'agriculture, n'ont pas été jugés suffisants. Pour la pie, comment justifier 500 captures et un montant de dégâts important, dès lors que cette espèce n'est plus nuisible ? Est-ce à considérer que lorsqu'une espèce n'est plus nuisible, il est quasiment impossible qu'elle le redevienne ? A ce jour, la réponse semble être malheureusement oui…»*

Niveau 1 pour la surveillance de la tuberculose bovine

Concernant le sanglier, la fédération avait obtenu des services préfectoraux et du président de la Chambre d'agriculture, que l'agrainage soit autorisé du 1er décembre 2014 au 15 février dernier. Avec pour résultat, des dégâts en nette diminution par rapport à l'exercice précédent, soit : 870 ha détruits, contre 1230 et une facture d'indemnisation s'élevant à 670 K€, contre 1 250 K€. Et au final, un résultat comptable qui devrait être excédentaire au 30 juin prochain, *«même s'il reste encore à indemniser les dégâts sur prairies et les éventuels resemis…»* Olivier Lecas s'est également félicité des discussions engagées avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au sujet de la méthodologie de désignation des communes le plus impactées par des dégâts aux cultures et aux récoltes causés par le grand gibier, dans le cadre des indemnisations prévues par le Code de l'Environnement : *«nous allons maintenant engager avec la Chambre, des discussions pour tenter de faire évoluer la réglementation relative à l'agrainage de dissuasion du sanglier, qui laisse place à trop d'interprétations, si l'on en juge par le nombre de procédures établies par le Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage…»*

Par ailleurs, le département est repassé au niveau 1 pour la surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage, avec pour conséquence, des analyses sur cervidés et sangliers, qui ne devraient plus être effectuées qu'en cas de lésions évocatrices de tuberculose.

Le nombre de chasseurs icaunais sous la barre des 12 000

Une nouvelle réglementation prévaut en matière d'indemnisation des dommages, spécifiant que lors de l'expertise définitive, les dégâts par parcelle culturale doivent être supérieurs à 3% et à 230 € (ou 100 € pour les prairies), pour pouvoir être indemnisés. Les frais d'estimation sont facturés si les seuils ne sont pas atteints ou en cas de déclaration abusive. Pour la première année de mise en application de cette nouvelle réglementation, la Fédération de l'Yonne n'a pas établi de factures mais adressé un courrier d'information aux exploitants. L'abattement réglementaire ramené à 2% (au lieu de 5%) a, quant à lui, toutefois été appliqué. Mais prévient le président de la Fédération, *«à partir de juillet 2015, les frais d'estimation seront systématiquement facturés comme il se doit…»*
Moins de 12 000 chasseurs ont sollicité la validation annuelle de leur permis de chasser en 2014/2015. Une baisse de 2,5% par rapport à l'exercice précédent, et il n'est pas certain que la chute ne s'arrête là. D'autant que près de 20% d'entre eux ont plus de 60 ans. Un phénomène qui ne se limite pas au département, précise Olivier Lecas, *«il est national…»*

DOMINIQUE BERNERD

Repères

Tableau de chasse 2014/2015 :

- 9 185 chevreuils
- 8 163 sangliers
- 512 cerfs
- 7 000 renards
- 4 130 lapins
- 4 980 lièvres
- 9 400 canards colvert
- 8 160 perdrix rouges
- 10 600 perdrix grises
- 24 500 faisans
- 26 400 pigeons ramier
- 4 400 corvidés

Rendez-vous

AG de la FDSEA 89 le jeudi 21 mai à 13h30 à Jussy

Voyons plus loin que la PAC, l'avenir de l'agriculture nous appartient !

A l'heure des déclarations PAC et après de longs mois de discussions, tergiversations du ministère, alors que nous ne connaissons pas encore toutes les modalités pratiques relatives aux DPB, la FDSEA 89 vous propose de sortir le nez du guidon et de vous projeter un peu plus loin à l'occasion de son Assemblée Générale le 21 mai prochain après-midi. Non que la PAC ne soit pas importante, mais parce que ce n'est pas une fin en soi et que l'avenir de l'agriculture ne se résume pas à cela.
Le huis clos entre adhérents en début d'après-midi sera consacré à une discussion libre sur l'action syndicale, les moyens et méthodes que nous utilisons, à faire évoluer peut-être, leurs conséquences, leur pertinence également. Notre volonté est bien de rester efficaces et en adéquation avec les attentes de nos adhérents.
La partie officielle débutera à 16h avec l'intervention de Gérard Tubéry, Président de la FOP, qui tracera des pistes et donnera des exemples d'organisation et de structuration dans lesquelles les agriculteurs prennent leur avenir en mains. Autre échelle, autre illustration : un agriculteur nivernais faisant partie du projet Copernic viendra témoigner de son expérience : comment redevenir l'expert agronomique de son exploitation ?
Les discussions pourront se poursuivre dans un cadre convivial autour du barbecue organisé pour la soirée…
Rendez-vous à la salle des fêtes de Jussy, le jeudi 21 mai à 13h30 !

FDSEA 89

Agenda

29/05 Reprise des marchés à la ferme

Une nouvelle saison commence, pour les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, qui ouvrent les portes de leurs exploitations pour les premiers marchés printaniers de l'année. Ainsi, de mai à septembre, la famille Boname, à Villiers/Tholon, Didier Bonnemain à Montacher-Villegardin et Christine Busson à Fouchères, accueilleront à tour de rôle, une quinzaine d'agriculteurs du réseau, afin de vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais, dans un cadre authentique.
Second marché à la ferme de l'année : vendredi 29 mai, de 16 h à 20 h, chez la Famille Boname, à Villiers-sur-Tholon.

19/05 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra mardi 19 mai à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37- Mail : dijon@apecita.com

10/05 Fête des Saints de Glace à Vareilles

La commune de Vareilles (en Pays d'Othe, à 15 km à l'est de Sens) et ses habitants, organisent dimanche 10 mai, la 19e édition de la «Grande Fête du Jardin et des Jardiniers de l'Yonne», sur la place du village. Vous pourrez y trouver : plantes vivaces et annuelles, plants de légumes bio rares et anciens, mobilier et ornement de jardin, conseils en jardinage, les «Croqueurs de pommes», l'Association des Jardiniers de France… Egalement un viode greniers «spécial jardins», des épouvantails, des musiciens, un stand d'échanges de plants et de rencontres d'amateurs… cette année, participez à la grande «TEUF» ! (Tenue Excessivement et Ultra Fleurie).
La restauration sur place, sera assurée par la buvette de la Fête des Saints de Glace : «Les Potirons», par le café du village et par des producteurs (foies gras, fromages, cidre du pays d'Othe, miel, etc…)

Exposition à Vézelay

Jean-Pierre Arlix (aquarelles) et Robert Meneghin (céramiques), exposent leurs œuvres de concert à la Maison Jules-Roy, à Vézelay, du 16 avril au 14 mai. Vernissage 17 avril à 18 h 30. Exposition ouverte du mercredi au dimanche, de 14 h à 18 h. Le lundi, de 14 h à 17 h. Fermé le mardi. Entrée libre

20 ans de croisière !

Les Jardins de la Croisière fêtent cette année leurs 20 ans. L'occasion d'une expo photo qui se tient à partir du 16 avril et jusqu'au 16 mai, pour découvrir un jardin… pas comme les autres ! Visible au Maquis de Vareilles, 2 rue de l'Érable à Vareilles

▸ Formations

Je crée ou j'entre dans une société : je réussis mon projet d'association

La création d'une société ou l'arrivée d'un nouvel associé, amènent de nouveaux questionnements. Comment s'organiser au mieux pour satisfaire tous les associés? Cette formation de 2 jours vous aidera à préparer sereinement votre installation en société en prenant en compte les aspects relationnels et juridiques
Dates : 5 et 12 juin, à Auxerre
Public : Agriculteur (trice), ayant le projet de créer ou d'intégrer une société
Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10, Chambre d'agriculture de l'Yonne
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Les MAEC "Systèmes" : une opportunité à saisir ? (Grandes cultures et monogastriques)

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous propose une formation de 2,5 jours les 12 mai, 4 juin et 9 juin, afin de vous accompagner dans la lecture du cahier des charges des MAEC "systèmes" monogastrique et grandes cultures et l'évaluation de la faisabilité technique du déploiement de ce cahier des charges sur votre exploitation.
Lieu : Maillot
Public : Agriculteurs céréaliers et/ou possédant un élevage de monogastriques
Contact : Emilie Riberolles 03 86 64 33 05
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Internet pour les nuls

Lire vos mails représente pour vous un réel défi ? Vous souhaitez apprendre à rechercher facilement des informations sur Internet et à savoir les partager avec vos collègues? Cette formation d'1 journée, jeudi 11 juin, est faite pour vous. Après une rapide introduction aux fondamentaux d'Internet, vous manipulerez les outils classiques de recherche en ligne et de communication : forum, messagerie, pour pouvoir naviguer en toute autonomie
Lieu : Venoy
Public : Tout agriculteur (trice)
Contact : Emilie Riberolles 03 86 64 33 05
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Vignoble de Vézelay

Henri de Saint-Père

Du haut de ses 86 printemps, Henri Garnier est aujourd'hui la mémoire du vignoble vézelien, après en avoir été l'un des refondateurs il y a une quarantaine d'années



Henri Garnier, vigneron de Saint-Père et mémoire vivante du vignoble vézelien

Les mains sont noueuses comme un cep de vigne et la voix porte encore haut et fort, comme habituée à se faire entendre par delà les rangs et les coteaux… Président du syndicat des vignerons de Vézelay jusqu'en 1990, Henri Garnier en fut l'un des refondateurs, à l'aube des années 70, suite à la volonté affichée par le Conseiller général de l'époque, Paul Flandin, de reconstituer le vignoble quasiment disparu après l'apparition du phyloxéra en 1884. Ils furent une dizaine à l'époque, à se lancer dans l'aventure, rejoint un peu plus tard par l'une des figures emblématiques du village de Sain-Père-sous-Vézelay et enfant du pays, le restaurateur étoilé Marc Meneau. Les souvenirs sont encore bien ancrés dans la mémoire d'Henri Garnier : «*on avait au début planté une vigne témoin avec trois cépages, du chardonnay, du pinot noir et du melon. Un peu d'Auxerre aussi, venu d'Alsace, mais vite abandonné car un peu tardif…*» Bien loin alors des 330 ha de vignes que comptait Saint-Père en 1880, avant le phyloxéra : «*avec les autres communes qui font partie aujourd'hui de l'AOC, Asquins, Tharoiseau et Vézelay, on dépassait même à l'époque les 1 000 ha ! «Chacun ici faisait du vin pour boire à table. Je me souviens de mon grand-père qui vendait «sous l'pressoir», comme il disait, à 19 francs la feuillette…*»

Vers une appellation AOC Vézelay

La rénovation entreprise du vignoble faillit capoter, suite au remembrement de 1975 et aux querelles de voisinage qui le fit durer six ans ! «*Des mésententes qui ont coupé les bras à beaucoup de gars…*» Il fallut attendre la délimitation de l'aire géographique, au début des années 80 et l'obtention de l'appellation AOC Bourgogne en 1985, pour voir relancé le projet : «*plusieurs personnes étrangères à la région sont venues et ont pris les devants pour replanter, ça a piqué au vif les vignerons du coin et ils se sont lancés*.» Bon an mal an, une quarantaine d'ha ont retrouvé vie au pied de la colline éternelle, avant la création en 1988, d'un Groupement Foncier Agricole (GFA), ouvert à 250 actionnaires. Avec à la clé une quinzaine d'ha supplémentaires. Depuis, le vignoble n'a pas cessé de s'agrandir et l'aire d'appellation compte aujourd'hui plus de 330 ha, pour 125 ha implantés. Un travail couronné par l'obtention en 1997 de l'appellation régionale AOC Bourgogne-Vézelay et qui devrait trouver bientôt son achèvement, après dépôt d'un dossier auprès de l'INAO, pour la reconnaissance du titre d'AOC Vézelay en appellation propre.

«Chez Henri, club privé de la grappe d'or»

Avec près du tiers de la production et regroupant 11 adhérents pour une superficie totale de 34 ha, la société coopérative agricole Henry de Vézelay fait office de locomotive du vignoble chablisien. La cave d'«*Henri de Saint-Père*» est beaucoup plus modeste, mais patinée par le temps, se fait l'écho des souvenirs du maître des lieux, quand vient l'heure de la dégustation… Encore gamin, Henri Garnier allait déjà travailler dans les vignes : «*on cassait la croute sur place le midi, avec des sardines et du p'tit salé. On travaillait alors avec un cheval et j'en ai eu d'la misère avec lui quand il y avait des taons et qu'il refusait d'avancer, provoquant les engue… du père !*» Sur les murs de la cave, un écriteau énigmatique, «*Chez Henri, club privé de la grappe d'or*» : «*un souvenir laissé une année par l'équipe de vendangeurs, qui avaient pris l'habitude de goûter mon ratafia ; Si j'vous disais qu'une fois, ils m'en avaient bu 50 litres ! Pour l'année d'après, j'me suis méfié…*» (ndlr : rires). A l'horloge du temps, 86 printemps ont sonné, mais le rituel est resté le même pour l'ancien vigneron : «*tous les midis, je bois un peu de vin de ma production…*» Une gourmandise qui vaut bien, bue avec modération, un élixir de jouvence. «*A la bonne vôtre Monsieur Henri !*»

DOMINIQUE BERNERD

Portes Ouvertes aux Caves Henry de Vezelay samedi 16 mai

Samedi 16 mai, la cave coopérative Henry de Vézelay Saint-Père-sous-Vézelay, ouvre ses portes au public à Saint-Père-sous-Vézelay de 10 h à 19 h. Seront présents de nombreux producteurs de la coopérative pour faire déguster leurs vins et aller à la rencontre du public. Présence également d'un tonnelier, avec démonstration de montage de tonneaux, ainsi que du dernier fabricant de sabots du village. Un petit marché du terroir sera également à la disposition des visiteurs, qui pourront y trouver quelques-unes des spécialités de la gastronomie locale

Rendez-vous

Réunions d'information sur la Télédéclaration 2015

A partir du 27 avril 2015, les exploitants agricoles pourront télédéclarer leur dossier PAC 2015 sur le site Internet TélePAC www.telepac.agriculture.gouv.fr jusqu'au 9 juin dernier délai, à l'aide de leur code TelePAC de 2014.
Afin d'aider les agriculteurs à effectuer leur télédéclaration, la DDT organise trois demi-journées d'information sur les nouveautés de TélePAC en 2015 qui se tiendront aux dates suivantes :
- **mardi 5 mai (de 9 h à 12 h)**
- **mercredi 20 mai (de 14 h à 17 h)**
- **vendredi 29 mai (de 9 h à 12 h)**

Ces réunions auront lieu à la DDT (3, rue Monge), à Auxerre
Durant la période PAC, du 27 avril au 9 juin 2015, la DDT met également en place un numéro de téléphone «**Spécial TélePAC» : 03 86 48 42 48**
Un serveur vocal dirigera les interlocuteurs vers la personne la mieux à même de répondre aux questions que vous vous posez.
Un numéro vert national d'assistance téléphonique est également disponible : 0800 22 13 71


Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - contact@vmat-dallage-chape.fr
V·MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage - Viticole
Nombreuses références
Secteur 21
M. STRAUB 06 83 41 72 77
Secteurs 58 et 89
V. UREK 06 80 47 34 55

JA Bourgogne

La fusion en ligne de mire

L'assemblée générale des JA Bourgogne a été l'occasion non seulement d'interpeller un monde politique pas vraiment en adéquation avec les attentes du monde agricole mais aussi de se projeter dans un avenir qui pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Des JA qui, dans quelques mois, fusionneront avec leurs collègues de Franche-Comté.



Le président a eu des mots très durs envers les politiques.

Une fois n'est pas coutume, les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne avaient donné rendez-vous à leurs adhérents en Saône-et-Loire, à La Boulaye, afin de participer à leur assemblée générale le 30 avril dernier. L'occasion de retracer la riche année écoulée. Avec, pêle-mêle, l'évocation du congrès national installé à Saint-Brieuc du 2 au 4 juin auquel ont participé 23 bourguignons, le séminaire organisé à Saint-Agnan le 11 juin ou la finale nationale et mondiale de labour initiée à Saint Jean d'Illac du 4 au 7 septembre en présence de 40 bourguignons. Par ailleurs, la réforme de la Pac, la directive nitrates, la formation ou encore l'installation ont constitué quelques-uns des principaux axes de travail. De la problématique de l'installation, il en fut question lors de l'intervention de Véronique Franck et Bruno Durant de VSB Synergie. Tout en insistant sur l'importance de l'aspect humain, ils ont précisé que, pour réussir une transmission, il faut aussi et surtout que le repreneur sache à quel type d'exploitant il s'adresse. *«Il faut prendre conscience de la personne que l'on a en face de soi. Parmi les problèmes rencontrés, le cédant peut être absent et négligent, trop présent et étouffant, mal préparé ou, au contraire, bien préparé. Une cession bien préparée rend la reprise fluide et valorise l'exploitation. En face, il faut aussi que le repreneur soit fiable».*

Mensonges politiques et lourdeurs administratives

Lors de son rapport moral, le président des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne, Samuel Legrand a mis chacun devant ses responsabilités. *«Nous avons passé une année syndicale forte avec, en clôture, une manifestation régionale qui a rassemblé plus de 1 500 agriculteurs bourguignons à Dijon.»* Néanmoins, tout n'est pas rose, loin de là avec *«des problèmes qui ne sont pas finis»*. A commencer par la Pac *«qui n'avantage personne et dont la mise en place tarde. Est-ce normal d'être en fin de match et de ne pas connaître les règles du jeu ? Nous gérons une économie et je pense que ni Paris ni Bruxelles ne l'ont compris. Mais l'agriculture et les jeunes sont têtus même si c'est difficile… Nous continuerons à nous adapter pour toujours être là demain.»*

Visiblement exaspéré, Samuel Legrand n'a pas mâché ses mots au moment d'évoquer les politiques et l'administration. *«Comment voulez-vous défendre un dispositif d'aide à l'installation avec l'incapacité de la mettre en place pendant cinq mois. Malgré les engagements politiques depuis octobre dernier ! Ce dispositif fonctionne. Plus de 90 % des jeunes sont toujours en activité après dix ans. Pourquoi le saborder à cause de politiques menteurs et de lourdeurs administratives ? Nous ne voyons pas le bout du tunnel...»* Et de railler Stéphane Le Foll, plus porte-parole du gouvernement que ministre de l'Agriculture. *«Nous nous sentons abandonnés.»*

En ordre de bataille

Puis de tancer l'agroécologie *«alors que cela fait des lustres que nous assurons l'équilibre dans nos campagnes. Cette soi-disant solution agroécologique permettrait-elle d'aider l'agriculture ? A mon avis, non. L'agroécologie c'est l'équilibre entre grandes cultures et élevage… Il faut un vrai changement et que nos responsables politiques prennent conscience des erreurs qu'ils ont faites et qui tuent l'agroécologie. Ils doivent valoriser nos systèmes auprès de l'ensemble de nos concitoyens plutôt que de nous faire la morale. L'économie française vaut par la force et la diversité de son agriculture.»* Alors que, concernant le deuxième pilier, Samuel Legrand évoque un leurre politique, il s'est également arrêté quelques instants sur le rapprochement avec la Franche-Comté. *«Demain, nous fusionnerons avec nos collègues franc-comtois. Les JA seront en ordre de bataille à la fin de l'année 2015. Notre organisation doit se faire pour l'agriculture en conservant une légitimité de proximité et non pas en pensant à conserver nos places de responsables régionaux… La Bourgogne est rurale, la Bourgogne Franche-Comté le sera toujours».*

REGIS GAILLARD

Quelques grands rendez-vous à venir

Parmi les principaux rendez-vous à venir dans un futur proche, il y a en premier lieu la fusion entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Aujourd'hui, les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne comptent 900 adhérents. En s'associant avec la région Franche-Comté, le nombre de ses membres doublerait pour passer à 1 800. Par ailleurs, la fin de l'année sera marquée par les élections régionales. Le président Samuel Legrand estime que les JA doivent peser de tout leur poids. *«Il faut aussi que nous ayons des interlocuteurs qui savent de quoi nous parlons.»* Mais, dans un territoire qui va grossir, l'important aussi pour Samuel Legrand est de *«ne pas oublier ni de mettre de côté la moindre région.»* Quant à l'installation, le sujet demeure toujours aussi épineux. *«Il faut donner aux jeunes la possibilité de créer et de s'approprier de la valeur ajoutée sur leurs exploitations.»*


L'auditoire a pu constater que le rapprochement avec le Franche-Comté est en marche

Agenda

15/05 AG de l'Ambassade du charolais

L'ambassade du charolais se réunira en assemblée générale le vendredi 15 mai à l'Espace Jean Bertin, à Saulieu. De 9h30 à 11h30 : assemblée générale statutaire. 11H30 réunion informative avec le témoignage de Michel Loison sur les circuits courts. Débat avec Pierre Guille, Régis Vergne et Jean-Luc Perette, représentants l'UFC Que Choisir ? 12H30 : Apéritif. 13H30 : repas au restaurant «La vieille auberge du Lac» à Saint-Agnan (prix : 27,50€, vin et café compris).

26/05 Assemblée générale d'Afdi BFC

L'assemblée générale d'Afdi Bourgogne Franche-comté se déroulera le 26 mai au lycée agricole Etienne Munier à Vesoul en Haute-Saône, de 9h30 à 16h. La matinée sera consacrée au rapport d'activités avec un focus sur le voyage d'étude à Madagascar en 2014, auquel participaient 9 jeunes agriculteurs et sur le partenariat avec Rofamana. L'après-midi, une table ronde ouvrira le débat sur la question : « Quels changements demain dans l'installation des jeunes en agriculture familiale du Nord au Sud ? ». Renseignements afdibfc@afdibfc.org et 03 80 48 43 27.

27/05 Information sur les différents zonages en forêt

Comment s'y retrouver dans la jungle des différents zonages de la forêt (zonages liés à l'eau, aux espaces naturels et espèces associées, aux espaces historiques, à l'aménagement du territoire) ? Le CNPF répondra à cette question lors d'une demi-journée d'information organisée le 27 mai, à 13h45 précises, à la salle de réunion de la mairie de Saint-Prix (Morvan 71). Au programme : définition et objectifs d'un classement donné, contraintes et risques, démarches pour les autorisations.

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
CHARPENTES MÉTALLIQUES
François GERBET
Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

Produire «autrement»...

L'innovation et l'agro-écologie en marche en Bourgogne

La Bourgogne n'a pas attendu pour prendre le train de l'innovation et de l'agro-écologie. 22 événements et portes ouvertes témoignent des initiatives et des expérimentations régionales. Autant de rendez-vous dédiés aux démarches «Innov'action» et «Agro-écologie en marche en Bourgogne» à ne pas manquer du 20 mai au 23 juillet.

Lancé fin 2012 par Stéphane Le Foll, le projet agro-écologique a initié une dynamique qui se déploie aujourd'hui sur l'ensemble du territoire français et en Bourgogne notamment. Produire autrement, c'est innover dans ses pratiques, individuellement ou au travers du développement des projets collectifs. Produire autrement, c'est aussi combiner innovation et agro-écologie, comme la démonstration va en être faite au cours des rendez-vous valorisant les démarches Innov'Action (à l'initiative des Chambres d'agriculture) et «*Agro-écologie en marche en Bourgogne*» portée par les Chambres d'agriculture de Bourgogne et le réseau des établissements publics agricoles.

Soutenir et valoriser les démarches innovantes

Une centaine d'acteurs mobilisés

En communiquant au travers de portes ouvertes et d'événements ciblés dans tous les départements, il s'agit de soutenir et de valoriser les démarches innovantes, qu'elles soient individuelles ou collectives. De nombreux acteurs ont été mobilisés, une centaine au total dans les administrations, les collectivités territoriales, les coopératives agricoles, l'enseignement technique et supérieur des instituts techniques, les territoires ruraux... La coordination à l'échelon régional et départemental étant assurée par des représentants des Chambres d'agricultures, des lycées agricoles, de la Draaf et des DDT, qui ont tous contribué à l'organisation de ces rendez-vous.

Du 20 mai au 23 juillet, dix rendez-vous au centre de la démarche «Agro-écologie en marche en Bourgogne» sont prévus, sur différentes thématiques largement illustrées par des témoignages et des échanges entre agriculteurs. Une douzaine de rendez-vous sont organisés sous la bannière Innov'action.

Vers un projet agro-écologique régional

L'organisation des journées de l'agro-écologie va se poursuivre au-delà de ces dix rendez-vous, avec la création de vidéos ciblées sur les témoignages d'agriculteurs, la mise au point d'une base de données des acteurs et des projets liés à l'agro-écologie, l'organisation d'une journée régionale Bourgogne-Franche-Comté en fin d'année, ce qui donnera l'occasion d'établir un bilan des journées départementales et de structurer un projet agro-écologique régional.





Autour de l'agro-écologie...

Les principales thématiques développées lors des dix rendez-vous de l'agro-écologie concernent :

- **En grandes cultures :** le bilan des expérimentations longue durée des systèmes de culture, la technologie au service de la performance technique et environnementale, la complémentarité entre les ateliers grandes cultures et élevage (cultures dérobées et oléagineux), les pratiques innovantes visant la triple performance en pariant sur le collectif.
- **En production vaches allaitantes :** la valorisation des haies et des prairies pour gagner en autonomie.
- **En système laitier :** l'autonomie du système et la valorisation des produits.
- **En viticulture :** l'entretien des vignes et des sols, avec des matériels innovants.
- **En légumes :** la conférence bio spéciale agro-écologie.

Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)

Un dispositif qui voit plus grand

Les trois dispositifs d'aide aux investissement de la précédente programmation (2007-2013) sont remplacés par un nouveau dispositif, le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCAE). Décryptage.

Annoncé en octobre 2013 par le Président de la République au Somment de l'Élevage à Cournon, le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) entre dans sa phase opérationnelle.

Ce plan est destiné à financer les investissements dans les exploitations agricoles. Au plan national, ce plan est doté d'une enveloppe de 200 millions d'euros par an ; il est abondé par l'Etat, les Régions, les collectivités qui le souhaitent, les Agences de l'eau et l'Europe (Feader).

Une évolution... dans la continuité des PMBE-PPE-PVE

Le PCAE assure une continuité avec les trois plans précédents (PMBE-PPE-PVE), il couvre tous les secteurs de production, avec une priorité pour le secteur de l'élevage.
En Bourgogne, le PCAE est financé par le Feader, l'Etat, le Conseil régional de Bourgogne, les quatre conseils départementaux de la région et les agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie et Loire-Bretagne. Il est décliné en plusieurs sous-mesures :

- Investissements dans les bâtiments, avec trois volets : la *«modernisation classique»* (compétitivité économique, amélioration des conditions de travail, bien-être animal) ; la gestion des effluents en zone d'élevage (stockage dans le cadre de la directive nitrates) ; maîtrise de la performance énergétique.

- Investissements contribuant à la performance dans le secteur végétal : réduction et maîtrise de l'emploi des intrants, préservation et restauration de la qualité de l'eau.
- Investissements de transformation et de commercialisation, qui bénéficiaient déjà d'un soutien public sur la programmation Pac 2007-2013.

Les nouveautés...

Le PCAE s'ouvre à de nouveaux bénéficiaires, de nouvelles filières ou de nouveaux investissements éligibles.

Il prévoit des majorations du soutien pour accompagner les investissements prioritaires en Bourgogne : ateliers d'engraissement, bâtiments économes en paille, bâtiments laitiers intégrant un robot de traite, séchage en grange, etc.

Différentes modalités d'intervention sont prévues en fonction des dispositifs (voir ci-dessous).

Pour tous les dispositifs :
- Le début des travaux est autorisé dès que le dossier de demande a été reconnu complet. Attention cependant ! Cette autorisation de début de travaux ne préjuge pas de l'attribution d'une aide publique par la suite.

- Concernant les Gaec, le montant subventionnable maximum (hors surplafonds) pourra être multiplié par le nombre d'associés-exploitants, dans la limite de trois.

- Un porteur de projet pourra déposer plusieurs dossiers de demandes d'aides, jusqu'à 2020, mais dans la limite des plafonds définis : 300 000 € pour les investissements individuels des exploitations individuelles ou sociétaires et au titre des investissements collectifs, 430 000€ pour les structures collectives, 500 000 € pour les Cuma et 700 000 € pour les GIEE. Ces plafonds ne s'appliquent pas aux exploitations des lycées agricoles et des Chambres consulaires.

Ce qu'il faut retenir

Les trois dispositifs d'aide aux investissements de la programmation 2007-2013 sont remplacés par un nouveau dispositif appelé PCAE (plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles). En plus des règles préexistantes qui sont reconduites à l'identique, ce plan prévoit d'aider de nouvelles filières et de nouveaux équipements. Il introduit également des bonifications d'aide pour certains types d'investissement permettant une meilleure autonomie et une meilleure performance économique et environnementale des exploitations.
En 2015, les budgets sont en hausse pour ce dispositif, ce qui permet de l'élargir à de nouvelles priorités. Le premier appel à candidatures a été lancé le 7 avril dernier, avec un date de dépôt des demandes d'aide fixée au 29 mai. Selon les disponibilités financières restantes à l'issue de ce premier appel, une deuxième procédure d'appel à candidatures sera organisée en août, avec clôture prévue le 14 septembre.
Les dossiers de demande d'aide sont à retirer et à déposer auprès de la DDT du département, du siège de l'exploitation.

Principales modalités d'intervention

«Modernisation classique» Sont éligibles :

- Toutes les filières animales (y compris la production hors sol conventionnelle) et tous les agriculteurs (personnes physiques ou morales) et groupements d'agriculteurs, parmi lesquels les Cuma et les GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental)
- Les investissements immobiliers et les équipements intérieurs répondant aux objectifs de la mesure ainsi que, pour la filière ovine, les éléments de clôture extérieurs au bâtiment. Les dépenses immatérielles (frais de diagnostics, d'ingénieurs, études de faisabilité) en lien avec les investissements peuvent également être aidées.

Taux d'aide : taux de base de 40 %, avec des majorations possibles (jeunes agriculteurs, zone de montagne, agriculteur bio percevant les aides à la conversion ou au maintien, opérations collectives) jusqu'à un taux maximum de 60 %
Assiettes (planchers et plafonds de dépenses sur lesquels est appliqué le taux d'aide) :
- Plancher de 5 000 €
- Plafonds : rénovation : 50 000€; construction neuve : 80000€; petits équipements seuls : 20 000€
- Surplafonds (qui viennent s'ajouter au plafond de base) : engraissement bovins viande + 100 000 € en projet individuel, + 350 000 € en projet collectif ; bâtiment économe en paille: + 40 000 € ; bloc de traite (bovins lait, caprins) : + 50 000€ ; bâtiment bois : + 20 000 € ; projet porté par un lycée ou une chambre consulaire : + 400 000 € ; séchage de fourrages pour l'autoconsommation : + 40 000 € ; élevages porcins : + 40 000 € ; GIEE : + 150 000 € pour un projet collectif, + 40 000 € pour un projet individuel en lien avec le projet du GIEE ; exploitations en agriculture biologique : + 40 000 €.

Gestion des effluents en zone vulnérable

Ce dispositif permet de financer les capacités de stockage exigibles au titre de la directive nitrates. Il s'adresse :
- A tous les porteurs de projet dans les zones vulnérables (2012 et 2015)
- dans les zones vulnérables *«historiques»* (avant 2012) : aux jeunes agriculteurs

Taux de base de l'aide : 40 %, avec des majorations possibles (jeunes agriculteurs, zone de montagne, agriculteur bio percevant les aides à la conversion ou au maintien, opérations collectives), jusqu'à un taux maximum de 80 %.

Maîtrise de la performance énergétique

Les règles sont comparables à celles du volet *«modernisation classique»*, avec certaines spécificités :
- Plancher de 2 000 €
- Plafond de base de 40 000 € -
- Surplafonds (qui viennent s'ajouter au plafond de base) : projet porté par un lycée ou une chambre consulaire + 200 000 € ; CUMA : + 100 000 € ; GIEE : + 100 000 € pour un projet collectif, + 40 000 € pour un projet individuel en lien avec le projet du GIEE ; exploitation en agriculture biologique : + 40 000 €

A noter : la liste des équipements du précédent plan PPE a été élargie

4. Investissements contribuant à la performance dans le secteur végétal

Equipements : taux de base de 30 %, avec des majorations possibles jusqu'à 60 %
- Plancher de 3 000 €
- Plafond de base : 30 000 €
- Surplafonds : Cuma, opérations relevant de la mesure 16 (coopération) du FEADER : + 70 000€ ; GIEE : + 70 000 € pour un projet collectif, + 20 000 € pour un projet individuel en lien avec le projet du GIEE ; exploitation en agriculture biologique : + 20 000 €

Aires de lavages :
- Taux unique de 75%
- Plancher de 3 000 €
- Plafond de base : 30 000 € en projet individuel, pas de plafond pour les projets collectifs
- Surplafond (aires de lavage individuelles) : + 20 000 € en agriculture biologique

Investissements de transformation et commercialisation dans les exploitations agricoles

- Taux unique de 40 %, avec majoration possible jusqu'à 60 %
- Plafond de base (sur lequel s'applique le majoration) : 100 000 € par exploitation
- Surplafond : + 100 000 €/ personne directement impliquée dans les activités de transformation-commercialisation pour les Gaec, les autres formes sociétaires, les lycées agricoles et les associations, et par agriculteur engagé dans l'équipement pour les Cuma.

Les dossiers de demande d'aide sont à retirer et à déposer auprès de la DDT du département du siège de l'exploitation.





Terre d'ovin

Portes ouvertes techniques Terre d'ovin: pleine réussite

Terre d'Ovin/Feder a organisé des portes ouvertes-techniques en parallèle de son assemblée de section sur le site de Terre d'Ovin à La Boulaye.


La génétique était aussi au rendez-vous.

Cette grande première a connu un immense succès ! Plus de 250 éleveurs se sont déplacés.
L'organisation de cette journée avait été réfléchie afin que chaque éleveur puisse trouver un intérêt sur son exploitation.
Plusieurs espaces ont ainsi trouvé leur place sur le site de la Boulaye.
- **Un espace génétique** rassemblant 15 lots d'animaux de races différentes : Charollais, Romane, Texel, Ile de France, Suffolk, croisement Grivette et Romane. L'idée était de montrer l'intérêt des races à viande et des races prolifiques pour la production d'agneaux dans les signes officiels de qualité.

- **De nombreux espaces techniques** autour des thèmes sur l'alimentation, minéraux, le sanitaire, le petit matériel d'élevage, les signes officiels de qualité, les organismes de sélection, etc…

- **Un espace contention, matériel, clôtures, pesage**
Les éleveurs présents ont beaucoup apprécié les mises en pratiques autour des démonstrations clôtures, de la contention et du pesage des animaux et le lien avec l'outil Ovitel présenté.
Une large gamme de matériel était exposée et tous les éleveurs pouvaient directement voir les démonstrations pratiques (pompes doseuses, cages de retournement, etc…)
De nombreux fournisseurs étaient présents.
Les éleveurs ont aussi pu visiter les aménagements du centre de tri ainsi que les bureaux entièrement rénovés.
Un repas en toute convivialité permit de déguster de la viande Label Rouge Tendre agneau très appréciée par tous !
Les gagnants de la tombola sur l'estimation du poids d'un bélier a été remportée par Jean-Philippe Breton, Eric Marquet, Frédéric Renaud.

FLORENCE DEMEULE


L'espace contention était particulièrement bien aménagé.


La convivialité a particulièrement marqué cette journée qui a bénéficié aussi d'un bel ensoleillement.

Témoignage
Thierry Briet (Gaec de Bucheleur) de Cuzy : *«Une belle journée !»*

«Pour moi, c'est une belle journée. On a eu toutes les données d'activité, des services de notre coopérative en assemblée de section. Puis j'ai navigué et découvert toute la gamme surtout sur le matériel et notamment la contention pour ma part. L'exposition des animaux avait aussi un «sacré coup d'œil !»
Et je dirais aussi que c'est une journée d'échanges, de contacts avec les éleveurs et les salariés de la coopérative. Cette porte ouverte m'a plu car elle associait technique et convivialité-détente !
Une belle réussite pour l'équipe Terre d'Ovin-Feder qui souhaitait offrir à ses adhérents une journée technique associant convivialité !»

Chronique ovine

Certificat de spécialisation ovin: la pépinière des futurs installés


Les CS de Mirecourt (88), Bellac (87) et Charolles (71) en visite en Limousin

Depuis deux ans, le Certificat de Spécialisation *«Conduite de l'Elevage Ovin Viande»* connait un succès croissant. Cinq centres répartis sur toute la France ont ouvert à la rentrée 2014 (4 en formation pour adultes et 1 par apprentissage) et ont formé plus de 40 passionnés de la production ovine.
En 2015, au moins deux nouveaux CFPPA proposeront cette formation, étendant ainsi l'offre à 7 centres dont 4 la proposeront par la voie de l'apprentissage. A Saint Affrique, le même certificat est toujours ouvert en ovins lait.

Cette formation se déroule au travers de séquences pédagogiques, pointues et appliquées. Elles se déclinent en 5 thématiques majeures : l'alimentation, la reproduction, la génétique, le sanitaire et le diagnostic technico-economique devrait permettre aux candidats une analyse très fine et pertinente de la conduite d'un élevage ovin viande.

Un tremplin pour l'installation

De nombreuses visites d'exploitations, des travaux pratiques, des interventions de professionnels de la filière… associés à 12 semaines de stage en entreprises ou 34 semaines chez un employeur (uniquement pour les formations par apprentissage) permettent aux apprenants d'affirmer leur technicité en tant que professionnel de la production ovine afin de devenir les éleveurs ovins de demain.
Selon une enquête réalisée en 2011 par le CFPPA des Vaseix-Bellac (87), 90% des stagiaires s'installent à court ou moyen terme. Les 10% restant exercent une activité salariée en élevages ou bien dans un organisme agricole en attendant de concrétiser leur projet.

Si vous êtes intéressés par cette formation, contactez au CFPPA de Charolles Bernadette Saunier (bernadette.saunier@educagri.fr ou 06 42 50 50 52).

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO

Valtra

Le Démo Tour fait étape à Rouvres en Plaine



Une véritable tournée européenne à la rencontre des amateurs de 6 cylindres ! Lancée au Royaume-Uni en février et avec une dernière étape lors du salon Agritechnica en Allemagne en novembre prochain, la tournée européenne Valtra Demo Tour s'est arrêtée le 21 avril aux Ets Walter à Rouvres en Plaine (21). Les concessionnaires Valtra voisins (BSA, Ets Morisot et Ets Racine) ont également invités leurs clients à venir découvrir la nouvelle gamme T4, au travers de quatre ateliers différents : conduite sur route, essai au champ, polyvalence et maniabilité, et enfin coût d'utilisation. La dizaine de tracteurs disponible et l'organisation de ces ateliers par petits groupes permettait aux intéressés, une véritable prise en main des T4, accompagnés par les experts de la marque finlandaise. Douze dates sont programmées sur le territoire français, rassemblant à chaque fois de 60 à 100 agriculteurs.
La quatrième génération de la Série T, lancée en novembre dernier, est composée de sept modèles allant de 155 à 250 ch. L'ensemble du tracteur a été revu, avec un nouveau design et une nouvelle architecture du châssis qui permet une progression de l'angle de braquage de 10 degrés, offrant un rayon de braquage de 5,25 mètres. Côté moteur, la série T adopte des blocs Agco Power six cylindres (6,6 ou 7,4l) conformes aux normes Tier 4 final qui se contentent d'un DOC et d'un SCR comme système de dépollution. Dans l'habitacle, la console de droite conserve certaines commandes, tout en dégageant la visibilité. Seule la version d'entrée de gamme Active conserve des distributeurs à commandes mécaniques. Mais comme les deux autres versions Versu et Direct, elle dispose d'un accoudoir multifonction. L'accoudoir s'inspire de celui de l'ancienne série T avec un nouveau levier de transmission plus intuitif. Le petit terminal reste réservé aux paramètres du tracteur, impliquant l'utilisation d'un second terminal TopCon pour le guidage et l'Isobus. D'autres équipements évoluent comme la gestion de la climatisation et de l'éclairage. Plusieurs options apparaissent : phares à leds, essuie-glace 270 degrés, boîte réfrigérée, braquage rapide, caméra intégrée...

L'offre de transmissions se limite pour l'instant à la semi-powershift robotisée à cinq rapports commune aux versions Active et Versu, et à la variation continue pour la Direct (sauf pour le T234). Cette nouvelle génération a été récompensée du prix Machine de l'Année 2015 dans la catégorie de tracteurs 180-280 ch. lors du dernier SIMA.

Nouveautés

-Un SSV passe-partout

Plus compact que le Viking, le nouveau SSV de Yamaha, baptisé Wolverine-R, se caractérise notamment par sa bonne capacité de franchissement, de chargement (680 kg) et de traction (680 kg). Les pneus de 26 pouces, ainsi que les doubles suspensions triangulaires avant et arrière offrent une course respective de 246 et 269 mm, combinées à des suspensions pneumatiques séparées. La motorisation essence de 708 cm3 anime une transmission à courroie à deux gammes avant, pouvant fonctionner en mode 2x4, 4x4 et 4x4 différentiel bloqué.



CP = Yamaha



CP = Trelleborg

-Des BlueTire dès 40 chevaux

Trelleborg continue d'étoffer son offre de pneus IF et VF BlueTire avec une gamme baptisée TM700 ProgressiveTraction. Inaugurée avec les dimensions 520/70R38 et 420/70R28, elle propose un meilleur débourrage, une meilleure résistance aux vibrations, une longévité accrue et une surface d'empreinte jusqu'à 18 % plus large, améliorant la capacité de traction.

-Plus de confort pour les trayeurs

Pour les salles de traite simple équipement, Delaval propose le MSA30, un bras tubulaire pivotant en aluminium qui intègre tous les tuyaux. Pour les salles de traite en épis et les rotos, le bras CSA20, doté de multiples articulations, supporte tuyaux, bol et manchons trayeurs, soulageant l'opérateur d'une grande partie du poids de la griffe.



CP = Delaval

Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chute des machines

Un risque à ne pas négliger



Chaque année, l'utilisation des machines agricoles est à l'origine de nombreux accidents.
Les préjudices dus aux pièces en mouvement sont souvent mis en avant tels que le happement, l'enroulement, l'écrasement. Les chutes de hauteur sont également fortement représentées.
La directive machine impose entre autre au constructeur la mise en place de moyens d'accès adaptés et sécurisés «*dans le cadre de l'utilisation prévue et du mauvais usage raisonnablement prévisible de la machine*».

Deux grandes phases de travail peuvent être identifiées pour les chutes :
- L'accès à la machine (montée/descente),
- Les phases de nettoyage, entretien, maintenance exécutées en hauteur.

L'accès à la machine

Les moyens d'accès aux machines sont étudiés et élaborés pour effectuer les montées/descentes face à la machine. Trop souvent, pour «*gagner du temps*», les utilisateurs descendent précipitamment et risquent des blessures potentiellement graves. Les entorses sont fréquentes, mais les conséquences peuvent être plus importantes avec des ruptures ligamentaires, du ménisque …
Ainsi, certaines grandes règles de base doivent être rappelées.
La montée/descente doit se faire face à la machine, à l'arrêt, et en ayant trois points d'appuis. Elle doit également se faire, dans la mesure du possible, en tenant compte des irrégularités du terrain, en veillant à porter des chaussures adaptées (montantes, semelles antidérapantes...).

Les phases d'entretien

Il est nécessaire pour certaines tâches d'accéder en hauteur sur les machines.
Les phases de graissage, entretien, soufflage, remplacement de pièce, nettoyage en font partie.
Diverses pistes de prévention existent : graissage centralisé, bâchage automatique, soufflage ou aspiration automatique des poussières, plateforme de travail sécurisée, ligne de vie, bandes antidérapantes, garde corps...



Vous avez besoin de conseils ? Le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Bourgogne (03 85 39 51 89 / 03 80 63 22 95) peut vous renseigner.

COMMUNIQUÉ MSA

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Sancoins 29/04 au 05/05/2015	Bourg-en-Bresse 05/05/2015	St Christophe-en B. 29/04/2015	National 29/04 au 05/05/15
Vaches viande (V)	U		NC	4,02 €	4,03 €
	R	3,65 €	3,70 €	3,74 €	3,64 €
	O	-	3,35 €	-	3,25 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,30 €
	O	3,20 €	3,25 €	-	3,18 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,78 €
	P	2,60 €	2,70 €	-	2,56 €
Génisses VML	U	4,10 €	4,25 €	4,60 €	4,27 €
	R	3,87 €	3,85 €	3,96 €	3,72 €
	O	-	3,30 €	-	3,09 €
Taureaux VML	URO	-	2,70 €	2,90 €	2,72 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 05/05/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	3,31	
250-300 kg	-	3,34	3,05	
300-350 kg	-	3,10	2,96	
350-400 kg	-	2,94	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,95	-	
250-300 kg	-	2,61	2,51	
300-350 kg	-	2,93	2,56	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,80	2,66	
450-500 kg	-	2,71	2,49	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	2,88	2,49	2,33	
400-450 kg	-	2,39	2,31	
450 kg et +	-	2,31	2,17	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,68	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,88	2,16	1,95	-
5 -10 ans	2,49	2,06	1,81	-
+10 ans	-	1,85	1,73	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	3,20	2,29	2,05	-

Bovins : 955
Apports de saison. 95% de vendus.

Broutards-Taurillons : L'offre est plus mesurée cette semaine ce qui permet de rendre la vente plus dynamique et de renforcee la fermeté des cours. Très forte demande dans l'ensemble des broutards de nouvelle saison

Laitonnes-Génisses 18 mois :Bonne demande et vente plus facile.

Taureaux : Belle présentation et cours reconduits.

Vaches et Génisses 30 mois : Davantage d'acheteurs sont présents cette semaine, mais ceux-ci ont le moral sapé par la baisse des cours de la viande. Malgré tout, les cours du maigre sont reconduits.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 04/05

Bovins (256)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
265 à 370 kg	760 - 1050	2,75 - 3,08
380 à 480 kg	950 - 1250	2,50 - 2,78
410 à 465 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
170 à 305 kg	450 - 790	2,32 - 2,72
380 à 410 kg	810 - 1070	2,22 - 2,68
Génisses		
440 à 490 kg (16-24mois)	1060 -1070	2,15 - 2,43
385 à 560 kg (24-36mois)	900 - 1050	1,90 - 2,33
Taureaux		
840 à 1140 kg	1260 - 1890	1,50 - 1,66
Vaches		
Vaches légères	720 - 1150	
Vaches entre deux	1160 - 1420	
Vaches lourdes	1450 - 1670	

Cours sensiblement reconduits en mâles avec très peu d'invendu. Les mâles jeunes et légers étant toujours recherchés pour les pays du Maghreb. En femelles légères les tarifs sont maintenus alors que pour les lourdes le placement reste difficile à des tarifs qui demeurent trop bas. Vente plus rapide en vaches maigres à des tarifs plus fermes que la semaine précédente. Peu d'invendus.

Divers : Une génisse BBB pesant 682 kg vendue 2520 € soit 3,70 € du kg vif. Une vache BBB pesant 630 kg vendue 2020 € soit 3,21 € du kg vif.

Bovins gras : 9
Vaches de viande : 3,74 à 3,90 € de viande.
Placement plus fluide cette semaine sans grande variation de tarifs.

Prochain marché bovins le lundi 11 mai 2015 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 29/04/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,30	3,00
250 à 300 kg	3,09	nc
300 à 350 kg	3,02	2,78
350 à 400 kg	nc	nc
400 à 450 kg	2,72	2,55
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,65	nc
250 à 300 kg	2,65	2,36
300 à 350 kg	2,52	2,25
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,10
Vaches		
- 5 ans	2,10	1,96
de 5 à 10 ans	1,93	1,80
+ 10 ans	-	1,77

Broutards, Laitonnes : La présentation des broutards est plus hétérogène, les veaux légers inférieurs à 10 mois continuent à se commercialiser correctement, la vente est plus difficile dans les autres catégories, dans les laitonnes y il a beaucoup d'invendus, essentiellement la marchandise destinée à l'Italie trouve preneur.

Vaches-Génisses : commerce plus difficile en toutes catégories plus particulièrement en génisses.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 05/05/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,20 €	2,90 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,05 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,80 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,40 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-

Tendance : Peu d'apport - vente toujours active dans les mâles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)*

Cotations Dijon 27/04/15 au 03/05/2015

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,86 €	-
350 kg	-	2,70 €	-
400 kg	-	2,64 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,45 €	-
500 kg	-	2,30 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,46 €	2,44 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,22 €	-

Tendance :
Quorum non atteint.

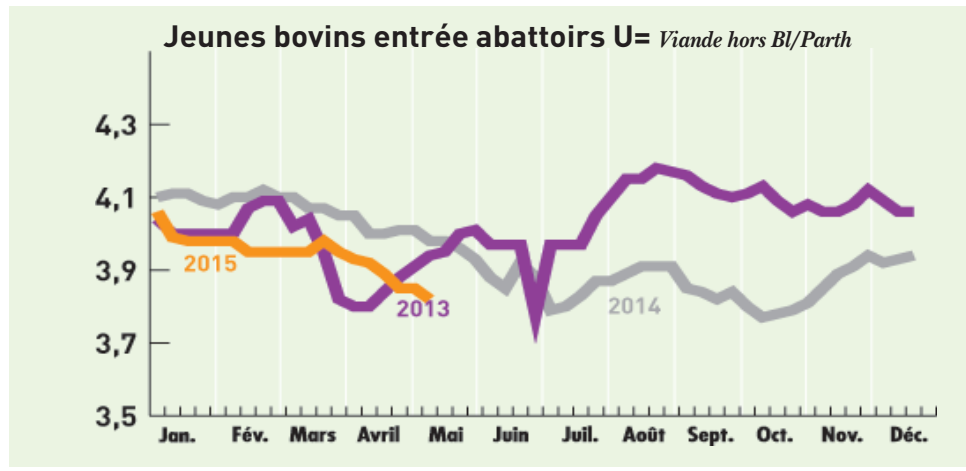
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 27/04/15 au 03/05/15

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,82 €	3,65 €	3,54 €			
Races mixte		-	3,44 €	3,43 €	3,42 €	3,39 €	
Races lait					-	3,24 €	
Bœufs	E	U=	R=	R-			P=
Races à viande	-	-					
Races mixte							
Races lait							
			3,92 €	3,77 €			
		3,99 €	3,90 €	3,85 €			
ans +350 kg	-	-	4,28 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,43 €	3,39 €	-	-
Races lait				-	-	2,87 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,49 €	4,37 €	4,16 €	3,98 €			

tendance : Quorum non atteint. Application des prix du réseau. Refus de cotation de certains membres de la commission.

SUSPENSION DES COTATIONS DEMANDEE PAR LA FNB.
Les responsables professionnels de la FNB siégeant aux Commissions de Cotations ont réitéré auprès de FranceAgriMer leur demande de suspendre les cotations "Gros Bovin Entrée Abattoir"



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 27/04/15 au 03/05/15

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+			
Viande hors Bl/Parth	4,01 €	3,85 €						
Vaches								
					3,42 €	3,36 €		-
						-	2,86 €	2,82 €
	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,91 €	4,72 €	4,37 €	4,19 €				

SUSPENSION DES COTATIONS DEMANDEE PAR LA FNB.
Les responsables professionnels de la FNB siégeant aux Commissions de Cotations ont réitéré auprès de FranceAgriMer leur demande de suspendre les cotations "Gros Bovin Entrée Abattoir"

Tendances SEM. 19 / 2015

Bovins de boucherie

L'activité reste tendue dans le secteur allaitant. Le déséquilibre offre/demande pèse de plus en plus sur la tendance de la viande. Les abatteurs ont des stocks faute de débouchés suffisants (manque de consommation). La tension est marquée avec des tarifs qui peinent à se maintenir dans les femelles haut de gamme. Les animaux de milieu de gamme ne se portent pas mieux, avec des disponibilités souvent suffisantes pour ces semaines écourtées. Les tarifs sont très discutés avec un tri marqué dans les Limousines, les Charolaises ou les allaitantes de choix secondaire. En réformes laitières, les sorties se tassent, mais les industriels font monter la pression pour limiter la hausse dans les vaches Frisonnes et Montbéliardes. En jeunes bovins, toujours pas d'éclaircie commerciale avec un marché européen qui reste chargé et baissier. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La stagnation des prix de la viande et des perspectives assez pessimistes entraînent une très grande prudence chez les acheteurs. Les bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises lourdes ou avec du potentiel restent recherchées et normalement valorisées. Le placement est un peu plus calme pour le bétail ordinaire à herbager avec un tri plus marqué dans les animaux plus communs ou âgés. ■

Broutards

Pas de grand changement dans les mâles avec des besoins réguliers à l'export pour une offre qui tend à s'amenuiser. La demande reste ciblée sur les mâles de moins de 300 kg avec des tarifs qui se stabilisent à des niveaux élevés. L'activité commerciale est également régulière pour les bons broutards Charolais, Limousins de 350 à 450kg. Dans les femelles, les disponibilités sont importantes alors que les débouchés se limitent à deux pays : l'Italien dans les lourdes et l'Espagne dans les ordinaires. Le commerce est laborieux avec une nouvelle dégradation des prix dans la moyenne marchandise. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

La tendance est au maintien des cours avec un équilibre entre une demande pénalisée par un manque de place (retard de sortie) et des disponibilités en baisse. Les tarifs sont reconduits pour la plupart des veaux Frisons, Normands, Montbéliards ou croisés laitiers convenables. Dans les veaux allaitants, si les tarifs se maintiennent dans les très bons veaux croisés, mais les acheteurs accentuent la pression dans les sujets ordinaires. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 20 avril) :
«Au regard des incohérences que présentent les cotations par rapport à un marché particulièrement actif, les représentants de la Fédération Nationale Bovine demandent la suspension des cotations des Gros Bovins Entrée Abattoirs».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 avril) :
«Cours facilement reconduits sauf en femelles lourdes.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 27/04/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**2,68 - 3,00**	-
Gras (38-44 kg)	-	-	-
Gras (44-50 kg)	-	**2,74 - 3,33**	-
Gras (+50 kg)	-	**1,97 - 2,46**	-
Laitons (32-38 kg)	-	**3,41 - 3,68**	**3,38 - 3,46**
Laitons (38-44 kg)	-	**3,30 - 3,74**	**2,99 - 3,30**
Laitons (+44 kg)	-	**3,19 - 3,41**	**3,09 - 3,20**
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**1,26 - 1,78**	**1,05 - 1,27**	**0,56 - 1,14**
(+60 kg)	**1,24 - 1,67**	**0,93 - 1,29**	-
Divers			
Béliers:	-		
Agneaux maigres : 87 à 105 €	**2,38 - 3,09**		
Caprins : 22 à 32 €	**0,58 - 2,06**	-	
Boucs :			

Ovins : 635

Apports satisfaisants pour la saison. 98% de vendus.

AGNEAUX LAITONS : L'offre s'intensifie. Les besoins restent importants. Toutefois, il est nécesssaire de réajuster les tarifs après les sommets enregistrés au moment des fêtes de Pâques.

BREBIS : Vente active et totale à des cours facilement reconduits en supérieures. Léger tassement dans les trop grasses.

BÉLIERS- CAPRINS : Demande suivie.

Effectifs : Agneaux: 396 - Brebis : 219 Béliers : 8 - Caprins : 11. Divers : 1.

Prochain marché : le lundi 11 mai 2015 (pesée 6h30 - vente 9h00).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 04/05*

Ovins : 49	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	**70 - 85**	**1,88 - 2,06**
Agneaux gras	**118 - 140**	**2,75 - 3,10**
Brebis	**58 - 90**	**0,89 - 1,11**
Béliers	**85 - 105**	-

Cours fermes dans l'ensemble des catégories. Vente globale.

Le prochain marché aura lieu le lundi 18 mai, aux mêmes horaires.

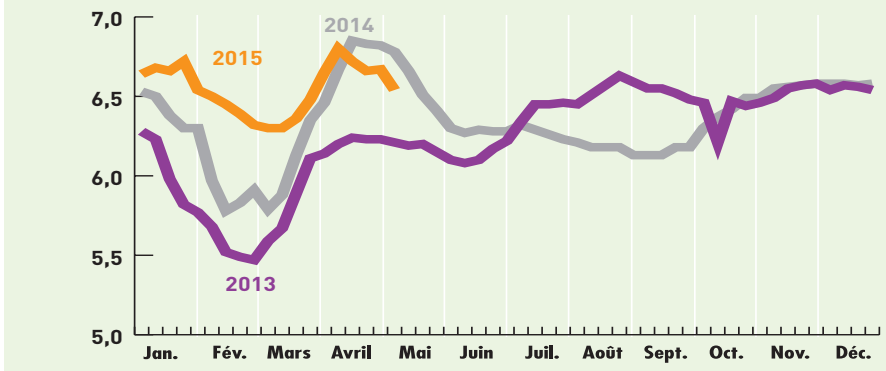
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 20/04/15 au 26/04/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,58 €**	**6,22 €**
Couvert	16-19 kg	**6,90 €**	**6,54 €**	**6,18 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,83 €**	**5,72 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 27/04/15 au 03/05/15*

Prix moyen pondéré des agneaux **6,54 €** | Moyenne agneaux Rungis **6,90 €** | Prix moyen pondéré des brebis **2,53 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 20/04/2015 au 26/04/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,30 -0,15	7,30 -0,09	-	-	-	-	-
	R Var.	6,97 -0,09	6,94 -0,07	6,76 -0,12	-	6,68 -0,15	6,69 -0,18	-	-
	O Var.	6,31 0,13	6,30 0,18	6,02 -0,02	-	6,33 -0,13	6,26 -0,12	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,13 -0,21	7,11 -0,18	6,28 -0,27	-	6,90 -0,08	6,63 -0,19	-
	R Var.	6,78 -0,26	6,81 -0,21	6,78 -0,12	6,06 -0,11	6,58 -0,17	6,54 -0,12	6,32 -0,15	5,87 -0,07
	O Var.	6,53 -0,09	6,62 -0,05	6,71 -0,05	6,14 -0,03	6,22 -0,10	6,18 -0,15	6,01 -0,20	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	5,54 -	-		5,83 -0,11	5,64 -0,11	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,72 -0,16	-	-

Zone nord : Agneaux : Demande significativement inférieure à l'offre d'ou la baisse généralisée des cours. Brebis : Marché fluide.
Zone sud : Application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

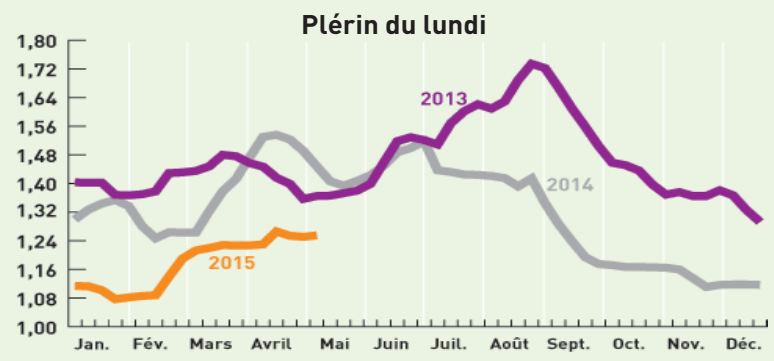
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (15895 porcs présentés) — *Cotations du Lundi 04 mai 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,255 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 24/04 au 30/04/15*
1,48 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

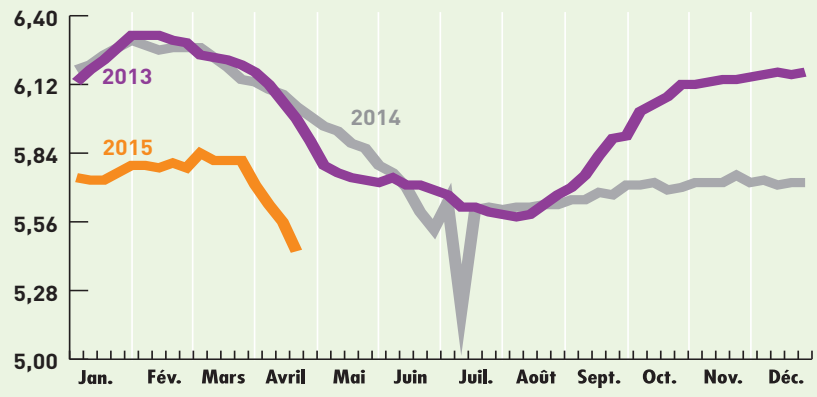
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 27/04/15 au 03/05/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,16 €**	-	-
U	-	**7,56 €**	**6,38 €**	-
O	-	**6,54 €**	**5,75 €**	**3,27 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 04/05/15 au 07/05/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	90	**410-625 €**	**300-435 €**	**240-340 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**255-315 €**	**215-265 €**	**130-160 €**	**70-90 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**395-485 €**	**275-355 €**	**210-260 €**	**90-130 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**540-630 €**	**400-460 €**	**260-310 €**	**130-160 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	731	**230-350 €**	**190-280 €**	**105-205 €**	**60-110 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 27/04/15 au 03/05/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,45 €**	**2,34 €**	**1,45 €**	**–**
Bons	**2,17 €**	**1,86 €**		

Céréales

Marché du 05 mai 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini		inc.	C
	fourrager	avr.-juin	148	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11		inc.	C
	fourrager		inc.	C
Aube/Yonne	fourrager	avr.-juin	145	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	avr.-juin	150	N C
Sud Côte-d'Or	selon PS	avr.-juin	145 à 150	N C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl		inc.	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl		inc.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Cote d'or-Haute Saône			inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		avr.-juin	140	V C
		juin-juil.	144	V C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		avr.-juin	135	N C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		3 d'oct.	150	N C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/Cote d'Or		mai-juin	205	N C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	avr.-juin	220	N C

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Same Fruttuto 85 II année 2003, 850 heures, 3 distributeurs double effet att. auto masse pneu 10% usure freins hydro
✆ 06.40.48.69.50. hr

21 - Cause retraite VEND tracteur Valtra 6250 Hi-Tech, 2006, 5 000 h avec chargeur Manip 21-90, 1ère main, TBE (réf. 160A)
✆ 03 80 84 32 07

21 - VENDS benne Gilibert 16 T - . 1996, essieu suiveur anti cabrage, pneu 560/60/225, TBE, 15 500 euros (réf. 1907)
✆ 06 03 25 05 49

38 - Vds tract. Fiat 70-66, 2 RM, 8655 H, 1985, TBE, exo. de TVA 7000 euros.
✆ 06 73 39 97 45

42 - Vds Manitou 634.120 Lsu 3900 h tbe IH 423 + rabot à lisier Dac 2 stations 2 silos 9 T dal pr pièces
✆ 06 60 34 99 58

54 - Vends tracteur JD 6900, 1996, 6150 H, ra, clim, TBE, 22.000 euros.
✆ 03 83 72 44 03

59 - Vends moteur Perkins (état neuf 2.100 H) 4 cyl. 85 cv 4,5 L, idéal arrosage ou Massey Harris 745.
✆ 06 23 03 30 54

84 - Vends tracteur Fiat 640 avec tunneleuse à arceau + arceau à boucle plastique 2 m et 1,80.
✆ 06 09 09 57 18

Travail sol

25 - Recherche semoir à céréales 3m à disque en bon état et rouleau Crosskill. Faire offre au
✆ 06 82 99 97 08

38 - Vds faucheuse Kuhn : 700 euros, andaineur Kuhn GA230 : 650 euros, pirouette 2 toupies GF22N : 250 euros.
✆ 06 72 84 79 42 HR

38 - Vente charrue bi socs Huard sécurité boulon : 1000 euros.
✆ 04 76 30 62 05 le soir

38 - Vds cause retraite cover crop 3 m bon état plus un jeu de 28 disques neufs.
✆ 04 74 84 56 86 HR ou 06 29 99 93 78

38 - Vds charrues bisoc réversible sécurité par ressorts à lames.
✆ 04 76 07 23 29 HR

Récolte

01 - vds autochargeuse vrac Deutz Fhar K570 40 m3 en l'état 6500 €
✆ 0670549174

07 - Vds cause Ret Ensileuse+622 Cpe disque+Pick-Hump+Faucheuse cond. à volet 2,8 Autochargeuse Potiger 22 CTX. Tout en TBE.
✆ 06 07 89 04 86

21 - VENDS cause retraite presse MF 160 F Pick up, large 120 x 130, ficelles et filet, 2004, peu servi, TBE, - vis à grains Honoré sur chariot, 10 m., diam. 130, 2001, TBE (réf. 160B)
✆ 03 80 84 32 07

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 190A)
✆ 06 29 81 80 05

26 - Vds ramasseuse à noix pour pièces (6 verrins E,T,C) 700 euros à deb., remorque Roche fruitière 5 palettes double essieu anti secousse 4000 euros.
✆ 04 75 84 45 14

38 - Vds Faucheuse CLAAS 2650 DISCO PLUS de 2003 - a fauché 30 ha pa an - cause cessation
✆ 06 08 57 63 24

38 - Vds faucheuse conditionneuse Lély splendi mo 240 Tc TBE de 2006 : 3700 euros HT.
✆ 06 84 05 20 80

38 - Vds giro-andaineur 3m Kuhn bon état cse retraite prix 450 euros.
✆ 06 76 22 00 71

42 - Vds MAIS PL + MAIS épis, en bottes enrubannées, à partir de 53euros/T, liv assurée,
✆ 06 11 37 50 64

42 - vds 2 andaineurs Krone 810 - 2 rotords - Fella 390 - tracteur Ford 4100 fourche avant cse cessation
✆ 06 75 39 54 15

42 - Vds girofaneur GF 3701 Kuhn 4 toupies pneumatiques balon attelage 3 points fourche ar. hydr.
✆ 06 01 71 52 93

57 - Vends presse année 89 quadrand 2200, bottes carrées canal 70-120 très bon état.
✆ 06 15 36 09 99

58 - VENDS cause cessation : - presse NH 648 bal 120 x 150, ficelle, - faneuse 4 toupies, relevage hydrolique, - faucheuse cond. Kuhn FC 202, - plateaux 6 m. Mazeron, - brabant 3 socs, TR65, - charrue 3 socs (réf. 18VB1)
✆ 06 81 67 26 54

71 - Vds giro faneuse Fella 4 toupies 540 hydro, andaineur Fella 425 roue tandem, rigoleuse,, T. B. état.
✆ 06 14 23 83 37

71 - Vends faucheuse Kuhn GMD 702, largeur 2,80 m, bon état.
✆ 06 49 26 87 26

71 - Vends andaineur Kuhn GA 8521 de 2007, andain central, bon état, 14.000 euros.
✆ 06 75 28 47 79

89 - RECHERCHE auto-chargeuse petites bottes NH 1006 ou autre (réf. 1908)
✆ 06 70 98 33 82

Traitement

71 - Vends pulvé 2010, montage MB trac, JCB, Xylon - hydro pulvé 2.000 litres, rampe 27/28 m aux normes, contrôle valide, 15.000 euros.
✆ 06 75 28 47 79

Irrigation

26 - Vds électro pompe Caprari HVP50/3 30cv 380v +1 moteur 380v 30cv neuf en remplacement B.P.
✆ 06 81 13 70 92

38 - URGENT, vend tuyaux goutte à goutte (bobines de 50 à 150 m) longueur totale 6000 m - année 2000 - asperseurs 4 l/h. 150 euros le lot
✆ 04 76 38 23 00 HB

69 - Vds enrouleur Irrifrance 220x50 diam. Pleuride 1997 TBE.
✆ 04 78 90 58 71 soir

Agri. divers

01 - Vds charrue Gregoire Besson RB4, 414-160-90 - herse rotative Lely Terra 3m - rouleau packer et rouleau barre - semoir céréales Sulky Master 3m - semoir engrais Vicon PS04 - vibro Chartrain 5m - andaineur 3m50 le tout bon état
✆ 04.74.51.24.51

01 - Vds cause cess tracteur MF 5455, 105 cv, 2009, 3600 h - faucheuse Vicon CMP 2901 - 2m90 - pirouette Krone 8 toupies 8m80 - andaineur Kuhn 4521 GM 4m50 - RB 120x120 le tout tbé
✆ 06.87.55.29.38

19 - URGENT. Vds Atomiseur CARRERO 1500L - Tracteur JOHN DEERE 1950 4RM - Lève-palette NOBI M15320 - Chabas 320.
✆ 06 76 44 35 18 ap 20h.

21 - VENDS presse JD 580, balle Master, TBE, 9000, B piquets accacias 2 m. affutés (réf. 17VB6)
✆ 06 15 93 10 18 HR

21 - VENDS tracteur Fendt 5S fourche mailleux, 2800 euros , 2 chars 4 T + 5 T, 300 euros et 400 euros, - Fourgon Mercedes 208, Sprinter, 3 000 euros, - treull 2,5 T triphase 150 euros, - compresseur Lacmé 250 l., 200 euros. Moine Pierre - 21360 Aubaine
✆ 03 80 61 40 11

21 - VENDS 40 m. Cornadis Dumas Manuel 48 places, - 1 cellule 120 qx avec vis reprise, - 1 cellule 350 qx avec vis reprise, - 2 boisseaux 3 T. aliment, - 1 boisseau 10 T. aliment, - 1 chaine à godets 12 m., - barrières toutes dimensions, - petites roues AR de traitements Kléber super 3 - 9,5 R 36, - 2 pneus Good Year 18.4 R 38, - mois. batteuse 3850 Laverda, - tracteur 696 Renault. (réf. 1910)
✆ 03 80 96 44 68 - 06 73 10 01 13

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, bennes 7- 8- 10- 12 T. Tél 04 66 24 26 11
✆ 04 66 24 26 11

38 - 1-Pulvérisateur - 1-semoir à maïs - 1 semoir à grains - 1 semoir à engrais - 1 tonneau 1000 L. - 1 faneuse andaineur.
✆ 04 74 59 05 85

38 - Vds divers matériels d'élévage andaineur 3,20, pirouette 2 toupies, bétaiilère container à grain 1 à 3 T. remorque plateau 6x2,40 Etc..
✆ 06 82 24 32 45

38 - Vds andaineur Kuhn GA 300 G pirouette Fahr 4 toupies vis à grain 7 m.
✆ 04 76 55 83 00

38 - Vds tank à lait 2000 L Sérap.
✆ 04 74 97 41 92

42 - Vds vis à grain 8 m faucheuse conditionneuse 2.25 m Pottinger
✆ 06 65 74 25 00

42 - Vds dessil. paill. 4.5 m3 Lucas + dess. port. 2m3 + 2 cell. vis ventil. + ensil. train. Omary + herse plate hyd. 4.20 m + charr 3 socs + semoir Vicon + pic bottes + benne Miro 9 T dble essieux + mach. trait. 2x4 Westp + tank lait Japy 2700 L + fauch. rot. 2 M + faneuse 4.40 m
✆ 06 21 87 92 71

55 - Vends round baller JD 582 roto cup filet ficelle TBE 12.000 euros, faneuse Kuhn GF 7501 6 toupie, louve Legrain en fonction 2 stations 1 couloir contention Saterne.
✆ 06 07 89 07 42

55 - Cause maladie Vds moissonneuse JD WTS 9680 HM coupe 7,60 m rallonge chariot 1.108 H, semoir Amazone Cayena 6 m 2 trémies décembre 2012, distributeur à engrais Amazone ZAM maxi 3.000 L Vario-Disc 24/36 m, benne Artésienne 2009 18 T essieu Suiveur jumelage Molcon 28.8 38 jumelage Somelac 18.4 34 bras débroussailleuse Rousseau 5,20 m, herse Morin 6 m, local phyto Chabelski, pulvé Blanchard 3.600 L 36 m contrôle en 2020.
✆ 03 29 89 72 37 ou 06 74 71 52 38

69 - Vds reducteur moteur évacuateur + 3 poulies Terrier-Borel lot 2S persage 30-50 cm Cover Crop 28 disques Quivogne + poste à souder semi-automatique.
✆ 06 60 97 83 90

69 - Vds tracteurs 845X2, 5100 heures + plusieurs matériels agricoles. Prix à débattre.
✆ 04 74 70 01 40

69 - Vds transporteur Honda HP 250 chenilles plateau basculant 2 vitesses M. arrière.
✆ 04 78 90 58 71 soir

84 - Vds atomiseur GB, 1000 L : 1000 euros, charrue Souche Pinet T117 révers. hydr. : 400 euros, bac à vendange L: 3,10 m x l: 1,50 m x H. ridelles 50 cm : 200 euros.
✆ 04 90 34 22 60

Elevage

21 - VENDS épandeur Gilibert 5 T., portes céréales, TBE (réf. 1701)
✆ 03 80 64 50 70

26 - Vds épandeur compost 3t 1200 euros, chaîne fumier Miro + moteur 800 euros, aspirateur industriel 200 euros.
✆ 06 80 73 20 45

Véhicule

Utilitaire

03 - cause cessation bétaillère Peugeot boxer turbo poids tr 4t760 tracteur JD 85CH 2004
✆ 04 70 42 02 43 ou 07 71 22 42 73

26 - Vds LT 35 plateau 3t 18000km ct ok + matériels arrosage tuyaux roto 60-80 groupe Deutz+pompe tracteur caisses Allibert 50 30 27.
✆ 04 92 66 01 22

38 - Vds C15D, 103000 km 2005 cr att. galerie 2 pn neuf av. distr. à 85736 contrôle OK.
✆ 04 74 84 72 44 HR

69 - Vds bétaillère Master 2,5 DCI, caisse alu neuve + pont - 87500 km, révisé et GTIE. Gauthier.
✆ 06 07 74 89 24

69 - Vds C150 4x4 Dangel 1,9 l. CT OK 202391 km. Attel. remorque. Batterie neuve, an 1992 2400 euros à Déb.
✆ 04 74 70 87 46

69 - Ivéco caisse frigo 3T500 130 cv., 32500 kms, 2010, TBE, demi hayon, révisé + Gtie. Tél Gauthier.
✆ 06 07 47 89 24

69 - Vd 4x4 Defender Land Rover 90 TDS utilitaire 1999 - 97000 km CG 3 places bon état méca.
✆ 06 10 23 46 08

Achat-Vente

Récolte

39 - Vds miscanthus récolté à l'ensileuse brin 2 à 4 cm pour litière et ration 14 e m3 départ
✆ 06 81 24 86 36

43 - Vds MAIS PL + MAIS épis, en bottes enrubannées, à partir de 53 euros/T, liv assurée,
✆ 06 11 37 50 64

58 - VENDS 35 HA, herbe sur pied à Marzy - Didier Dequiedt (réf. 1903)
✆ 06 74 33 14 34 - 03 86 59 53 85

Fourrage

58 - Vente foin sur pied 24 HA(1804)
✆ 06 56 81 09 87

ACHÈTE PAILLE-FOURRAGE
Tous Formats
Ste T.N.D.
Tél. : 03 84 32 31 08

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91

Propriété

01 - Vds étang loisirs-pêche 8000 m2 source 8°C eau close-clos portail cabane empoiss. blanc et black 35000 euros
✆ 04.74.21.36.44

26 - Vds expl verger 15ha irrigué abricotier prunier cerisier châtaignier bât + frigo.
✆ 04 75 23 27 98 (Le soir)

38 - Vends propriété à Saint Maurice en Trièves maison cour grange jardin 1150 m2, prix : 180000 euros.
✆ 04 76 52 14 86

88 - Vte expl. lait. cér. 200 ha qts 640.000 L cultures 130 ha. Vends bat. mat. cheptel.
✆ 06 59 69 66 91

Divers

01 - vds fan kuhn 8 t 7601 UIS grains Acemo 10 M D 160 Broyeur Melan Acemo Charrue Kuhn 45
✆ 0474307512

07 - Vds Vache au lait Génisse gestante tte garantie sanitaire Race 66 + Andaineur Klun 3,20m Cause retraite.
✆ 06 71 21 49 36

21 - VD Brabant Kver 3 socs TBE - Paille MD - Pneus occas : 18.4R34, 14.9R24, 15.5R38, 13.6R38 6 Taureau 4 ans HBC issu S.Berger. (1805)
✆ 06 17 06 24 93

69 - Semis direct maïs tournesol, etc... 45 euros ha, Monosem NX2 neuf, engrais + micro + anti-limace. On se déplace.
✆ 06 61 52 27 99

Location

Agricole

69 - Vends ou loue 1 ha de vignes A.O.C cru Chiroubles. Prévoir remise en état et taillage. Prix sacrifié 18000€ ou exonération de fermage durant 2 ans.
✆ 04 74 04 46 88 ou 04 74 71 10 20 après 20h

89 - A louer à Tonnerre 14 ha à planter, possibilité de division AOC Bourgogne (réf. 1901)
✆ 03 86 55 03 40 - 06 78 29 75 47

Offre

Emploi

01 - Hte Savoie expl. maraîchère et horticole recrute homme polyvalent pour vente et production en vue CDI
✆ 06.15.29.00.25

21 - Domaine PERNOT BELICARD cherche ouvrier vigneron, sérieux, en CDI, conduite enjambeur occasionnelle, 35 h/semaine à partir du 01/09/2015 (réf. 15VB1)
✆ 06 76 48 35 58

21 - RECHERCHE salarié agricole pour exploitation polyculture-élevage, période juin à septembre, travaux moisson, paille et semis (réf. 17VB2)
✆ 06 24 83 40 73

21 - RECHERCHE apprenti pour expl. polyculture-élevage ayant connaissances du métier (réf. 17VB3)
✆ 06 24 83 40 73

58 - Expl. bovins lait rech. salarié autonome traite pour juillet 2015 - Fils agri. de préférence - Logt possible.
✆ 06 30 24 71 20

Service

38 - Dame 65 ans, active, sérieuse offre services divers dans une exploitation, ou famille contre hébergement indépendant, studio par exemple, pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 81 79 65 91

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles



Demande

Emploi

38 - JH 20 ans fils agri bac pro. rch. CDD été + mtre app. renti. scolarité 2015-2016.
✆ 06 58 89 31 90

Mariage

Rencontre

38 - Monsieur 60 ans non fumeur physique agréable cherche dame 45-60 ans motivée pour vivre à la campagne.
✆ 06 01 32 73 20

Animaux

Bovin

03 - vds taureaux 2 ans et 14 mois hbc vf. Elevage Lafaye 03 Audes
✆ 06 30 25 11 62

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ Tél. 02.48.56.21.49 ou 06.81.38.47.12 ou 06.07.91.98.08

18 - Vds taureaux 15 à 16 mois, HBC, livraison ass., bonnes origines. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ Tél. 06.10.91.41.94.

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 15 mois et taureau 2 ans sans cornes fils de Virgil. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ 06 76 65 35 98

21 - Elevage charolais HBC VEND reproducteurs 17 mois, vêlage facile, TGS, prime CG 21. Lechenault Frères (réf. 1909)
✆ 06 24 24 69 93

21 - VENDS 1 taureau 2 ans et veaux 15 mois HBC, IND IBR. Coliette Christian - Villargoix (réf. 1905)
✆ 06 70 74 97 70 - 03 80 64 12 78

38 - Vds 25 génisses Holstein de 3 à 17 mois, 4 à terme en juin, VL lait.
✆ 06 75 28 71 10

42 - Elevage Lafay Pierron Catherine (St Germain Lespinasses) vds mâles reproducteurs Charolais 15 mois, origine Michaud (03) et Pichard (71)
✆ 06 71 21 84 56

feder
Les éleveurs BIO de Bourgogne
GLOBAL
SOCAVIAC
Vous cherchez un reproducteur, vous souhaitez gagner du temps...
FEDER a la solution
Contacts auprès des techniciens spécialisés
• Thibault Chevailler (71/01) : 06 08 94 76 21
• Emmanuel Plasson (03/71) : 06 10 82 11 10
• Vincent Malnoury(21) : 06 80 42 05 64
www.feder.coop : onglet coop repros

42 - Vds 3 génisses Montb. et 1 génisses Prim Holstein en lact et 1 veau de bouch.
✆ 06 65 76 09 03 ou 06 69 35 15 63

54 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières génisses pleines. Livraison assurée.
✆ 03 81 50 46 81 ou 06 82 66 55 60

55 - Vends 11 génisses Prim'Holstein pleines, vêlage août-septembre, qualité sanitaire.
✆ 03 29 90 86 64

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ 06 10 09 65 69 ou 03 45 82 90 10

58 - VD Veaux reproducteurs 12-15 mois HBC IBRA Gaec BEAUZON Préporché (1106)
✆ 03 86 84 21 53 ou 06 58 95 93 59

58 - VENDS 1 taureau 2 ans et 12 veaux 15 mois, HBC, prêt à saillir. EARL Touillon-Moiron (réf. 130B)
✆ 06 19 82 08 94

58 - VENDS TBG veaux reproducteurs HBC, INDEM IBR, TGS. Livraison. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 1408)
✆ 06 72 26 48 56 - 03 86 38 90 36

58 - VENDS taureaux charolais 2 et 3 ans et veaux reproducteurs. Guinot - Sermages (réf. 1604)
✆ 03 86 84 33 19 - 06 50 19 42 35

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC et TGS, prêt à saillir. Charetier - Anlezy (réf. 1612)
✆ 03 86 60 23 29 - 06 37 43 86 56

58 - Elevage LIMOUSIN Vend taureaux 2 ans, type viande et élevage, IBR A (réf. 1702)
✆ 03 86 22 43 27

58 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs dont un vêlage facile, le tout HBC, GS. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 17VB5)
✆ 06 84 04 06 89

58 - Elevage charolais HBC. EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 2 ans et 16 mois, ind. IBR. Livraison toutes distances (réf. 1706)
✆ 06 70 34 71 84

58 - VENDS taureaux 2 ans + gros veaux de l'année, charolais inscrits HBC, toutes garanties sanitaires (réf. 18VB2)
✆ 06 31 37 86 81

58 - Vds gros veaux repro, 16M, TGS, HBC, Vel fac, prix rais. GAEC Guillien Epiry 58800 (18VB3)
✆ 03 86 22 43 36 ou 06 82 51 97 32

58 - Cause consanguinité VEND taureau 6 ans, origine Cadoux, TGS, IBR A. Barillot - Beard (réf. 1904)
✆ 06 81 35 37 84

58 - La Nocle Maulaix VEND très bon taureau 5 ans, type viande (réf. 1902)
✆ 06 14 16 59 94

63 - AV taureaux Salers 1 et 2 ans, cheptel trait IBR A.
✆ 06 74 24 56 42

69 - Achète broutards et vaches charolaises bien conformés pour engraissement. Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Elevage limousin vds gros veaux reproducteurs BO calme TGS, mère et père inscrits, prix raisonnable.
✆ 04 72 31 13 72 - 06 82 22 56 77

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
✆ 06 07 57 55 40 ou 03 85 24 24 96 H.R.

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ 03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89

71 - Vds 2 tx adultes Cyrano x Novotel (ivmat 116) et Bobino x New Jersey (ivmat 119) + gd choix de tx 2 ans et 15 mois, pères : Horace Capitaine Apolon Pinay + génisses pleines de Chic, IBR A. EARL Devillard Jacques, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Elevage charolais VDS pour repro 4 taureaux 2 ans HBC DUFRAIGNE Daniel la Tagnière 71190 (1806)
✆ 06 83 49 18 19

71 - Vends bon taureau 3 ans HBC, IBR A, vêlage facile. Goireau J.C., Toulon-sur-Arroux.
✆ 03 85 79 40 83

71 - Vends très bon taureau 2 ans, type viande, fils Virgil sans corne et 18 mois, fils Valdevie.
✆ 03 85 58 76 55

71 - Vends taureaux charolais HBC, au pré, 12 à 16 mois, TGS, IBR A. Chatillon J.-M., 71 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

Ovin

26 - Prends ovins en pension de fin juin à fin septembre- Priorité race préalpes.
✆ 06 88 42 92 98

42 - Vds troupeau moutons 90 têtes env. BMC et croises Sufolk + beau comtois M 3 ans PP
✆ 06 84 34 31 40

Equin

69 - Vends jument percheronne avec son petit poulain né le 1er mai. B. origine plein papier.
✆ 06 70 11 33 76

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ 06 82 2w8 12 19

ESPACE Affaires

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria... Tout le catalogue sur le site !
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET - Tél. 02 33 96 02 79

tournel
La propreté par la chaleur
Caillebotis, bétons pleins ou rainurés
Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
06 20 01 48 74

La Maison de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
VOTRE PLATEAU 8M 9T
PAYABLE EN 36 MENSUALITÉS
À TAUX 0 %*
6 804€ ou 36 x 189€HT* LIVRÉ**
Roues en 12,5 x 15 - 14 plys
Option roues de 400 x 60 - 14 plys
*offre soumise à conditions **en France métropolitaine

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
http://boutique.reussir.fr

RECHERCHE pour EXPORT
• Pelles TP
DAEWOO 130 – 140 – 160 – 170 – 225 – 310 – 340
HITACHI 60 – 70 – 100 – 200. FH 150
HYUNDAI 210 – 225. KOMATSU 340
Chargeur CAT D5 ...
• Moissonneuses Batteuses
NH 1540S – 8050 – 8060 – 8070 – 8080 – TC54 – TC56
SOMECA M112 – M132. LAVERDA 3350 – 3450 – 3550
DF1102. JD 955 – 1055
• Tracteurs
MASSEYdu 100 au 600. FIAT du 100/90 au 160/90
NHTM du 115 au 165 mécanique
• Chargeurs CAT, VOLVO
• Tracteurs routiers MERCEDES, VOLVO
AMG sarl - 06 26 22 26 98 - 06 16 63 60 69
amgsarl4@gmail.com

Défi Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr
TRACTEURS
an Heures CV
CLAAS Celtis 436 RX, char MX T8..2007 . 3900.. 82
CLAAS Celtis 456 Plus RX, BE.....2008 . 5400 . 102
DEUTZ-FAHR Agrotr. 110, ch, BE....1998 . 6000 . 110
JD 6115 M, batis JD + 24/24, TBE..2013 . 1000 115
JD 6140 R, boit/dir/drive, cab susp 2014 . 1100 . 140
JD 6150 R AP, char JD H360, TBE ..2012 . 2700 . 150
JD 6330 AP, char TLS, rel av, TBE...2011 . 2500 . 105
JD 6530 P, auto/éco 24/24.....2009 . 4975 . 120
MF 4335, char MX 80.....2003 . 3800... 75
SAME Antares 130, rel et pdf av.....1994 . 5810 . 130
SAME Silver 105, boite 45/45 tripl. 2004 . 4700 . 100
FENAISON
Andaineur KUHN GA 4121 GM, 2005, 4,1 m, tandem
Andaineur KUHN GA 4321 GM, 02, 4,2 m, tand, TBE
Andaineur KUHN GA 4521 GM, 2000, 4,5 m, repl/hid
Andaineur PÖTTINGER TOP 421 N, 00, 4,2 m, tandem
Andaineur PÖTTINGER TOP 771 A, 2007, 7,70m
Pres/enrub. JD 744 Premium, vire balle, 2012, 2,2 m
Enrub. CARRARO RFC 2100, 94, fim 500, bras charg.
Faneuse FELLA TH901 trans, 2007, 9 m, 8 toupies
Faneuse KRONE KW 550, 1997, 5,50 m, 4 toupies
Faneuse KRONE KW 5.50 4/7, 1997, 5,5 m, 4 toupies
Faneuse KRONE KW 6,72/6, 2005, 6,7 m
Faneuse KRONE KWT 1050, 2002, 10,5 m, 8 toupies
Faneuse KUHN GF 5801 MH, 2000, 5,8 m, 6 tps, BE
Faneuse KUHN GF 6301 MH, 2001, 6,3 m, 6 toupies
Faneuse KUHN GF 7501 MH, 1999, 7,5 m, BE méca.
Faneuse KUHN GF 8501MH, 06, 8,4 m, 8 tps, TBE
Faneuse KVERNELAND KV 8055, 2001, 5,50m, TBE
Faneuse KVERNELAND 8064, 2002, 6,4 m, TBE
Faneuse PÖTTINGER Eurohit 91 A, 07, 9 m, 8 toupies
Faneuse PÖTTINGER HIT 69 AZ, 04, 6,9 m, 8 toupies
Faneuse PÖTTINGER HIT 69N, 2004, 6,9 m, prix état
Faneuse PÖTTINGER HIT 91 NZ, 2006, 8,8 m, 8 tpies
Faucheuse FELLA SM 248, 2011, 2,4 m, BE
Faucheuse KUHN GMD 600 GII, 2004, 2,4 m, BE
Faucheuse KUHN GMD 602, 1999, 2,4 m, TBE
Faucheuse KUHN GMD 700 GII HD, 07, 2,8 m, TBE
Faucheuse KUHN GMD 700 GII FF, 2011, 2,8 m, TBE
Faucheuse KUHN GMD 702 GII, 2007, 2,8 m, BE
Faucheuse KUHN GMD 800 GII FF, 2011, 3,1 m
Faucheuse KUHN, GMD 902, 2005, 3,5 m, BE
Fauch/condit. JOHN DEERE 1360, 1997, 3 m, rev.
Fauch/condit. KVERNELAND 337, 97, 2,8 m, tête std
Fauch/condit. PÖTTINGER CAT Nova 310 T, 05, 3,1m
Fauch/condit. KUHN FC 303 GC, 06, 3m, timon/cent.
Presse CLAAS Rollant 46, 1991, 1,2, ficelle fillet
Presse CLAAS Rollant 240, 2004, 1,8 m, filet, TBE
Presse CLAAS Rollant 250, 2000, 1,65 m, t/f, déstoc.
Presse MF 166VLR, 2005, 2 m, ficel/filet, déstockage
ENSILEUSES
Ensileuse JD 6650, 1999, 2899 h, kemper 4500
Ensileuse JD 6910, 1992, 2537 h,
Ensileuse JD 7480 I, 2013, 486 h, récolt JD 360 8rgs

Elan
✆ 01 49 84 94 28
RINÇOTOP®
Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.
152€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001
Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28
N° RÉFÉRENCE | QUANTITÉ | PRIX unitaire € TTC | PRIX total € TTC
30001 | | 152,00 | ,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port ,
SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EA 4 - Photos non contractuelles

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ DÉMISSION

EARL BAVOILLOT

**société civile au capital de 67 763.59 €
Siège social : 21330 Fontaine les Sèches
424 485 720 RCS Dijon**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23 février 2015, la collectivité des associés a autorisé Monsieur Bavoillot Bernard à démissionner de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 1er septembre 2014.

Pour avis, La gérance

AL211913918

→ NOMINATION

THERMIE BOURGOGNE INDUSTRIE SA

**Société par actions simplifiée
au capital de 81 711 Euros
Siège Social : Rue du Point du Jour
21800 Chevigny Saint Sauveur
343 473 906 R.C.S. Dijon**

L'associé unique en date du 13/04/15 a nommé :

- Monsieur Vivien Colon, domicilié à Lyon (69002), 29 rue Ferrandière en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire

- La société DFP AUDIT, domicilié à Lyon (69009), 2 rue de la Claire en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Frédéric Velozzo

Modifié la dénomination de la société qui devient THERMIE BOURGOGNE INDUSTRIE» et l'article 3 des statuts en conséquence.

AL211914131

→ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LE DAUPHIN

**Société civile immobilière
Au capital de 33 600 euros
Siège social : 20 Rue Charles Dodille
71100 Saint-Rémy
438 727 331 RCS Chalon sur Saône**

Aux termes d'une délibération en date du 15/04/2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 20 Rue Charles Dodille, 71100 Saint-Rémy au 6 Rue des Ouches - 21540 Aubigny les Sombernon à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon

Pour avis

La Gérance

AL211914106

VISION OPTIMUM

**Société à responsabilité limitée
au capital de 28 600 €
144 avenue de Paris
71100 Chalon sur Saone
RCS Chalon sur Saone 449 864 974**

L'associé unique le 24 mars 2015, a décidé de transférer le siège social au 18 impasse Edgar Degas – 21000 Dijon, à compter du 24 mars 2015. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Co gérants habilités à engager la société :

Rémy GREBOT, 18 impasse Edgar DEGAS – 21000 Dijon,

Fabienne GREBOT, 18 impasse Edgar DEGAS – 21000 Dijon

La société sera désormais immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis

AL211914134

EURL CAPVERA BOURGOGNE

**sis 14 impasse Boirac 21000 Dijon,
capital : 5.000€
RCS de Dijon N°790147888**

l'AGE du 01/04/2015, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/05/2015 eu 22 rue du Général de Gaulle 10000 Troyes, la dénomination sociale est désormais OB ENERGIES à compter du 01/04/2015, Gérant : M. François Stéphane 16 rue henri matisse 21000 Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL211914142

→ CONVOCATION

LES ELEVEURS BIO DE BOURGOGNE

**Société Coopérative Agricole
Siège Social : Rue de l'Oze
21150 Venarey Les Laumes**

**Agrément n° BOU 06-21-2
RCS Dijon D 482 318 086**

Convocation en assemblée générale ordinaire

Les adhérents de la Société Coopérative Agricole LES ELEVEURS BIO DE BOURGOGNE sont convoqués en assemblée Générale Ordinaire le :

Le Mercredi 27 Mai 2015 A 9 Heures 30

Palais Des Congrès – 19 avenue Charles de Gaulle

21200 Beaune

Sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'exercice 2014, activités et résultats,

- Rapports du commissaire aux comptes,

- Examen et approbation des comptes,

- Rapport et quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2014

- Renouvellement des Administrateurs,

- Fixation de l'allocation globale de l'indemnité aux administrateurs,

- Constatation de la variation du capital souscrit,

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

- Questions diverses.

Les Adhérents ont la faculté de prendre connaissance, à partir du 15e jour précédant l'assemblée générale, des rapports des commissaires aux comptes et du Conseil d'Administration, ainsi que du texte des résolutions proposées, du bilan et du compte de résultat afférant à l'exercice 2014 au siège social des ELEVEURS BIO DE BOURGOGNE.

Le conseil d'administration

AL211914129

Société Coopérative Agricole Les Coteaux Bourguignons 15 rue des Blés 21700 Nuits Saint Georges agréée sous le n° N 1967

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire

Le vendredi 22 Mai 2015 à 9 h30

à la salle du Restaurant «La Ferme de Rolle»

Hameau de Rolle – 21220 Ternant

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :

Approbation du procès-verbal

de l'AG Mixte du 29 avril 2014

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Rapport financier

Rapports du Commissaire aux Comptes

Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs

Affectation du résultat

Constatation de la variation

du capital social

Renouvellement du tiers sortant des administrateurs

Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs

Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.

Le Conseil d'Administration

AL211914133

→ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC FRANET FRERES

**Société civile au capital de 110 126.12 €
Siège social : 4 Place de l'Eglise
21121 Hauteville les Dijon
341 633 816 RCS Dijon**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er avril 2015, la collectivité des associés a réduit puis augmenté le capital social pour le porter à 110 130 € et a agréé Monsieur FRANET Anthony, demeurant 4 Place de l'Eglise – 21121 Hauteville les Dijon, en qualité de co-gérant de la société pour une durée illimitée, le tout à compter du 01/04/2015.

Pour avis, la gérance

AL211914104

SCM A. LUGAND-GAMBEY, SCP M-A. PASQUIER ET J. ROCHE, ET A. MACK.

**Société civile de moyens
au capital de 457,35 euros
Siège social : 3, rue Pierre Prud'hon
21 000 Dijon
351 211 503 RCS Dijon**

Par décision collective des associés du 31 mars 2015 : 1) la dénomination sociale a été modifiée et devient SCM LUGAND-GAMBEY, MACK ET PARMENTIER à compter du 1er avril 2015 ; 2) Monsieur Thomas Parmentier, 5, rue Sambin, 21 000 Dijon a été nommé Gérant à compter du 1er avril 2015 en remplacement de Madame Marie-Alice Pasquier, 18, rue Isabelle de Portugal, 21 000 Dijon, démissionnaire. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL211914006

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

VERONNES: Terre - Objectif : Maintien du fermier en place.

12 ha 71 a 50 ca - Bas du charme: ZA-37(J)-37(K) - Gros chene: ZE-21 - La cognee: 668ZD-32 - Les fourches: 668ZB-45 - Noyer a la dame: ZI-70 - Vignes au brut: ZI-47(J)-47(K) - Voie au loup: ZE-23

BEURIZOT: Pré - Parcelles occupées.

1 ha 16 a 60 ca - La couture rouge: C-150[1]

ESSEY: Terre - Pré - Hangar - Parcelles occupées.

31 ha 96 a 20 ca - Derriere les champs: WB-4 - En crets: WI-19(J)-19(K) - En praron: WH-16(J)-16(K)-16(L) - En tagny: WA-20 - La mouilliere: WD-11 - La perriere: WD-9 - La piece de l orme: WA-40(J)-40(K) - La revenue de mincey: WI-18(J)-18(K)

- La voie de meilly: WB-11 - Le moulin a vent: WE-41(J)-41(K)-41(L)-41(M) - Le village: B-313[110](A)-313[110](Z) - Les hautots: WA-28(J)-28(K) - Pre chevelle: WE-30(J)-30(K)-30(L)-30(M)

SAINT-THIBAULT: Pré - Bois - Parcelles occupées.

4 ha 12 a 57 ca - Le bois prost: D-121 - Le tresorier: C-267

CHASSAGNE-MONTRACHET: Vigne AOC Chassagne Montrachet 1er Cru - Objectif : Maintien de l'exploitant en place.

52 a 63 ca - Morgeot: AS-82[28][P1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28/05/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL211914144

DOMAINE THEVENOT-LEBRUN ET FILS

**SARL au capital de 75 000,00 €
Siège social : 21700 Marey les Fussey
RCS Dijon 305 820 474**

L'AGE du 20/04/2015, a décidé :

- la transformation de la société en Société Civile d'Exploitation Viticole à compter du même jour.

- l'augmentation du capital social d'une somme de 375 000 € par voie de capitalisation des postes « Réserve Légale » et « Report à nouveau ». Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital social :

- ancienne mention : 75 000 €.

- nouvelle mention : 450 000 €.

- de préciser l'adresse du siège par suite d'attribution de nom et de numéro de voirie au « 36 Grande Rue 21700 Marey les Fussey»

- la modification de la dénomination sociale qui devient « DOMAINE THEVENOT – LE BRUN »

- la prorogation de la durée de 99 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2125.

M. Nicolas THEVENOT, demeurant à 2 Rue de la Croix Dauphin (21700.) Marey les Fussey demeure gérant non associé de la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

Le Gérant

AL211914098

EARL DU SEUILLET

**Société civile au capital de 92 170 €
Siège social : Route de Dijon – 21410 Pâlon
424 806 537 RCS Dijon**

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 22/04/2015, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation de l'EARL en GAEC, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Dénomination Sociale : GAEC DU SEUILLET

Date d'agrément par le Préfet de la Côte d'Or: 21/04/2015

N° d'agrément : 1 263

Pour avis, La gérance

AL211914125

→ FUSION

COMPAGNIE DU KM 69

**Anciennement dénommée
SOCIETE CIVILE DE LA VOUIVRE
Société Civile au capital de 29 780 €
Siège Social : 8, Rue du Champ Perdrix
21410 Fleurey Sur Ouche
528 032 279 RCS Dijon**

Aux termes d'un projet de fusion établi par acte sous seing privé du 1er décembre 2014 entre les sociétés SOCIETE CIVILE LA BARBOULOTTE (443 353 792 RCS Nevers), SOCIETE CIVILE DU PAREU (510 983 273 RCS Nevers), SCI SAINT ANDOCHE (483 552 956 RCS Dijon), SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES TERRES NOIRES (448 457 432 RCS Nevers), SOCIETE CIVILE DE LA TOUR (484 286 513 RCS Nevers), SOCIETE CIVILE HEVEAS RENDEMENT (522 965 714 RCS Dijon) et SC DE MANJARIN (528 252 570 RCS Bourges), « les sociétés absorbées », et la SOCIETE CIVILE DE LA VOUIVRE, « la société absorbante », les sociétés absorbées transfèrent à la société absorbante sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent les patrimoines desdites sociétés absorbées, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation des fusions, l'universalité des patrimoines respectifs des sociétés absorbées devant être dévolue à la société absorbante dans l'état où ils se trouvent à la date de réalisation des fusions.

Aux termes d'un acte sous seing privé du 31/12/2014, les associés de chacune des sociétés absorbées ont approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle des patrimoines respectifs de chacune desdites sociétés absorbées à la société absorbante.

Aux termes d'un acte sous seing privé du 31/12/2014, les associés de la société absorbante ont approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle des patrimoines respectifs des sociétés absorbées.

En rémunération de ces apports-fusions, la société absorbante a augmenté son capital social de 28 780 € pour le porter de 1 000 € à 29 780 € par émission de 2 878 parts nouvelles de 10 € nominal, attribuées aux associés des sociétés absorbées.

La prime de fusion est de 2 557 370 €. La fusion a pris effet d'un point de vue juridique le 31/12/2014 et d'un point de vue comptable et fiscal le 01/01/2014, sauf pour la SOCIETE CIVILE LA BARBOULOTTE au 25 juin 2014.

Aux termes du même acte du 31/12/2014, les associés ont également décidé à compter du 1er janvier 2015 :

- d'adopter un capital fixe,

- de modifier la dénomination sociale SOCIETE CIVILE DE LA VOUIVRE pour adopter celle de « COMPAGNIE DU KM 69 » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- de nommer Mr Eric Saint Dizier dt à Nevers (58) – 9, rue du Sort aux fonctions de co-gérant de la société.

Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du RCS de Dijon.

AL211914140

→ VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend un appartement à Montbard (21500)
1 rue Jean Moulin**

Au 4ème étage, **T3 de 65 m²** (Loi Carrez) – lot 17 - **Classe Energie : D - UG 4149 - Prix de vente : 69.960 €** (hors frais de notaire et bancaires) – Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 20 lots. Quote-part de charges de copropriété (2014) : 105 € annuels (soit 9 € mensuels)

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL211913995

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend UN APPARTEMENT
à SAINT-JEAN-DE-LOSNE (21170),
5 rue Martène**

T3 (Lot 10) **de 67,7 m² – Classe Energie: C – Prix : 62.200 €** (Hors frais de notaire et bancaires). Quote-part de charges de copropriété (2014) : lot 10 : 608 € annuels (soit 52 € mensuels) - Réf : ei1343-8877 - Lot soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété : 13

« Le syndicat des copropriétaires poursuit une procédure relevant de l'impayé des charges de copropriété par l'un des copropriétaires, sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH. »

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL211914082

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend UN PAVILLON INDIVIDUEL
à MONTBARD (21500)
10 rue d'Alembert**

Lot B : de 75 m² de 3 Pièces avec GARAGE, comprenant au rez-de-chaussée, Garage, salle de bain et chambre et à l'étage, cuisine, chambre et séjour donnant sur terrasse et jardin. Contenance terrain de 136 m² - **Classe Energie : D - UG 6871 - Prix : 90.900 €** (hors frais de notaire et bancaires) – Lot non soumis à la copropriété.

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12 -

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL211914072

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend douze appartements à Chenôve (21300)

- Au 7 rue Edouard Herriot :

- au 3ème étage : **T4** (lot EDD 67)

de 83 m² + cave – Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété (2014) : 1.815 € annuels (soit 152 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 74.700 € * - Réf : ei0103-0905

- au 3ème étage : **T2** (lot EDD 69)

de 50 m² + cave – Classe Energie : D -Quote-part de charges de copropriété (2014) : 1.554 € annuels (soit 130 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 45.000 € * - Réf : ei0103-0906

- au 8ème étage, **T4** (lot EDD 92)

de 83 m² + cave – Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété (2014) : 2.410 € annuels (soit 200 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 74.700 € * - Réf : ei0103-0924

- au 9ème étage, **T4** (lot EDD 97)

de 83 m² + cave – Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété (2014): 2.560 € annuels (soit 213 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 74.700 € * - Réf : ei0103-0927

- au 9ème étage, **T5** (lot EDD 100)

de 112 m² + cave – Classe Energie : D -Quote-part de charges de copropriété (2014) : 3.524 € annuels (soit 293 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 95.200 € * - Réf : ei0103-0929

Lots soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 80 lots. «Le syndicat des copropriétaires fait l'objet d'une procédure concernant le recouvrement d'impayés de charges de copropriété»

- Au 9 rue Edouard Herriot :

- au 1er étage, **T4**, (lot EDD 157)

de 83 m² + cave – Classe Energie : D -

Quote-part de charges de copropriété (2014): 2.054 € annuels (soit 171 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 74.700 € * - Réf : ei0103-0935

- au 8ème étage, **T3** (lot EDD 193)

de 69 m² + cave – Classe Energie : D -

Quote-part de charges de copropriété (2014) : 1.956 € annuels (soit 163 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 62.100 € * - Réf : ei0103-0958

- au 8ème étage, **T5** (lot EDD 195)

de 112 m² + cave – Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété (2014) : 2.700 € annuels (soit 225 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 95.200 € *- Réf : ei0103-0959

- au 9ème étage, **T4**, (lot EDD 152)

de 83 m²+ cave – Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété (2014) : 1.769 € annuels (soit 148 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 74.700 € * - Réf : ei0103-0931

Lots soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 80 lots. «Le syndicat des copropriétaires fait l'objet d'une procédure concernant le recouvrement d'impayés de charges de copropriété»

- Au 54 boulevard Branly :

- au 3ème étage, **T2** (lot EDD 124)

de 50 m² + cave – Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété (2014): 1.798 € annuels (soit 150 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 47.500 € * - Réf : ei0103-0985

- au 6ème étage, **T4** (lot EDD 146)

de 79 m² + cave – Classe Energie : D -Quote-part de charges de copropriété (2014): 2.516 € annuels (soit 209 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 71.100 € *- Réf : ei0103-1000

- au 8ème étage, **T1**, (lot EDD 167)

de 35 m² + cave – Classe Energie : D -Quote-part de charges de copropriété (2014): 1.156 € annuels (soit 96 € mensuels) CHAUFFAGE COMPRIS -

Prix : 33.250 € * - Réf : ei0103-1012

Lots soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 101 lots.

«Le syndicat des copropriétaires fait l'objet d'une procédure concernant le recouvrement d'impayés de charges de copropriété»

* (Hors frais de notaire et bancaires)

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux

AL211914119

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Le 05/01/15, la SAS CABINET BELIN, au capital de 50.000 €, sise à Dijon (21) – 3, rue Vaillant, 016 750 564 RCS Dijon a confié en location gérance à la SAS FONCIA MARCHAND TBI, au capital de 150.000 €, sise à Dijon (21) – 3, rue Vaillant, 405 239 641 RCS Dijon, son de son fonds de commerce d'administration de biens et de transaction immobilière qui sera exploité dans les locaux du locataire-gérant sis à Dijon (21) – 14, Place Bossuet, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

AL211914135

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI SAINT ANDOCHE

**Société Civile à capital variable
au capital souscrit de 207 000 €
Siège social : 8, rue du Champ Perdrix
21410 Fleurey-sur-Ouche
483 552 956 RCS Dijon**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 31/12/2014, les associés ont approuvé le traité de fusion du 1er décembre 2014 prévoyant l'absorption de la SCI SAINT ANDOCHE par la SOCIETE CIVILE DE LA VOUIVRE, société civile à capital variable au capital souscrit de 1 000 € ayant son siège social à Fleurey-sur-Ouche (21) – 8, rue du Champ Perdrix, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 528 032 279.

En conséquence, les associés ont décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts émises par cette dernière étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

Les associés de la société absorbante ayant par acte sous seing privé du 31/12/2014 approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la SCI SAINT ANDOCHE sont devenues définitives à cette date.

AL211914138

SOCIETE CIVILE HEVEAS RENDEMENT

**Société Civile à capital variable
au capital souscrit de 121 000 €
Siège social : 8, rue du Champ Perdrix
21410 Fleurey-sur-Ouche
522 965 714 RCS Dijon**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 31/12/2014, les associés ont approuvé le traité de fusion du 1er décembre 2014 prévoyant l'absorption de la SOCIETE CIVILE HEVEAS RENDEMENT par la SOCIETE CIVILE DE LA VOUIVRE, société civile à capital variable au capital souscrit de 1 000 € ayant son siège social à Fleurey-sur-Ouche (21) – 8, rue du Champ Perdrix, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 528 032 279.

En conséquence, les associés ont décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts émises par cette dernière étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

Les associés de la société absorbante ayant par acte sous seing privé du 31/12/2014 approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la SOCIETE CIVILE HEVEAS RENDEMENT sont devenues définitives à cette date.

AL211914139

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : E.2.G.C.

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 10.000 euros

Siège : 36, Grande rue – 21 540 Grosbois-en-Montagne

Objet : Electricité Bâtiment Génie Climatique. Electricité neuf et rénovation, interphonie, alarme, ventilation. Electricité chauffage et froid. Installation de climatisation.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toutes les cessions d'actions, à l'exception de celles entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Gwénaël Le Roy demeurant 3, rue d'Orange – 21 540 Grosbois-en-Montagne

Directeur Général : Monsieur Patrice Monbillard demeurant 34A, rue des Olives – 67 **870 Griesheim-Prés-Molsheim**

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL211914010

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 20/04/2015 d'une Société présentant les caractéristiques

suivantes :

Dénomination : FITNESS FORME ET BIEN ETRE CHENOVE

Forme : SARL unipersonnelle

Siège social : 149 avenue Roland Carraz, 21300 CHENOVE

Objet :

- centre de remise en forme (fitness, stretching, step, cardio, musculation, sauna, hammam et activités

connexes et annexes) à l'enseigne déposée à l'INPI de « L'Orange Bleue » ;

- la promotion des activités de loisirs, de détente et de sports, directement ou indirectement, par tous

moyens ;

- le commerce de vêtements textiles et articles accessoires ;

- le négoce de tous produits manufacturés ainsi que tous matériels industriels, et tous produits

manufacturés alimentaires ou non alimentaires.

Durée : 99 années

Capital : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Antoine SPÄTIG, demeurant 35 Grande Rue, 25190 SAINT HIPPOLYTE,

Immatriculation au RCS de Dijon

Pour avis, la gérance

AL211914124

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 22/04/2015 à Soissons sur Nacey, il a été constitué la société suivante :

Forme : SAS

Dénomination : BFC DIAGNOSTIC IM MOBILIER

Siège : 24 rue de la Velle 21270 Soissons sur Nacey

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 €

Objet : réalisation, auprès des particuliers et des professionnels, de diagnostics techniques (Amiante, Termite, DPE, Electricité ; Gaz, Plomb), notamment dans le domaine immobilier comme la vente d'un bien immobilier, la location, avant travaux et avant démolition ou construction ainsi que la mesure de toutes surfaces habitables

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'action : agrément sauf entre associés

Président : Jean-Jacques MAZAY 24 rue de la Velle 21270 Soissons sur Nacey

RCS Dijon.

AL211914137

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 mars 2015 il a été constitué une Société civile présentant les caractéristiques suivantes.

Dénomination sociale : AIKISAN,

Capital : 111 euros.

Siège social : 10, rue du 27ème régiment d'infanterie - Dijon(21000), .

Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l' administration et l'exploitation, l' attribution en jouissance de tout immeuble et droit immobilier; L'édification de tout immeuble à usage d'habitation la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble I La mise à disposition de ses associés I La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux ou tout autres titres ; Tout placement de capitaux sous toute forme et toute opération financière mobilière ou immobilière ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers ; La cession des biens dont elle sera propriétaire pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte eu caractère civil de la Société; Et généralement, toutes déclarations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée:99 ans.

Gérance : POULET Hubert, demeurant à 10, rue du 27ème régiment d'infanterie, Dijon (21000), gérants statutaire de la société pour une durée non limitée.

L'immatriculation: au RCS Dijon.

La gérance, Hubert POULET.

AL211914141

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 30 /04/2015 il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HESTIA

Siège social : ZI rue des pinsons à Fain les Montbard

Objet : la fabrication ,la vente ,la pose de cheminées à l'âtre….

Capital : 130.000 € . Durée : 70 Ans . RCS : Dijon

Gérant : Monsieur Gehin Hervé demeurant Hautmantarde à Saint Nabord(88)

AL211914143

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 22/04/2015, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LA CROIX DAUPHIN

Capital social: 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune.

Nature des apports : exclusivement en numéraire.

Siège social: 2 Rue de la Croix Dauphin – 21700 Marey-les-Fussey

Objet : Toutes activités de prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérance: M. Nicolas Thévenot, demeurant 2 Rue de la Croix Dauphin à Marey-les-Fussey (21700), a été nommé Gérant pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis.

La Gérance.

AL211914111

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DESBOIS IMMOBILIER

Capital social : 1 000 Euros
Siège social : 113 rue de la Fontaine Saint-Laurent
58200 Cosne Cours sur Loire
SIREN 533 466 959 R.C.S. Nevers

Le 28 février 2015, l'AGE de cette société ayant pour gérant M. Olivier DESBOIS demeurant 15 bis avenue du 85ème de Ligne 58200 Cosne Cours sur Loire a décidé de transférer le siège social au 15 bis avenue du 85ème de Ligne 58200 Cosne Cours sur Loire.

Pour avis.

AL581914581

S.C.I. D.O.M.

Capital social : 3 048,98 Euros
Siège social : 113 rue de la Fontaine Saint Laurent
58200 Cosne Cours sur Loire
SIREN 401 749 726 R.C.S. Nevers

Le 28 février 2015, l'AGE de cette société ayant pour gérant M. DESBOIS Olivier demeurant 15 bis avenue du 85ème de Ligne 58200 Cosne Cours sur Loire a décidé de transférer le siège social au 15 bis avenue du 85ème de Ligne 58200 Cosne Cours sur Loire.

Pour avis.

AL581914583

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL LASER FUSION

Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 €
Siège social : Za Les Champs Hardis
58660 Coulanges Les Nevers
RCS Nevers 393 651 344

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2015, il a été décidé d'augmenter le capital pour le porter de 400 000 euros à 700 000 euros, par incorporation directe d'une somme de 300 000 euros prélevée sur le compte « Autres Réserves ».

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des 4 000 parts, de 100 euros à 175 euros l'une.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 7 – Capital social

Ancienne mention

Le capital social est fixé à la somme de 400 000 euros.

Il est divisé en 4 000 parts sociales de 100 euros l'une, numérotées de 1 à 4 000, attribuées en totalité.

L'associé unique déclare que ces parts sont toutes libérées intégralement.

Nouvelle mention

Le capital social est fixé à la somme de 700 000 euros.

Il est divisé en 4 000 parts sociales de 175 euros l'une, numérotées de 1 à 4 000

L'associé unique déclare que ces parts sont toutes libérées intégralement.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers

Pour avis, le représentant légal,

AL581914547

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de GARCHIZY (AA 15 /036)

Avec bâtiment d'exploitation:

20 ha 86 a 20 ca

- Champ bouriaude: YD-5

Et, par extension,

Cmne de VARENNES-VAUZELLES:

44 a 80 ca

- Champ des murgers: ZM-1

Cmne de SAINT-GERMAIN-CHASSENAY (AA 15/037)

Avec bâtiments habitation et d'exploitation:

79 ha 12 a 90 ca

- Champ catillon: C-411-412 - Champ marechaux: C-399-400-401-402-403 - Domaine de guillon: C-139-140-141-142-143-144 - Le grand champ de guillon: C-130-131-132-134 - Le rousset: C-152 - Les fontalaises: C-138

- Les gardes: C-31 - Pre chevrais: C-135-136

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/05/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL581914585

CONVOCATION

SICAFOME

29 route de Châtillon,
58290 Moulins Engilbert

Mesdames et Messieurs les porteurs de parts sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le

VENDREDI 29 MAI 2015

à 14 h 30 Salle polyvalente de Moulins-Engilbert

Ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration

- Rapports du Commissaire aux comptes

- Approbation des comptes de résultat et bilan au 31/12/2014

- Affectation du résultat de l'exercice

- Approbation des conventions article L 225-38 code de commerce

- Renouvellement et élections des administrateurs

- Questions diverses.»

AL581914556

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de Nevers
23 rue Gambetta - 58002 Nevers
Tél.03.86.71.88.54 – Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 16 JUIN 2015
A 10 heures 30
Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

LOT UN - Commune de Varennes-Les-Narcy (Nièvre) :

Diverses parcelles cadastrées :

Section ZK numéros :

90 «Champs des Chaumes» pour une contenance de 01 ha 00 a 40 ca,

91 «Champs des Chaumes» pour une contenance de 01 ha 85 a 60 ca,

92 «Champs des Chaumes» pour une contenance de 84 a 90 ca,

93 «Les Galfins» pour une contenance de 01 ha 90 a 10 ca,

Section ZL numéros :

34 «L'Omot» pour une contenance de 42 a 90 ca,

35 «L'Omot» pour une contenance de 22 a 80 ca,

58 «Les Bertoches» pour une contenance de 27 a 60 ca,

62 «Les Bertoches» pour une contenance de 06 a 00 ca,

63 «Les Bertoches» pour une contenance de 11 a 30 ca,

71 «Les Bertoches» pour une contenance de 17 a 50 ca,

72 «Les Bertoches» pour une contenance de 56 a 10 ca.

Biens exploités par la partie saisie.

MISE A PRIX LOT UN : QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 €).

LOT DEUX - Commune de NARCY (Nièvre) :

Deux parcelles cadastrés section B, numéros :

605 « Ville » pour une contenance de 18 a 53 ca,

609 « Ville » pour une contenance de 68 a 59 ca,

Biens exploités par la partie saisie.

MISE A PRIX LOT DEUX : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 €).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nevers, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à Nevers le 22 avril 2015

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.54. au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, Huissier de justice à Nevers (Nièvre), Tél : 03.86.36.13.00 le mercredi 03 juin 2015 à 10Heures sur place commune de Narcy «Ville».

AL581914539

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DU GRAND ANIZY

Le Grand Anizy - 58290 Limanton
RCS Nevers - N° 799.840.152

Par acte sous seing privé en date du 20 avril 2015, l'EARL du GRAND ANIZY a été transformée en :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC du GRAND ANIZY

Siège social : Le Grand Anizy - 58290 Limanton

Associés gérants : Mrs REROLLE Jean-Philippe et Thomas, demeurant Le Grand Anizy - 58290 Limanton

Capital social : 613 870 euros divisé en 61 387 parts de 10 euros représentant des apports à titre pur et simple de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agrée par décision préfectorale du 16 avril 2015.

Pour avis, La gérance.

AL581914570

EARL D'AUTRY

Autry - 58240 Saint Pierre le Moûtier
RCS Nevers - 480 053 628

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 avril 2015, a été transformée l'EARL d'AUTRY en

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC d'AUTRY

Siège social : Autry - 58240 Saint Pierre le Moûtier

Gérants : M. et Mme LOISY Serge et Laurence, demeurant Autry - 58240 Saint Pierre le Moûtier

Capital social : 162 160 euros divisé en 16 216 parts de 10 euros représentant des biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 16 avril 2015

Pour avis, la gérance

AL581914571

EARL ELEVAGE BOURGEOIS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 249 000 euros
Siège social : La Fragneau
58230 Moux en Morvan
441 063 351 RCS Nevers

Avis

Aux termes de délibérations en date du 27 avril 2015, l'Assemblée Générale des associés a décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun à compter du 1er mai 2015, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le G.A.E.C. a été reconnu sous le numéro 740 par le Comité départemental d'agrément de la Nièvre suivant décision définitive en date du 13 mars 2015.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance.

AL581914572

EARL VALLET

Chevigny - 58300 Decize
RCS Nevers- 424 285 815

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 avril 2015, a été transformée l'EARL VALLET en

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC VALLET

Siège social : Chevigny - 58300 Decize

Gérants : M. et Mme VALLET Jean-Louis et Annie, demeurant à Chevigny - 58300 Decize

Capital social: 198 400 euros divisé en 19 840 parts de 100 euros représentant des biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 16 avril 2015

Pour avis, la gérance

AL581914576

EARL DU LAC

Le Bourg - 58110 Ougny
RCS Nevers - 438 588 196

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 avril 2015, a été transformée l'EARL du LAC en

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC du LAC

Siège social : Le Bourg - 58110 Ougny

Gérants : M et Mme DURAND Michel et Sophie, demeurant Le Bourg - 58110 Ougny

Capital social : 306 400 euros divisé en 3 064 parts de 100 euros représentant des biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 16 avril 2015

Pour avis, la gérance

AL581914577

EARL DU VIEUX CHATEAU

58110 Tamnay en Bazois
RCS Nevers - 390.867.240

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 avril 2015, a été transformée l'EARL du VIEUX CHATEAU en

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociale : GAEC du VIEUX CHATEAU

Siège social : 58110 Tamnay en Bazois

Gérants : M. et Mme LAPORTE Hervé et Brigitte et M. LAPORTE Sébastien, demeurant 58110 Tamnay en Bazois

Capital social : 352 020,02 euros divisé en 23 091 parts représentant des biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 16 avril 2015.

Pour avis, la gérance

AL581914578

EARL DE BEAUMONT

Beaumont - 58230 Alligny en Morvan
RCS Nevers N° 330.254.772

Par acte sous seing privé en date du 20 avril 2015, l'EARL de BEAUMONT a été transformée en :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC de BEAUMONT

Siège social : Beaumont - 58230 Alligny en Morvan

Gérant : M. Gérard GUENOT, demeurant à Beaumont - 58230 Alligny en Morvan

Capital social : 200 010 euros divisé en 13 334 parts de 15 euros représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 16 avril 2015

Pour avis, la gérance

AL581914579

SARL ADHUC STAT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 6, Boulevard Pierre de Coubertin
58000 Nevers
809 538 804 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 20 avril 2015, l'Associée Unique a décidé à compter du même jour :

de modifier la dénomination sociale «ASSURANCES VIARD» pour adopter celle de «SARL ADHUC STAT», et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

d'étendre l'objet social à la réalisation de transactions sur immeubles et fonds de commerce, de supprimer l'activité de courtier en assurance et de mandataire d'intermédiaire d'assurance, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL581914580

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 ST Doulchard

EARL DOMAINE DE LA PORTE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 62.700 euros
Siège social : «Domaine de la Porte»
58250 Remilly
R.C.S. Nevers 435 266 796

L'AGE du 21/04/2015 a décidé de transformer la Société en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau.

Le groupement a bénéficié d'une décision de reconnaissance en date du 16/04/2015.

Sa dénomination devient «GAEC DOMAINE DE LA PORTE».

Les modifications seront faites au RCS de Nevers.

Pour avis

La gérance

AL581914582

EARL DU MOULIN DE LA FORET

La Forêt
58500 Surgy
RCS Nevers - 393 104 567

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 avril 2015, a été transformée l'EARL du MOULIN de la FORET en

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination Sociale : GAEC « du Moulin de la Forêt - MASSON-MOREAU »

Siège Social : 1 Rue du Moulin - La Forêt - 58500 Surgy

Gérants : M. et Mme MASSON Eric et Marie-Claude, demeurant 1 Rue du Moulin - La Forêt - 58500 Surgy

Capital Social : 128 423,05 euros divisé en 8 424 parts représentant des biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 16 avril 2015

Pour avis, la gérance

AL581914591

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend une maison à Nevers (58)
17 rue Pablo Neruda

Lot 5 : **T5 de 94,85 m²** en R+1 comprenant au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, séjour et w.-c., à l'étage : 3 chambres et salle de bain. **Garage - Classe Energie : C - Prix : 82.118 €** (hors frais de notaire et bancaires) - Réf : ei1333-8867 - Quote-part de charges de copropriété (2014) : 450 € annuels (soit 37,5 € mensuels). Lot soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété : 32

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 0811 74 12 12

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la NIEVRE ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL581914540

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE ROSAY

Thouez
58210 Champlemy
RCS Nevers - 412 333 270

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2015, il a été procédé à la nomination d'un cogérant, Monsieur Merle Frédéric - Soffin - 58700 Authiou

Pour avis, la gérance

AL581914419

NON DISSOLUTION

NON DISSOLUTION

Aux termes d'une décision du 31 mars 2015, l'associé unique de la Société OPAGI, SARL au capital de 82 590 €, siège social : rue Henri Bouquillard, Champs des Noyers, ZAC Grands Champs, 58640 Varennes Vauzelles, immatriculée 420 225 401 RCS Nevers, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL581914584

DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL L'EMBUSCADE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : 5 Rue de la Monnaie, 58500 Clamecy
801312299 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 31 Mars 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Mars 2015. Monsieur Frédéric FERREIRA, demeurant 4 Rue Jean Jaurès 58500 Clamecy, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 4 Rue Jean Jaurès 58500 Clamecy.

Pour avis

Le Liquidateur

AL581914531

SCI LALIGUILLOT

SCI en liquidation au capital de 1 500 euros
Siège social : le Bourg
58210 Champlemy
453 678 641 RCS Nevers.

L'AGO du 21/04/2015 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 22/04/2015. Dépôt au RCS de Nevers.

AL581914565

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

GERBAUD PAYSAGE

SARL au capital de 7 622,45 euros
105, Route de Corvol
58210 Varzy
R.C.S. Nevers 423 164 243

Décision du 01.04.2015 : L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Marcel Gerbaud, dt 105 Route de Corvol 58210 Varzy, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur

AL581914574

SOCIETE CIVILE LA BARBOULOTTE

Société Civile à capital variable
au capital souscrit de 857 290 €
Siège social : Le Bourg
58800 Hery
443 353 792 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 31/12/2014, les associés ont approuvé le traité de fusion du 1er décembre 2014 prévoyant l'absorption de la SOCIETE CIVILE LA BARBOULOTTE par la SOCIETE CIVILE DE LA VOUIVRE, société civile à capital variable au capital souscrit de 1 000 € ayant son siège social à Fleurey-sur-Ouche (21) – 8, rue du Champ Perdrix, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 528 032 279.

En conséquence, les associés ont décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts émises par cette dernière étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

Les associés de la société absorbante ayant par acte sous seing privé du 31/12/2014 approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la SOCIETE CIVILE LA BARBOULOTTE sont devenues définitives à cette date.

AL581914586

SOCIETE CIVILE DU PAREU

Société Civile à capital variable
au capital souscrit de 240 000 €
Siège social : Le Bourg – 58800 Hery
510 983 273 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 31/12/2014, les associés ont approuvé le traité de fusion du 1er décembre 2014 prévoyant l'absorption de la SOCIETE CIVILE DU PAREU par la SOCIETE CIVILE DE LA VOUIVRE, société civile à capital variable au capital souscrit de 1 000 € ayant son siège social à Fleurey-sur-Ouche (21) – 8, rue du Champ Perdrix, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 528 032 279.

En conséquence, les associés ont décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts émises par cette dernière étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

Les associés de la société absorbante ayant par acte sous seing privé du 31/12/2014 approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la SOCIETE CIVILE DU PAREU sont devenues définitives à cette date.

AL581914587

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES TERRES NOIRES

Société Civile
au capital de 10 000 €
Siège social : Le Bourg
58800 Hery
448 457 432 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 31/12/2014, les associés ont approuvé le traité de fusion du 1er décembre 2014 prévoyant l'absorption de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES TERRES NOIRES par la SOCIETE CIVILE DE LA VOUIVRE, société civile à capital variable au capital souscrit de 1 000 € ayant son siège social à Fleurey-sur-Ouche (21) – 8, rue du Champ Perdrix, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 528 032 279.

En conséquence, les associés ont décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts émises par cette dernière étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

Les associés de la société absorbante ayant par acte sous seing privé du 31/12/2014 approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la SOCIETE CIVILE DE LA TOUR sont devenues définitives à cette date.

AL581914589

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 avril 2015 à Montsauche-Les-Settons, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : MENUISERIE DAVID

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : - Pose de menuiseries et de toutes fermetures extérieures (portes, fenêtres, fenêtres de toit,…), de vérandas, et de portails,

- Achat, vente de menuiseries.

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 8 rue du 8 mai 1945, 58230 Montsauche-Les-Settons

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. David Legrain, demeurant 8 rue du 8 mai 1945, 58230 Montsauche-Les-Settons

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Nevers (Nièvre).

Pour avis et mention, le gérant.

AL581914554

SARL CID Gestion
Le Moulin de Chazeau
58110 Rouy

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination : SARL Maryse

Capital : 300 €

Siège social : Chez SARL CID Gestion, Le Moulin de Chazeau, 58110 Rouy

Objet : snack, crèperie, sandwichs, tout alimentaire à emporter sur foires et marchés.

Durée de la Société : 50 années à compter de l'immatriculation de la Société au registre de Commerce et des Sociétés de Nevers.

Gérante à durée illimitée : Mme DIEUZE Maryse demeurant chez SARL CID Gestion, Le Moulin de Chazeau, 58110 Rouy

Les formalités seront faites au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour publication,

AL581914569

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/04/2015, il a été constitué une SARL dénommée :

LA BAGUETTE DU VAL

Capital : 15.000 €

Siège social : 94 Rue François Mitterrand, 58000 Nevers

Objet : Vente de pain-viennoiserie-gâteaux-terminal de cuisson

Gérance : M. Ben Ali Habib, 4 Rue du Colonel Jeanpierre, 58000 Nevers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL581914592

ANNONCES**légales**
03 80 78 90 42

YONNE

SUCCESSION

AVIS

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale, France Domaine - Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon Cédex, a été nommée curateur des successions de :

- par décision du tribunal de grande instance d'Auxerre en date du 21/04/2015, M. Henri Georges TROTARD célibataire, décédé le 14/03/2012 à ST Sauveur en Puisaye, réf 15.7152

- par décisions du tribunal de grande instance de Sens,

. en date du 29/10/2014, Mme Renée Henriette SUNIER veuve CHARBONNIER, décédée le 31/03/2008 à Compigny, réf 15.7161

. en date du 07/04/2015,

Mme Mireille SUIVENG épouse COLLIGNON, décédée le 30/04/2011 à Joigny, réf 15.7162

Mme Myriam Jeannine PAYEN divorcée BADUEL, décédée le 07/08/2014 à, Sens, réf 15.7163

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891914609

NOMINATION

DANIEL-ETIENNE DEFAIX-DOMAINE DU VIEUX CHATEAU

Société par actions simplifiée
Au capital de 979 020,00 euros
Siège social
23 rue Champlain - Milly 89800 Chablis
402 690 572 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 23 avril 2015, la collectivité des actionnaires a constaté que la société était dispensée de désigner un commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

En conséquent, les mandats :

- du commissaire aux comptes titulaire : la SA JEAN-CLAUDE HEROLT & ASSOCIES

- du commissaire aux comptes suppléant: la SARL BMH

n'ont pas été renouvelé.

Pour avis, le Président.

AL891914554

MODIFICATION DE STATUTS

SCI DU SOLSTICE D'YVER 2011

Société civile immobilière
Au capital de 1 500,00 euros
Siège social : 7 rue de Preuilly, 89000 Auxerre
RCS Auxerre 789 163 219

Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2015 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire :

– A transféré le siège social qui était 7 rue de Preuilly à Auxerre, au 12 bis avenue Yver, 89000 Auxerre.

– a nommé en qualité de cogérant, pour une durée illimitée, Madame Evelyne Le Hénaff-Perron, demeurant 12 bis, Avenue Yver, 89000 Auxerre.

Pour avis, la gérance.

AL891914428

EARL BREUILLÉ ELEVAGE CAPRIN DES CHOCATS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 85 100,00 euros
Siège social : Les Chocats - 89520 Lévis
480 491 604 RCS Auxerre

Avis

Aux termes de délibérations en date du 23 avril 2015, l'Assemblée Générale des associés a décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun à compter du 1er mai 2015, sans création d'un être moral nouveau et a

adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le G.A.E.C. a été reconnu par le Comité départemental d'agrément de l'Yonne suivant décision définitive en date du 11 février 2015.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis, la gérance.

AL891914574

LE BISTINGO

SARL au capital de 10000 €
Siège social : 2 Avenue Jacques Coeur,
89410 Cézy
512 863 812 RCS de Sens

L'AGE du 21/04/2015 a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient :

FESTICOOK

- Modifier l'objet de la société qui devient : chef à domicile, traiteur et traiteur à domicile, ateliers de cuisine à domicile, prestations de services, organisateur de réceptions et cocktails, locations de biens matériels, vente de produits régionaux et accessoires culinaires.

- Transférer le siège social de la société au 34 RUE DU PRESSOIR, THEMES, 89410 Cézy, à compter du 21/04/2015,

Mention au RCS de Sens

AL891914576

DOMAINE BERGERET CHRISTIAN ET FILLE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 11 rue des Huiliers
Nolay - 21340 Nolay
432 864 338 RCS Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2015 a décidé :

- de réduire le capital social de 2 400 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 5 600 euros,

- de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Viticole,

- d'augmenter le capital social de 15 592 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 25 192 euros,

- de transférer le siège social de la société à Nolay (Côte d'Or), 2 Cours Michaud. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce de Dijon (Côte d'Or) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

À compter du 28 avril 2015, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : DOMAINE BERGERET CHRISTIAN ET FILLE.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 25 192,00 euros.

Siège social : 2 Cours Michaud - 21340 Nolay.

Durée : Jusqu'au 28 septembre 2099.

Gérant : Mme Clotilde Bergeret épouse Brousse demeurant à Nolay (Côte d'Or), 2 Cours Michaud.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

Pour avis, la gérance.

AL891914577

EARL DARLOT

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital social de 91567 €
Siège social : 7 rue des Bourliers
89230 Venouse
RCS Auxerre n°950 346 718

Avis de modification

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 Mars 2015, les associés ont décidé : la transformation de la société en GAEC , groupement agricole d'exploitation en commun agréé le 15/04/2015, le changement de dénomination sociale. Le siège social est inchangé. Nouvelle dénomination : GAEC DARLOT

Ces modifications seront portées à la connaissance du Greffe du Tribunal d' Auxerre

Pour insertion , la gérance

AL891914581

FUSION

SARL PRÉVOT

Sarl au capital de 8 000 euros - Siège social:
20, Allée J-B Lully - 89200 Avallon
333 565 687 RCS Auxerre

L'AGO du 19/04/2015 a décidé de nommer Mme Prévot Geeta Devi 20 allée J-B Lully 89200 Avallon gérant en remplacement de M. Prévot Michel Jean Camille à compter du 19/04/2015. Dépôt au RCS de Auxerre.

AL891914563

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL PROQUIN

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 80 203,43 euros
Siège social : le Fays - 89320 Cerisiers
340 072 164 RCS Sens

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 avril 2015, M. Zoltan Kahn, domicilié à Chailley (Yonne), 14 rue des Cluzeaux, a été nommé aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL891914469

PACK SECURITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 €
Siège social : Centre d'Affaires des Boutisses
Avenue des Plaines de l'Yonne – Bâtiment D
89000 Auxerre
RCS Auxerre 483 333 563

Aux termes d'une décision en date du 24 avril 2015, la collectivité des associés a été pris acte de la démission de Monsieur Mathieu JACQUOT de ses fonctions de gérant à compter du 24 avril 2015 et de la désignation à compter de la même date, jusqu'au 31 décembre 2015, de Madame Virginie MOAL demeurant 1 Promenade Nord – 10160 Rqigny le Ferron

Pour avis

AL891914551

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl L'EPI DU BONHEUR** 111, Rue de Paris 89000 Auxerre (Boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 793713868. CIP 3685. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUuxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891914584

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl à associé unique ETPAF** siège social officiellement connu du greffe : 13 rue des Acacias Precy le Moult 89450 Pierre-Perthuis et déclaré par le gérant au 9 Route d'Avallon Seigland 89450 Foissy les Vézelay (agricole : pressage vente fourrage). RCS Auxerre 533062543. CIP 3686. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891914585

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl DEAD SEA COSMETICS** 20 rue Fécauderie 89000 Auxerre (Vente en gros et au détail de produits cosmétiques) RCS Auxerre 789715463. CIP 3687. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891914586

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **INTEC INGENIERIE** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (Bureau ingénierie industrielle). RCS Auxerre 538950320. CIP 3688. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891914587

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la SAS** à associé unique **B.S.K.** avenue de Worms ZA Les Clairions 89000 Auxerre (Achat et vente au détail d'articles de maroquinerie). RCS Auxerre 515234318. CIP 3689. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891914588

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Madame Michèle Cécile DELCLAUX** née AKREMANN 4 avenue Jean Jaurès 89220 Bleneau (Café restaurant hôtel). RCS Auxerre 419253257. CIP 3630. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL891914589

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sci SCI LE CLUB DES CINQ** 15 rue du 4 Septembre 89130 Toucy (la propriété, l'administration d'immeuble). RCS Auxerre 418390159. CIP 3668. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL891914590

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 arrêtant le plan de cession de

SCOPARL VIBEL SCOP 40, Route de Vezelay 89460 Bazarnes (Fabrication et commercialisation de meubles) RCS Auxerre 792142838. CIP 3648, au profit de la SARL BECKER & NOLLET PARTNERS et de la SAS DEVI SERVICE Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL891914591

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl SARL DE LA VALLEE** 14 rue de la Grande Vallee 89240 Parly. RCS Auxerre 433756632. CIP 3141.

AL891914592

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl S.M.P. POUGET** 86 Bis rue Georges Pompidou 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 507449494. CIP 3233.

AL891914593

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Richard Georges Henri Rémy GAUTREAU** 13 rue de l Egalité 89350 Champignelles. RCS Auxerre 489223271. CIP 3266.

AL891914594

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Eric DUPUIS** 10 rue des grands vergers 89480 Coulanges sur Yonne. RCS Auxerre 441712932. CIP 3384.

AL891914596

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl SARL BFMC** 9 chemin de Ronde 89560 Ouanne. RCS Auxerre 509511150. CIP 3459.

AL891914597

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Pierre Clair Michel FARKAS** 17-19 Avenue Aristide Briand 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 403038102. CIP 3462.

AL891914598

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl COTE OCRE** 7 Promenade du Pré de l'Echelle 89310 Noyers sur Serein. RCS Auxerre 509536454. CIP 3463.

AL891914599

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Alexandre Henri Patrice FOULON** 7 allée Heurtebise 89000 Auxerre. RCS Auxerre 788587947. CIP 3466.

AL891914600

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl EURL SIQUOIR** 81 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 753529254. CIP 3469.

AL891914601

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl NEO2 ENERGIES** 8 rue Fécauderie 89000 Auxerre. RCS Auxerre 514503192. CIP 3502.

AL891914602

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **LVD DIAGNOSTIC** 9 impasse Carpe Maget 89250 Seignelay. RCS Auxerre 511205767. CIP 3647.

AL891914603

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Pascal Thierry MUSSOT** 7 place Jean Jaurès 89270 Vermenton. RCS Auxerre 397442609. CIP 2050.

AL891914604

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl ELECTRICITE DURST ET FILS** 3 route de Vallan 89000 Auxerre. RCS Auxerre 403219009. CIP 3508.

AL891914605

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl MIC CORDONNERIE** 30 rue Joubert 89000 Auxerre. RCS Auxerre 397810557. CIP 3481.

AL891914606

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Annick Madeleine Bernadette GOUPILLON** 3 place du Marché 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye. RCS Auxerre 448422840. CIP 3495.

AL891914607

NON DISSOLUTION

AUTOLOC

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 8 000,00 €
Siège social : 6 faubourg de Paris
89300 Joigny
RCS Sens 429 483 415

Aux termes d'une délibération en date du 27 février 2015, l'associé unique :

A décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

AL891914379

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
7 Rue du Perré
77950 Rubelles

RO2 AVENTURE

SARL au capital de 7500 euros
Siège social :3 rue du Petit
Villeblevin - 89340 Villeblevin
528654924 RCS Sens

L'AGE du 31/03/2015 statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société et l'AGM du 31/03/2015 a pris acte de la démission de M. Thomas Monvillede ses fonctions de co-gérant à compter de la même date.

AL891914582

DISSOLUTION LIQUIDATION

DELENDA CARTHAGO

Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000,00 €
Siège Social : 9 Route de la Mivoie
89330 Verlin
508 150 471 RCS Sens

Terres de Bourgogne

Google+

Twitter

Facebook

agribourgogne.fr

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 10/04/2015 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le Liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/03/2015.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis

Le liquidateur

AL891914476

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
7 Rue du Perré - 77950 Rubelles

AJYC 89

SARL au capital de 5000 euros
Siège social :
5 rue du Buisson Carré
89140 Pont Sur Yonne
792274227 RCS Sens

L'associé unique le 10/04/2015 a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de Sens.

AL891914572

TOP MECA

SASU au capital de 8 000 euros
Siège social : RN 60 89100 Malay Le Grand
803 042 837 RCS Sens.

Le 23/04/2015, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2015, nommé en qualité de liquidateur M. Selva Bernard, demeurant 1 rue d'Oslo 89470 Moneteau, et fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépot au RCS de Sens.

AL891914575

M F J D

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4, Rue des Grahuches,
89100 Sens
788 848 786 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2014, l'associée unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis - Le Liquidateur

AL891914611

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

SARL BOUDRET

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège : 2 rue du Creux du Pont
89420 Savigny En Terre Plaine
RCS Auxerre 443 038 617

Aux termes d'une décision en date du 28 avril 2015, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL891914613

LE TEMPS D'UNE CREPE

SARL au capital de 5.000€
Siège social : Place du 19 mars 1962
89400 Migennes
789 222 593 RCS de Sens

Le 30/04/2015, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/04/2015.

Radiation au RCS de Sens

AL891914615

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Beine, en date du 24 avril 2015 il a été constitué une Société À Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : SARL DE LA MOTTE.

Forme : Société À Responsabilité Limitée.

Objet : Réalisation de travaux agricoles.

Et accessoirement négoce de vin.

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 35 rue du Ruisseau - 89800 Beine.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants : Monsieur Guillaume Michaut, demeurant 1 avenue Jean Jaurès, 89800 CHABLIS

Monsieur Adrien Michaut, demeurant 35 Grande rue, 89800 Beine

Monsieur Bernard Michaut, demeurant 35 Grande rue, 89800 Beine.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL891914550

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Chablis (Yonne) du 28 avril 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS CHARON

Siège : 13 rue Auxerroise - 89800 Chablis

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : presse, librairie, papeterie, jeux de la Française des Jeux, carterie, dépôt pressing et cordonnerie, dépôt retouches coutures, photocopies, point relais colis.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Madame Juliette CHALLE, demeurant 32 rue Thomas Ancel - 89000 Auxerre.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, la Présidente.

AL891914580

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Provins du 24/04/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GOUAGOUT Céline

Forme : SASU

Capital : 5 000 €Siège social : 175 Route de Paris –89140 Pont-sur-Yonne

Objet social : Exploitation de fonds de commerce de centre de lavage pour véhicules automobiles et l'acquisition des constructions nécessaires à l'exploitation desdits fonds

Durée : 99 ans

Présidente : Mme Gouagout Céline, demeurant à Gravon (77118) 14 Grande Rue.

Admission aux assemblées et droit de vote dans les conditions légales et statutaires

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées, sauf entre actionnaires, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires

La société sera immatriculée au RCS de Sens..

AL891914583

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée AFC IMMO au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Sens (89) 1, rue Edouard Charton, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. Monsieur Cédric Aubry et Madame Fanny Tailhardat épouse Aubry demeurant Dormelles (Seine et Marne) 19, rue de la Garenne , ont été nommés gérants. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL891914595

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 15/04/2015.

Dénomination : CHT BOIS

Forme: SARL

Siège social : 3 CHEMIN DE CHAMPBERTRAND ROSOY 89100 SENS

Objet: TRAVAUX FORESTIERS, ACHAT/VENTE DE BOIS, COUPE DE BOIS, ESPACE VERT

Durée : 99 ans

Capital: 2 000 €uros

Gérant : Monsieur KISLAK Cengiz demeurant 1 rue Claude Débussy 89100 SENS

Immatriculation au RCS de Sens.

AL891914610

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

LES DELICES DE L'AVALLONNAIS II

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 121, rue de Lyon
89200 Avallon

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Avallon du 28 avril 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LES DELICES DE L'AVALLONNAIS II

Siège social : 121, rue de Lyon, 89200 Avallon

Objet social : Boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, salon de thé

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Nadia Salomon, demeurant 12 rue de Paris 89200 Avallon

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL891914614

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles



DECORATION Tables, chaises, mobilier de jardin prennent des couleurs pepsy et les accessoires osent le flashy. Finie l'uniformité sur la pelouse ou la terrasse !

De la couleur toute l'année dans le jardin

Les beaux jours reviennent, certes, et il est donc plus facile de mettre un peu de couleur dans les jardins et les espaces de plein air y attenant. Mais on peut aussi imaginer des tas d'initiatives qui permettent d'y conserver de la couleur tout au long de l'année. Et cela ne dépend pas uniquement des végétaux que l'on peut planter ! La décoration de ces espaces autorise beaucoup de fantaisie pour faire sourire son jardin, même en hiver.


DR

Les couleurs et la joie au jardin toute l'année ? C'est possible avec toute une gamme d'objets et d'accessoires proposés dans les différents magasins, spécialisés ou pas.

Oser

Il n'est pas ici question de tout harmoniser en bleu, en vert ou en rose bonbon du coussin de chaise à l'arrosoir ! Par exemple, trop de couleurs alourdit et trompe l'effet lumineux d'une petite table bistrot anis et de ses chaises assorties au milieu de la pelouse, mettant en valeur les feuillages et les floraisons. Parcimonie donc, surtout si l'espace est petit.

Les éléments en bois se marient formidablement avec la couleur : il ne faut pas hésiter à rehausser le ton d'une terrasse en pin avec deux bains de soleil acidulés (le vert pomme et le bleu canard sont en vogue), un ensemble table (gris souris) et six chaises dont quatre de couleur orange et deux dans le ton de la table. On mixe en damier et l'espace repas est tout de suite coloré. Des coussins de chaises à rayures ethniques sur le salon en teck, des poufs fantaisie autour de la table basse en alu, suffisent souvent à donner un petit effet vitaminé à l'heure de l'apéritif.

Les grands parasols de toile (à cheminée ou rectangulaire) habillent aussi chaudement l'espace et la table du déjeuner : on peut oser le orange ou le jaune poussin parmi les charmilles ! Les escaliers, les murets, voire les recoins cachés au détour des allées, pourront se parer, dans le même esprit, d'une jardinière du même modèle déclinée en plusieurs nuances, là aussi, en couleur contrastantes qui attireront le regard. Enfin, on peut accorder le tout avec les plantations, massifs, plantes grimpantes, pots de bienvenue dans l'entrée ou suspendus, en rappelant par petites touches la couleur dominante.

Quelques exemples

Proloisirs, dont les produits sont vendus en jardineries et magasins spécialisés, propose un ensemble table et chaises disponibles en couleur taupe et mandarine, une collection 100 % aluminium. On peut ajouter une touche vacances ou piscine en installant des transats bain de soleil, comme ceux proposés par Ksar (www.oogarden.xom), d'un beau bleu turquoise, en aluminium et textilène résistant aux ultraviolets. Nature et Découverte propose des matelas accordéon pliables aux couleurs bariolées, assortis de leurs coussins.

Même au jardin, parmi les fleurs et les arbustes, on peut ajouter une pointe colorée : à titre d'exemple, on peut choisir des treillis à motifs floraux, à accorder avec les plantes grimpantes, en violet, anis, fuschia ou brun (fabricant : Nortène). Toujours côté jardin, on pourra porter son choix sur des jardinières prêtes à l'emploi, déclinées en cinq couleurs : méli-mélo fleuri (bleu roi), salade composée (fuschia), saveurs parfumées (violet), apéro frais (vert pomme), trio de basilics (gris anthracite). Le kit comprend une jardinière de 40 cm et sa soucoupe (dans un matériau 100 % recyclable, fabriqué en France comme chez Caillard dont on trouve les produits en jardineries et grandes surfaces de bricolage), un sac de terreau spécial et trois dosettes de semences. Par ailleurs, Nortène a imaginé une série de miniseaux et arrosoirs décoratifs, montés sur tige, dans des tons vifs à « planter » dans les jardinières, pots et platebande (en vente jardineries et magasins de bricolage). Et le soir, pour un apéro qui dure à la nuit tombée ou une fête qui se prolonge en plein air dans le jardin, la guirlande guinguette revient à la mode avec ses ampoules multicolores de type led !

CHRISTINE GRANDIN, RACINES

coin cuisine

Croque-madame aux épinards (2 personnes)

Ingrédients

- 80 grammes de pousses d'épinard (une belle poignée),
- 2 tranches de pain de mie,
- 6 œufs de caille,
- 10 grammes de beurre,
- 10 grammes de gingembre frais,
- sel,
- poivre,
- 1 cuillère à café d'huile d'olive.


UE/MAAF/FAM/INTERFEL/T. ANTABLIAN

Réalisation

Toaster le pain.
Laver les épinards.
Les poêler 2 minutes avec un peu d'huile d'olive. Saler, poivrer. Assaisonner de gingembre frais râpé. Réserver.
Avec la pointe d'un couteau, ouvrir les œufs de caille et les cuire au plat dans une poêle antiadhésive à feu doux avec un peu de beurre.
Dresser les toasts : déposer sur chaque toast un peu d'épinards au gingembre et 3 œufs de caille au plat.

En savoir plus

Recette et conseils par Interfel :
- Équeuter les épinards puis enlever les côtes en pliant chaque feuille en deux et en tirant délicatement sur la nervure centrale. Vous pouvez dispenser les plus jeunes feuilles de cette manipulation.
- Ne pas noyer les feuilles en les trempant dans une bassine.
- Ne pas forcément cuire les très jeunes pousses, qui sont délicieuses en salade.

vient de paraître

Histoires de chat

« Chi, une vie de chat » est une série de livres pour enfants de Konami Kanata publiés aux éditions Glénat Poche (www.glenat.com).





4,99 euros chaque volume

La vie de la petite chatte, Chi, recueillie par une famille et qui découvre la vie, est une très jolie série adaptée d'un manga très connu au Japon mais qui se lit comme un livre à la française. Deux nouveaux tomes (le 7 : *Un amour de Chi* et le 8 : *Chi découvre le monde*) viennent de sortir en mars et permettent de suivre les aventures rieuses et pleines de surprises de ce petit animal facétieux. Chi part à la découverte de tous les moments qui font une vie de chat et de la famille qui l'entoure. Le livre combine parfaitement belles images et lecture. Les enfants, à partir de 6 ans, plongent dans ces petits livres et les lisent en général d'un trait (96 pages en petit format), à grands coups d'éclats de rire.

THIERRY MICHEL



SARTHE

Paroles de jeune

VOLAILLES



Julien Gate a repris seul une exploitation avicole à Joué-en-Charnie, avec l'objectif de se dégager du temps et un salaire suffisant pour sa famille.

S'installer, mais pas à tout prix



Julien Gate a repris deux poulaillers de Loué construits avant 1985. Ses projets de rénovation et d'agrandissement pourraient être limités par la proximité de l'autoroute A81, qui doit rester à 100 m des bâtiments d'élevage.

SON EXPLOITATION

- 1 UTH
- 71 ha
- 2 poulaillers label
- 1 canardier (gavage)

Après avoir été salarié d'un groupement d'employeurs, dans les productions porcine et avicole, Julien Gate avait lui-même fixé quelques conditions à son projet d'installation : qu'il lui permette de gagner un peu plus que son emploi précédent, et qu'il lui accorde du temps à consacrer à sa famille –il a trois enfants– dont certains membres sont éloignés de la Sarthe. Pour *« la sécurité du revenu »*, il a recherché plusieurs années une ferme avicole à reprendre, avant de rencontrer Monique et Jean Lavoué *« qui voulaient absolument installer un jeune malgré la pression foncière dans le secteur»*. Deux poulaillers de Loué, anciens (construits avant 1984) mais robustes, 840 places de gavage en canard et des bovins. A contre-cœur, il a dû se résoudre à arrêter l'une des productions de ses prédécesseurs. *« ça a été les vaches allaitantes, et j'ai donc retrourné une partie des prairies, relève-t- il, il me reste 10 ha non cultivables, dont j'échange le foin avec un voisin qui me prête son matériel »*.

Un investisseur extérieur pour le foncier

Après un an et demi de fonctionnement, Julien Gate a des résultats technico-économiques dans la moyenne de ses groupements. Il doit cependant réinvestir dans la mise aux normes du canardier : remplacer les cages individuelles par des cages collectives et refaire la fosse. A terme, il faudra reconstruire du neuf, surtout si son épouse envisage de s'associer avec lui. Le grain de sable dans ce projet bien ficelé, c'est la proximité de l'autoroute A81 avec la bande de terre qu'il avait achetée en prévision autour du site actuel : *« il faut respecter une distance de 100 m non seulement avec les voisins mais aussi avec l'autoroute*, constate Julien Gate. *Peu de surface convient finalement. Les travaux coûteront plus cher que prévu ».*

La plus grosse difficulté rencontrée pour cette installation hors cadre familial aura été d'ordre foncier. Il a dû faire appel à un investisseur extérieur pour exploiter les terres que les propriétaires ne voulaient plus louer. *« Concernant le financement, je considérais que comme pour toute création d'entreprise, demander un apport personnel ne se justifie pas si le projet est jugé viable. J'ai mis en avant mon expérience et mes compétences dans ce travail ».* Son projet convainc finalement une banque, la BPO. Julien Gate est un enfant du pays. S'installer dans la commune où son grand-père avait été agriculteur et se retrouver entouré d'amis et de connaissances chefs d'exploitation auront été une aide déterminante. Aujourd'hui, il s'implique dans plusieurs organisations locales, comme le GDON de sa commune. Il participe à JA, au syndicat agricole de sa commune. *« La Cuma de la Charnie est importante pour moi. Ils ont joué le jeu quand je me suis installé et que j'avais besoin d'un plateau à paille. Du coup, je suis responsable du plateau. Je possède moi-même très peu de matériel ».*

MELANIE BAH

> *« J'ai été salarié. Je ne comptais pas mes heures, mais je voulais conserver en m'installant un mode de vie équivalent. En élevage de volailles, il est facile de planifier. »*

J'aime

La technicité du gavage. Il faut être très attentif au bien-être de l'animal. C'est une tâche que je ne délègue pas, car il y a trop d'enjeu économique.

J'aime pas

Ne jamais arriver à trouver un moment dans la journée pour décrocher du travail.

Sports mécaniques

Deux week-end magiques en plein cœur de la Côte d'Or

Les Coupes Moto Légende et le Grand Prix de l'Age d'Or se déroulent dans un mois à Prenois.

L'ancien circuit automobile de Formule 1, à dix kilomètres au nord de Dijon, accueille de grands évènements tout au long de l'année. Les Coupes Moto Légende et le Grand Prix de l'Age d'Or font partie des *«plats de résistance»* et se profilent sur l'agenda. Les 30 et 31 mai se dédieront aux motos, les 6 et 7 juin aux automobiles. Ces deux rassemblements de véhicules historiques sont de véritables références en Europe. Le public, venant parfois de très loin, ne s'y trompe pas : ils étaient près de 45 000 à s'être amassés autour de la piste en 2014 pour ces deux rendez-vous.

Anciens champions du monde

De nombreuses démonstrations non-stop et rencontres avec d'anciens champions de motos seront proposées à Dijon-Prenois fin mai. Les visiteurs pourront approcher et discuter avec Freddie Spencer, Christian Sarron, Steve Baker, Jean-François Baldé et bien d'autres anciennes gloires de la moto.

Ces légendes vivantes seront bien évidemment au guidon de leurs prestigieuses motos. Plus de 1 000 pilotes et 10 000 motos sont attendus pour cette 23ème édition.

Le 51ème Grand Prix de l'Age d'Or prendra le relais le week-end suivant. Un plateau d'exception est annoncé avec un millier de voitures de courses et de clubs. Les plus grandes marques seront présentes comme Ferrari, Alfa Roméo, Maserati, Lotus, McLaren et Lola.

Un retour aux sources

Les *«vieilles bécanes et vieilles caisses»* passionnent de plus en plus. *«Nous avons un public de passionnés, qui vient rechercher de fortes émotions»* indiquent les organisateurs de ces deux évènements, signalant un *«retour fort de l'historique»*. *«Les gens ont un besoin de replonger dans leur passé et leurs racines»* reconnaît Yannick Morizot, le président du circuit, *«regardez la passion qui règne autour des anciennes voitures, il y a de plus en plus de rénovations, de collections, de journaux et revues spécialisés... Ce domaine de l'historique a le vent en poupe, c'est certain, et nous voulons surfer sur ce phénomène lors de nos deux prochains rendez-vous»*.

Renseignements, horaires et tarifs:
www.coupes-moto-legende.fr et
www.grandprixdelagedor.com

Aurélien Genest





Gilles Bouvier



Classic Racing



Gille Bouvier



Gilles Bouvier



John Retter

Point de vue d'un agriculteur



Rencontré dans sa cours de ferme à moins d'un kilomètre du circuit, Jean-Pierre Carnet, 69 ans, fait part de son intention de se rendre aux Coupes Moto Légende, plutôt qu'une semaine plus tard au Grand Prix de l'Age d'Or : «*J'ai une préférence pour les motos, même si je ne suis pas spécialement fan des sports mécaniques. C'est tout de même agréable à regarder et j'irai faire un tour comme chaque année, l'accès est d'ailleurs gratuit pour les habitants du village, c'est très sympa. Ces deux événements attirent énormément de monde, les gens se passionnent pour les vielles motos et les vielles voitures. Je loue d'ailleurs une parcelle de quatre hectares au circuit pour qu'ils en fassent un parking. J'aiderai également la société de chasse locale à tenir sa buvette qui sera juste à l'entrée du circuit*».